

L'ENRACINEMENT
D'UNE COMMUNAUTÉ DE
MONIALES CISTERCIENNES
À
NOTRE-DAME DES GARDES

Héritières de la foi d'un peuple



PLAN

INTRODUCTION.....	4
I. CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE ET RELIGIEUX JUSQU' AU XII ^e SIÈCLE.....	5
1. Traces de l'histoire ancienne.....	5
2. Les Mauges.....	7
3. L'évangélisation de la région.....	8
4. La vie monastique en Anjou.....	9
5. Le comté d'Anjou et le diocèse.....	10
6. La vitalité de la foi populaire et la dévotion mariale au Moyen-Âge.....	14
II. GENÈSE D'UNE CHAPELLE SUR LA COLLINE.....	16
1. La découverte d'une statue au XI ^e siècle.....	16
2. Entre le XII ^e et le XVI ^e siècle.....	19
III. RETOUR DE CAPTIVITÉ ET FONDATIONS.....	21
1. Fondation d'une chapelle de Notre-Dame des Gardes.....	21
2. Les Guerres de religion.....	22
3. Fondation d'un premier monastère aux Gardes : Les ermites de Saint-Augustin.....	23
4. Les fondations cisterciennes en Anjou au XII ^e siècle.....	25
5. Les réformes dans l'Ordre cistercien en France au XVII ^e siècle.....	27
IV. LA RÉVOLUTION : EXILS ET DESTRUCTIONS.....	29
1. L'œuvre évangélisatrice de saint Louis- Marie Grignon de Montfort.....	29
2. Le mensonge de la Révolution et l'exil du dernier religieux augustin des Gardes.....	30
3. L'insurrection vendéenne de 1793 et la destruction du sanctuaire et du couvent.....	32
4. Les fondations de Dom Augustin de Lestrange en Suisse.....	34
5. L'Odyssée des Trappistines.....	36

6. Le retour des Trappistines en France.....	38
V. FONDATION DU « MONASTÈRE NOTRE-DAME DES GARDES ».....	39
1. L'élan religieux au début du XIX ^e siècle dans les Mauges.....	39
2. Le « Monastère de l'Archange Raphaël » aux Forges.....	41
3. Le « Monastère Notre-Dame des Gardes ».....	43
4. Les premières sœurs.....	45
5. Les sœurs tourières et les sœurs données.....	47
6. Le couronnement de Notre-Dame des Gardes en 1875.....	48
VI. NOUVEL EXIL.....	48
1. Les vexations et l'avenir incertain.....	48
2. De nouveau : spoliation et expulsion.....	53
VII. OUVERTURES ET FONDATIONS.....	55
1. Ambulance au monastère pendant la première guerre mondiale.....	55
2. Refuge au monastère pendant la deuxième guerre mondiale.....	58
3. Deux fondations.....	58
a) « L'Étoile Notre-Dame », au Bénin.....	58
b) « La Paix-Dieu », dans le Gard.....	60
CONCLUSION.....	63
BIBLIOGRAPHIE.....	64
ABRÉVIATIONS.....	66
REMERCIEMENTS.....	67

I CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE ET RELIGIEUX JUSQU'AU XII^e SIÈCLE

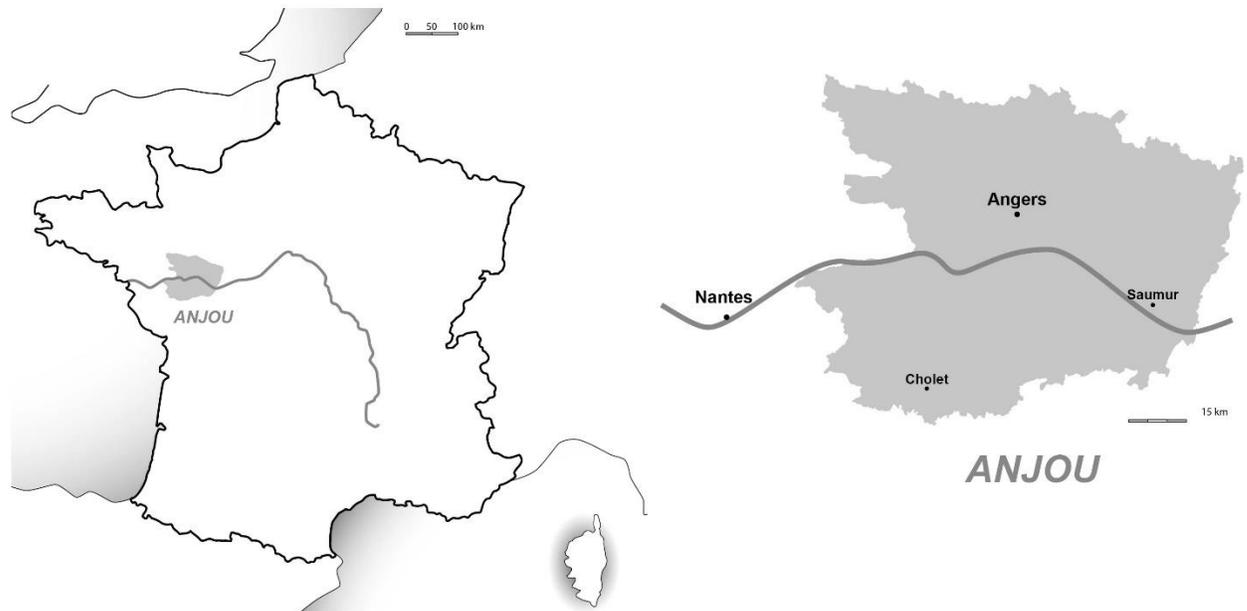


Fig. 3. La France et l'Anjou

1. Traces de l'histoire ancienne

Si « là où apparaît l'écriture, naît l'histoire¹ », l'histoire de ce lieu remonterait au XI^e siècle. Les découvertes de l'âge paléolithique sont peu nombreuses en Anjou. La plus intéressante est celle de la grotte de Roc-en-Pail, à Chalonnes, avec « une collection de silex taillés, datant du moustérien supérieur, ainsi que de nombreux débris d'ossements animaux, [et deux fragments osseux humains]² ». Des restes archéologiques muets, des mégalithes néolithiques – plusieurs pierres dressées³, monuments gigantesques, le plus haut, celui de Saint-Macaire-en-Mauges, le menhir de la Bretellière mesure 6,20 m⁴ – font connaître une « protohistoire » de la région habitée depuis environ 4000 avant Jésus-Christ. Ces monuments encore debout ne représentent qu'une petite partie de ceux qui furent édifiés, bien avant les Celtes et les druides⁵. Beaucoup ont été détruits. Considérés comme témoins du paganisme, ils ont parfois été abattus par des évangélistes ; plus

¹ Bernard-Marie HENRY, *L'Anjou dans les textes anciens. Mille ans d'histoire celtique et gallo-romaine*, Maulévrier 1978, p. 15 (citant Gordon CHILDE, *De la préhistoire à l'histoire*, Paris 1961, p. 138-147).

² François DORNIC, *Histoire de l'Anjou*, (« Que sais-je ? » 934, 2^e éd.), Paris 1971, p. 6.

³ Proches des Gardes, on peut citer le menhir de la Rigaudière à La Tourlandry et les menhirs du Pré de la chapelle et de la Pierre Fiche à Trémentines.

⁴ Bernard-Marie HENRY, *L'Anjou dans les textes anciens*, p. 26. Cf. aussi Edmond RUBION, *Les Mauges*, Imprimerie du Pré-Arché, Beaupréau 1986, p. 191 : « Ses proportions sont admirables. Il est formé d'un bloc de granit rouge, poli sur toutes ses faces, arrondi à ses bords. »

⁵ Cf. Frantz FUNCK-BRENTANO, *L'histoire de France racontée à tous. Les Origines*, 3^e éd., Paris 1925, p. 23.

tard, des défricheurs se sont débarrassés de blocs encombrants ; et, plus récemment, elles ont été utilisées comme matériaux pour des routes et des voies ferrées⁶.

Les menhirs et les *chirons* (ou pierres levées, rochers de granit) étaient nombreux sur la colline et dans les champs alentours. En 1867, à l'initiative du curé Vincent, « le bon père Vincent », sur la commune de La Tourlandry, au pied de la colline, ont été regroupés d'anciens menhirs et des dizaines de *chirons*, amenés par des métayers et des fermiers et mis en place par des tisserands⁷, pour construire le « Grand Calvaire ». Leur intention était de christianiser des menhirs païens.

S'il est [...] une contrée de l'Ouest de la France qui offre un champ d'investigation particulièrement riche aux archéologues, c'est bien l'Anjou. Pays carrefour, comme un simple regard sur une carte suffit à le montrer, l'Anjou, que traversent d'importants cours d'eau, accueille durant des millénaires des populations très différentes. Celles-ci y laissèrent de nombreuses traces de leur présence, même passagère, et l'on commence à mieux évaluer la richesse du patrimoine que contient le sol angevin⁸.

Nous savons peu de chose sur la population qui habite l'Anjou avant la conquête romaine. « Le nom même nous en est parvenu sous des formes différentes, par la plume d'auteurs latins [...] : *Andes* pour Jules César, [...], *Andigavi* ou *Andicavi* pour Pline l'Ancien⁹ ». Nous disposons de ces quelques témoignages d'auteurs antiques, de toponymes celtes et gallo-romains. Pour sa part, César¹⁰ décrit les peuples gaulois de la région, les *Ambiliatres*, établis au sud de la Loire, entre Angers (les *Andes*) et Poitiers (les *Pictons*)¹¹.

La conquête par Rome de l'ensemble de la Gaule se fait entre 58 et 51 avant Jésus Christ. Après l'invasion de la Gaule Belgique, César s'attaque à l'Ouest afin de mettre la main sur « une infrastructure maritime et fluviale¹² », pour le commerce de l'étain en particulier, qui enrichissait la Gaule et Marseille. L'Anjou lui sert de point de départ. Il y fait camper, l'hiver 57-56, la Légion commandée par Crassus¹³. Après la bataille d'Alesia, *Dumnacus* (ou *Dumnacos*), chef des Andes¹⁴, continue de résister, mais ses troupes sont écrasées. Les Andes et les Turons se révoltent de nouveau contre Rome en 38 avant Jésus Christ. Les Romains auraient dit de cette race de résistants : c'est une « *mala gens* », une méchante nation. « *Mala gens* » serait devenu « Mauges¹⁵ ». Pour d'autres, « le mot 'mauges' viendrait de '*pagus metallicus*' qui évoque nos ressources minières¹⁶ », « mines d'or et de fer exploitées par les Romains à *Mellus Martis*, Saint-Pierre-Montlimart¹⁷ ». Entre le IX^e et le XII^e siècle, on trouve une autre graphie qui intéresse davantage les historiens

⁶ Cf. François DORNIC, *Histoire de l'Anjou*, p. 6-7.

⁷ René LEGER, *La Tourlandry. Le centenaire de l'Église et son Histoire*, Chemillé 2000, p. 1.

⁸ Bernard-Marie HENRY, *L'Anjou dans les textes anciens*, p. 16.

⁹ François DORNIC, *Histoire de l'Anjou*, p. 8.

¹⁰ CESAR, *La Guerre des Gaules*, Tome I et II, (Universités de France), Paris 1926.

¹¹ Cf. Bernard-Marie HENRY, *L'Anjou dans les textes anciens*, p. 30. On situe les Ambiliatres entre Lay et Layon. Cf. Serge GRANDAIS, *Abbaye de Bellefontaine. 1000 ans d'histoire*, (Cahiers cisterciens, Série « Des lieux et des temps » 8), Bégrolles-en-Mauges 2004, p. 46, note 57.

¹² Bernard-Marie HENRY, p. 84.

¹³ Cf. CESAR, *La Guerre des Gaules*, II, 35, p. 71 et III, 7, p. 78.

¹⁴ CESAR, *La Guerre des Gaules*, VIII, 26-29, p. 300-303. Le nom de *Dumnac*, chef des *Andegaves*, est écrit sur le socle de sa statue érigée au milieu d'un pont qu'il a fait construire sur la Loire (aux *Ponts-de-Cé*).

¹⁵ Cf. Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *La vie sur la colline. Survol d'une longue histoire au pays des Mauges*, Cholet 1983, p. 11.

¹⁶ Edmond RUBION, *Les Mauges*, p. 258.

¹⁷ Serge GRANDAIS, *Abbaye de Bellefontaine*, p. 31, note 1.

aujourd'hui : *Pagus Medalgicus*¹⁸, interprété comme le pays d'une peuplade : les *Médalges*. L'évolution de la langue aurait donné *Mealgia*, puis *Maugia* (Mauges)¹⁹.

De cette époque d'occupation romaine date, vraisemblablement, le toponyme « Les Gardes », utilisé pour désigner un poste de surveillance. Deux camps romains ont existé aux limites des Mauges : à Segora²⁰ et à Doué. La voie romaine entre les deux suivait la ligne de crête de la colline des Gardes. La domination romaine se termina en Anjou après 464²¹, avec les invasions barbares.

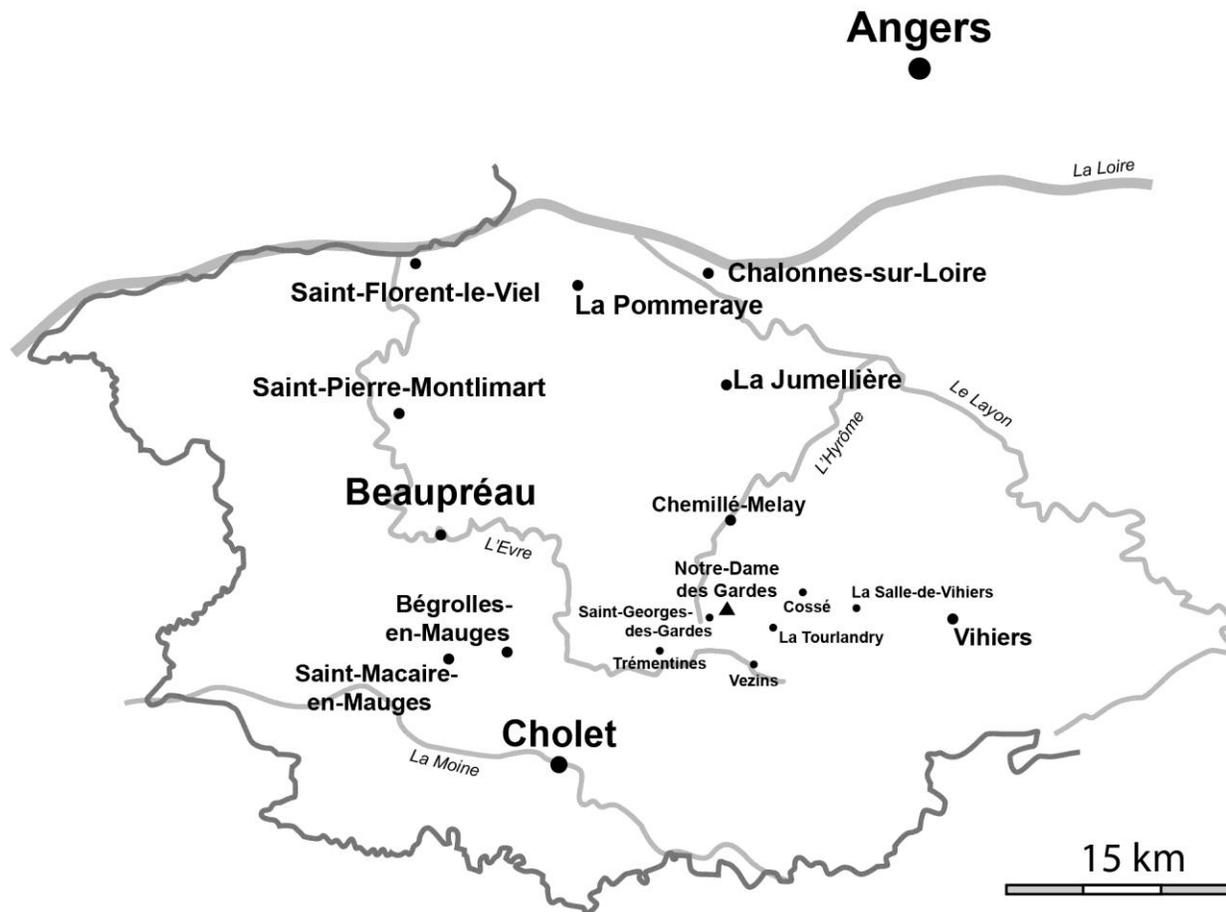


Fig. 4. Le sud-ouest de l'Anjou

2. Les Mauges

Le cœur des Mauges est situé entre Saint-Macaire-en-Mauges et la Loire, avec Beaupréau au centre. Chemillé est en limite est. L'histoire, la Révolution surtout, a fait que ce noyau s'est agrandi jusqu'à la vallée du Layon et au Choletais. Les Mauges, au sud-ouest d'Angers, sont une partie du département reliée à la Vendée par la nature de son sol : sol de granits et de feldspaths, des collines cernées de vallées resserrées et tortueuses, des bois, des « haies touffues, d'où souvent s'élancent des arbres, [qui] y arrêtent à chaque instant la vue, et font de cette contrée un 'Bocage'.

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ *Pagus Medalgicus* serait devenu *Mauges*, comme la région au nord de Nantes *Teofalgicus pagus* (IX^e siècle) a donné *Tiffauges*.

²⁰ Vraisemblablement sur la commune actuelle du Fief-Sauvin, proche de Beaupréau.

²¹ Bernard-Marie HENRY, *L'Anjou dans les textes anciens*, p. 33.

C'est là que commença la fameuse guerre de Vendée [1793-1796], et peu de terrains se prêtent mieux aux embûches²² ».

La colline des Gardes, qui s'étend de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde à La Salle de Vihiers²³, forme un cône semblable à un château d'eau naturel aux multiples sources, dont celle de l'Hyrôme. Au XV^e siècle encore, la colline était « une montagne inhabitée, couverte de bois [...] où les grands vents [qui y] résident d'ordinaire avec les autres injures et inclémences de l'air sont très difficiles à supporter²⁴ ». En 1789, les habitants se plaignent de leur terre, dans le cahier de la paroisse de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde destiné aux États généraux, « suppliant Sa Majesté de considérer qu'elle est située dans le plus mauvais sol de l'Anjou²⁵ ».

Une grande partie de la Vendée angevine (quarante-quatre paroisses, dont les paroisses de Bégrolles – abbaye de Bellefontaine –, et de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, en limite des Mauges), a appartenu au diocèse de Poitiers jusqu'au 13 août 1317. À cette date, le pape Jean XXII a détaché toutes ces paroisses pour former le diocèse de Maillezais. En partageant plusieurs vastes diocèses et en multipliant les prélats, il voulait renforcer l'influence du catholicisme. Deux monastères se trouvaient alors en Bas-Poitou, dans les petites villes de Maillezais et de Luçon, qui devinrent à ce moment le siège de deux nouveaux évêchés²⁶. En 1648, le siège épiscopal sera transféré de Maillezais à La Rochelle. Le diocèse a une forme très allongée. Pour Saint-Georges, l'éloignement de la Rochelle est une réelle difficulté. Les paroisses proches de Cossé, Vezins et La Tourlandry en font aussi partie, tandis que Chemillé, Melay et La Salle de Vihiers relèvent du diocèse d'Angers. À partir du 6 juin 1802, après la Révolution et le Concordat, ces quarante-quatre paroisses seront incorporées au diocèse d'Angers.

3. L'évangélisation de la région

L'Église d'Angers est née entre le III^e et le IV^e siècle.

En 250, sept évêques, dont saint Gratien de Tours, furent envoyés par le Pape pour évangéliser le midi, le centre et le nord de la Gaule. C'est de Tours, peut-on supposer, que vinrent à Angers les premiers missionnaires chrétiens²⁷.

On suppose que l'Évangile y fut annoncé grâce aux marchands descendant la Loire. Une communauté était constituée au milieu du IV^e siècle, puisque *Defensor*, sans doute le premier évêque d'Angers²⁸ est mentionné en 372. La présence chrétienne à cette époque est confirmée par la découverte de tombes derrière l'actuelle gare Saint-Laud à Angers. Cette Église semble avoir échappé aux persécutions : il n'existe pas de témoignages de martyrs locaux, alors qu'à Nantes, Donatien et Rogatien furent martyrisés en 304. Longtemps, la *civitas Andecavorum* coïncide avec le diocèse : il n'y avait pour toute la région angevine qu'une seule église, l'église cathédrale, un seul baptistère, celui d'Angers. C'est lentement que le christianisme gagna les villes, et, plus tard,

²² Edmond RUBION, *Les Mauges*, p. 14.

²³ Cf. Jules SPAL, *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet et de l'arrondissement*, 7^e année 1888, Angers 1888, p. 363.

²⁴ François UZUREAU, *Bulletin de l'Œuvre de Notre-Dame des Gardes*, Septembre 1899, p. 54 (citant le manuscrit du religieux augustin, Cf. ci-dessous note 105).

²⁵ *Ibidem*, Septembre 1903, p. 14, citant les *Archives de Maine-et-Loire*, série B.

²⁶ *Ibidem*, Décembre-Janvier-Février 1903-1904, p. 2.

²⁷ Théophile CIVRAYS, *Histoire et Géographie de l'Anjou*, 14^e éd. mise à jour par A. Leroux, H. Siraudeau et C^{ie}, Angers 1968, p. 11.

²⁸ L'évêque actuel est le 91^e.

les campagnes plus conservatrices et attachées à la religion romaine²⁹. On connaît le nom de plusieurs ermites évangélistes, disciples de *saint Hilaire de Poitiers* et de *saint Martin de Tours* : saint Vétérin, à Gennes ; saint Maxenceul, à Cunault ; saint Doucelin, à Allones ; saint Macaire, au pays des Mauges ; saint Florent, au Mont-Glonne³⁰ ; saint Maurille († 453), milanais, futur évêque d'Angers (pendant trente ans : de 423 à 453), pour la région de Chalonnnes ; saint Maur, à Glanfeuil. Si les Mauges furent toujours un pays religieux, où les druides étaient écoutés et honorés³¹, aux alentours du V^e siècle, ces croyances firent place au christianisme.

Lors des invasions barbares du V^e siècle en Gaule, alors que les autorités civiles étaient défaillantes, les évêques d'Angers se montrèrent les défenseurs du peuple. Les pirates saxons occupèrent temporairement Angers. Les Wisigoths ariens établis dans les Mauges furent écrasés par Clovis en 507. L'Église d'Anjou résista à l'arianisme. Ses évêques, aux VI^e et VII^e siècles, participèrent activement aux conciles de l'Église mérovingienne.

Cependant, les survivances païennes demeuraient tenaces à en juger les condamnations, réitérées, des conciles d'Orléans et de Tours. Aux portes d'Angers, [...] le futur premier évêque de Canterbury [Augustin], en route vers l'Angleterre, fut assailli par des mégères³².

En 601, l'évêque d'Angers, saint Lézin, avait reçu du pape Grégoire le Grand une lettre recommandant Augustin et ses compagnons ; cette lettre est la première relation connue entre un évêque d'Angers et le Saint Siège³³.

L'évangélisation du monde rural progressa, marquée par un culte populaire des saints. Plusieurs facteurs sont à l'origine des paroisses rurales : des habitants qui bâtissent un oratoire au milieu de leur village ; un propriétaire qui édifie une chapelle sur son domaine ; des ermites qui attirent des disciples, forment un monastère et donnent vie à un bourg.

4. La vie monastique en Anjou jusqu'au X^e siècle

Dès le début de l'Église d'Angers, la vie monastique était apparue. À l'époque des évêques des temps mérovingiens, de nouveaux sanctuaires et de nouvelles communautés voient le jour tant à Angers que dans le plat pays. Créée vers 530, l'abbaye dédiée à saint Germain d'Auxerre, prend le nom de Saint-Aubin, en 615, après avoir accueilli son corps. Saint Florent établit un monastère au Mont-Glonne. À Angers, l'abbaye Saint-Serge existe au VII^e siècle, sans qu'on sache qui l'a fondée. À la même époque, l'une des « *formules angevines* », célèbre recueil de modèles d'actes, fait état d'un couvent féminin fondé dans l'enceinte de la ville par deux riches laïcs³⁴.

La vie monastique se développe surtout après l'arrivée de moines bénédictins. D'après une *Vita* tardive (IX^e siècle) de saint Maur, due à son successeur Odon, ce saint aurait été un disciple de saint Benoît.

Saint Benoît, le Patriarche des moines d'Occident, sollicité par l'évêque du Mans, avait consenti à lui envoyer d'Italie quelques-uns de ses religieux sous la conduite de saint Maur. Pendant le voyage des moines, cet évêque vint à mourir, et son successeur ne voulut pas donner suite à ses projets.

²⁹ Cf. Bernard-Marie HENRY, *L'Anjou dans les textes anciens*, p. 127.

³⁰ Théophile CIVRAYS, *Histoire et Géographie de l'Anjou*, p. 11.

³¹ Edmond RUBION, *Les Mauges*, p. 17.

³² François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers. L'Anjou chrétien des origines à nos jours*, (Histoire des Diocèses de France 13), Paris 1981, p. 14.

³³ *Ibidem*, p. 11.

³⁴ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 13.

Alors saint Aubin, évêque d'Angers, demanda à saint Maur de se fixer dans son diocèse. Celui-ci [...] s'établit à Glanfeuil [...]. De là, la règle bénédictine fut presque immédiatement adoptée dans la plupart des couvents voisins, qui, jusqu'alors, n'avaient eu que des constitutions particulières³⁵.

Glanfeuil prit plus tard le nom de Saint-Maur († 584), son fondateur. « Il semble hors de doute qu'il fut l'introducteur de la règle bénédictine dans le diocèse d'Angers où, en revanche, il n'est pas trace d'adoption de celle de l'Irlandais saint Colomban³⁶ ».

À Chemillé, la présence de quelques moines remonte au moins au VIII^e siècle : une *cella* qui dépend de l'abbaye de Saint-Martin de Tours. « Chemillé était une des nombreuses celles [*cellæ*] que possédaient les grands monastères, qu'ils gardaient dans leur dépendance et dans lesquels les supérieurs des abbayes envoyaient des frères et les en retiraient selon leur volonté³⁷ ».

Un document, à la date de 775, fait mention d'une *villa Camiliacus*, (*domaine de Camilius*, qui a donné *Chemillé*), nommée parmi les localités dépendantes de l'abbaye Saint-Martin de Tours et dont les revenus devaient assurer la subsistance des moines. Charlemagne renouvelle et confirme cette donation. La *cella Camiliacus*, ensuite, fut réunie en 844 au domaine de l'évêque d'Angers³⁸, par Charles le Chauve, à la demande de Dodon³⁹, évêque d'Angers (838-879 ?).

Pays carrefour entre la Bretagne et l'Aquitaine, l'Anjou subit des invasions successives avec son cortège de dévastations et de misère. L'Anjou fut le dernier bastion de la conquête de Charles Martel ; puis sa victoire vers 732 à Poitiers délivra le pays du péril arabe. Pépin le Bref, Charlemagne et Louis le Pieux aimaient beaucoup l'Anjou. La mort de Charlemagne, puis de Louis 1^{er} (840), plongent l'Anjou dans le drame de l'effondrement carolingien. Les périls se multiplient : les révoltes des princes et des grands, et les invasions. Les Bretons arrivèrent à Angers en 849, suivis par les Normands en 852⁴⁰. À l'exception des abbayes de la ville d'Angers (Saint-Aubin et Saint-Serge), les moines (de Mont-Glonne et de Saint-Maur) fuient, pour un temps. Dans leur exode, ils emportent les reliques. « Aux destructions matérielles s'ajoute [...] pour les populations le désarroi d'être privées des reliques de leurs saints familiers. [...] Des pratiques païennes réapparaissent⁴¹ ».

5. Le comté d'Anjou et le diocèse

Longtemps l'Anjou releva directement du domaine royal, et ses bénéficiaires le recevaient à vie. Au IX^e siècle, Ingelger en devient le comte héréditaire. Les comtes ingelgériens (une série de Foulques puis de Geoffroy), ancêtres des Plantagenêts, le possèdent jusqu'au début du XIII^e siècle.

Primitivement poitevines, durant les invasions normandes les Mauges sont sans statut diocésain précis. Leur statut politique n'étant pas fixé, elles sont l'objet de la convoitise des comtes de Poitiers, de Nantes et d'Angers. Les Mauges passent du Poitou au comté de Nantes en 952, pour être annexées en l'an 1001 au comté d'Anjou et au diocèse d'Angers. Le comte Foulques III Nerra (987-1040) entreprend la reconstruction des Mauges. Il édifie églises et châteaux dont Chemillé.

³⁵ Théophile CIVRAIS, *Histoire et Géographie de l'Anjou*, p. 13.

³⁶ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 14.

³⁷ François-Marie TRESVAUX, *Histoire de l'Église et du Diocèse d'Angers*, t. 1, Paris et Angers 1858, p. 140.

³⁸ Célestin PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine & Loire*, 2^e édition, t. 1, p. 718.

³⁹ *Livre noir de St Maurice [Cartulaire Noir]*, du chapitre de la cathédrale d'Angers], n° 4, p. 11, 6 février, année 844, Charles le Chauve, recopiée par Dom Bousquet.

⁴⁰ Cf. Edmond RUBION, *Les Mauges*, p. 20.

⁴¹ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 17.

L'époque des comtes ingelgériens est un temps de développement de l'Église. Ils soutiennent activement la restauration des monastères après l'épreuve des invasions.

Au X^e siècle, le comte abbé laïc prend en main les destinées du monastère de Saint-Aubin⁴². « Le X^e siècle fut assurément un âge de fer marqué par la brutalité des mœurs des grands, l'indignité fréquente de celles du clergé, la ruine des établissements religieux⁴³ ». Les évêques sont soumis aux puissances laïques ; les abbayes sont sous l'emprise royale, des abbés laïcs en perçoivent les revenus.

À partir de 966, des réformes ponctuelles ont lieu dans le diocèse d'Angers : l'abbé nommé est issu du monachisme, et le patrimoine des abbayes est séparé du patrimoine comtal. Mais la liberté d'élection du supérieur par les moines ne sera reconnue réellement qu'à partir de 1102. Il reste que l'Église souffre pendant tout le XI^e siècle de la mainmise du pouvoir comtal sur l'épiscopat, en particulier lors des successions. Cette faiblesse des évêques a orienté, jusqu'au milieu du XII^e siècle en Anjou, les restitutions d'églises possédées par des laïcs, au profit presque exclusif des abbayes. Ils se dessaisissent de sanctuaires dont ils nommaient les desservants et percevaient les revenus. Cette restitution est une des plus importantes exigences de la réforme grégorienne ; elle entraîne le relèvement de la compétence et de la moralité des prêtres⁴⁴.

Après l'an mil, les paroisses se multiplient à Angers et dans tout le diocèse. Les trois archidiaconés d'Angers, d'Outre-Loire et d'Outre-Maine créés au IX^e siècle, sont subdivisés en archiprêtres et doyennés. Le doyenné de Chemillé et le doyenné des Mauges appartiennent à l'archidiaconé d'Outre-Loire, avec l'archiprêtre de Saumur⁴⁵.

Les abbayes d'Angers détiennent le monopole paroissial dans les centres urbains nés en Anjou après l'an mil, généralement autour de châteaux. Ainsi, entre autres, de l'abbaye de Saint-Florent relèvent les quatre paroisses de Saumur et les trois de Thouarcé ; de l'abbaye Saint-Nicolas (fondée en 1020), les deux paroisses de Candé ; de l'abbaye de Marmoutier-lès-Tours⁴⁶, les quatre paroisses de Chemillé. Hors de ces centres, les paroisses rurales se multiplient rapidement. Certaines sont créées après le défrichement de forêts ou de landes ; d'autres résultent de la subdivision de paroisses étendues ; d'autres encore sont nées autour de châteaux isolés⁴⁷. « La première moitié du XII^e siècle marque la fin de la troisième phase de création du réseau des paroisses, après les églises baptismales mérovingiennes et les grandes paroisses carolingiennes⁴⁸ ». Après 1150, les fondations de bourgs ou de paroisses, deviennent rares, comme dans l'ensemble de l'Europe.

À Chemillé, la population s'est regroupée autour de la *cella camilliacus*⁴⁹ où, dès le VIII^e siècle, vivent deux ou trois moines. À cet emplacement, au XI^e siècle, sont construits l'église et le

⁴² Noël-Yves TONNERRE, *L'Anjou à la veille des fondations cisterciennes*, in *Les Cisterciens en Anjou du XII^e siècle à nos jours*, Colloque de Bellefontaine 26-27 septembre 1998, (Cahiers Cisterciens, Série « Des lieux et des temps » 3), Bégrolles-en-Mauges 1999, p. 33.

⁴³ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 17.

⁴⁴ Noël-Yves TONNERRE, *L'Anjou à la veille des fondations cisterciennes*, p. 34.

⁴⁵ Cf. François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 22.

⁴⁶ L'abbaye de Marmoutier fut « réformée à la fin du X^e siècle par saint Mayeul de Cluny ; leur prieur Vulgrin, son parent, devint abbé de Saint-Serge et, vers 1040, ils établirent à Chemillé le premier en date de leurs prieurés angevins » appelés par l'évêque d'Angers, Hubert de Vendôme (François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 27 et 33), et par le second baron de Chemillé, Pierre, fils de Sigebert I^{er} (Cf. A. FILLAUDEAU, *Histoire de Chemillé*, p. 9-10).

⁴⁷ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 25.

⁴⁸ Noël-Yves TONNERRE, *L'Anjou à la veille des fondations cisterciennes*, p. 32.

⁴⁹ Cf. Abel FILLAUDEAU, *Histoire de Chemillé*, p. 9.

prieuré Saint-Pierre. Un nouveau château est construit sur ordre du comte Foulques Nerra, à un kilomètre et demi au sud-ouest, au confluent de l'Hyrôme et du Chizé. Trois autres églises sont édifiées : Notre-Dame et Saint-Gilles (vers 1060), Saint-Léonard (début du XII^e siècle). Les prieurs de Saint-Pierre président aux nominations des cures des paroisses de Chemillé (Notre-Dame, Saint-Gilles et Saint-Léonard), de celles de Saint-Lézin, de la Chapelle-Rousselin, et des sous-prieurs de la Tourlandry et de Trémentines⁵⁰. Ils « [recevaient] leur direction de Marmoutier, en même temps qu'ils rendaient hommage à l'évêque d'Angers, leur légitime supérieur ; rendant également hommage au seigneur et protégés par lui⁵¹ ». Le premier seigneur de Chemillé connu est Sigebran (†1016). Les seigneurs de Chemillé accompagnent le comte d'Anjou dans ses expéditions militaires, et assurent une mission délicate de garde et de défense, sur la frontière de l'Anjou, pendant trois siècles. Pour cette région frontalière disputée, région « de Marche », Chemillé devait être un poste avancé de la défense d'Angers.

Henri II Plantagenêt (1151-1189), comte d'Anjou et comte du Maine par son père, est roi d'Angleterre et duc de Normandie par sa mère. En son temps le comté comprend déjà le Maine-et-Loire actuel, le sud de la Mayenne et de la Sarthe (régions de Château-Gontier et de Sablé-sur-Sarthe, et Le Lude), quelques communes de l'ouest de l'actuelle Indre-et-Loire, ainsi que les régions de Loudun et Mirebeau⁵², deux fiefs angevins. La domination des Plantagenêts s'étend au comté du Maine et au duché de Normandie, puis au comté de Touraine et au duché d'Aquitaine pour les deux derniers comtes-rois-ducs : c'est l'empire Plantagenêts⁵³. Cette puissance et la richesse des Plantagenêts leur ont permis de construire en Anjou nombre d'édifices religieux au XII^e et XIII^e siècles : la cathédrale, de nombreuses églises, et plusieurs grandes abbayes.

En revanche, le diocèse, accru simplement des Mauges, se maintint, à cet accroissement près, dans les limites originelles de l'ancien *pagus andecavensis* [...]. Alors que jadis *pagus*, diocèse et comté étaient tout un, le *pagus*, à présent débordé par le *comitatus*, correspondit seulement à l'*episcopatus*, vocable qui, après 1124, l'emporta définitivement, dans les privilèges pontificaux sur celui de *pagus*. Ainsi fut consacrée l'accession à une personnalité nouvelle du diocèse maintenant défini non seulement par rapport aux diocèses voisins mais par rapport au comté⁵⁴.

Le mouvement de réforme poursuivi par le pape Grégoire VII (1073-1085) – la réforme grégorienne – s'est accompli du XI^e siècle au début du XII^e siècle. Dans le diocèse d'Angers, il a atteint trois objectifs : « affirmation de l'indépendance et de l'autorité épiscopales ; renouveau du cénobitisme ; enrichissement et approfondissement de la piété⁵⁵ ».

Les chapitres de chanoines et les moines, seigneurs des terres à fin du XI^e siècle, sont impliqués dans la gestion des domaines et des revenus. Une recherche de la solitude et de la pauvreté et une vague d'expériences d'érémisme et de retour à l'Évangile veulent répondre aux désordres de la société et des clercs. « L'Anjou apparaît là comme un véritable carrefour, un laboratoire de nouvelles formes de monachisme⁵⁶ » : érémitisme et fondations de Robert d'Arbrissel (1047 ?- 1117 ?), La Roë puis Fontevraud⁵⁷ ; implantations de Savigny ; établissements cisterciens ; et, plus tard, deux prieurés grandmontains. La renommée de ce nouveau cénobitisme, suscitant de nombreuses donations, entraîna un enrichissement contraire à son idéal primitif.

⁵⁰ Abel FILLAUDEAU, *Histoire de Chemillé*, p. 12.

⁵¹ *Ibidem*, p. 11.

⁵² Le comté d'Anjou restera ainsi configuré jusqu'à la Révolution et la création des départements.

⁵³ Ce ne sera qu'au XV^e siècle, avec Louis XI, que le duché d'Anjou sera rattaché de nouveau au royaume de France.

⁵⁴ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 20.

⁵⁵ *Ibidem*, p. 19.

⁵⁶ *Ibidem*, p. 50.

⁵⁷ Fontevraud est fondé en 1101, au diocèse de Poitiers, mais aux portes de celui d'Angers. Cf. François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 36.

Parmi les monastères qui naissent aux XI^e et XII^e siècles, il faut noter les deux plus proches des Gardes : le prieuré Saint-Pierre de Chemillé, et, non sans un lien avec Chemillé, l'abbaye de Bellefontaine. Chemillé a bénéficié de la présence de quelques moines de Marmoutier dès le VIII^e siècle. La *cella* est érigée en prieuré au XI^e siècle, grâce à « Pierre, seigneur du lieu qui l'avait donné à l'abbaye de Marmoutier, pour qu'il en dépendît. Cette donation, faite en 1039, [...] laissa à l'abbé de Marmoutier la faculté d'y placer autant de religieux qu'il le jugerait convenable⁵⁸ ». L'évêque Eusèbe Brunon (évêque d'Angers de 1047-1081) fait la dédicace, en 1048, de l'église qui vient d'être construite. On a vu son importance pour toute la région. Sans avoir obtenu l'érection en abbaye, le monastère a l'autorisation d'établir des sous-prieurés : on en compte sept ou huit dans les environs.

Quant à la présence monastique à Bellefontaine, elle remonte, de façon certaine, au moins au XII^e siècle. Une charte du Grand Cartulaire de Fontevraud témoigne d'une donation de Pétronille de Chemillé⁵⁹, (vraisemblablement en 1110) à Pierre, premier abbé de Bellefontaine (1110-1149)⁶⁰. Dans ce lieu, une présence païenne, puis chrétienne, est confirmée par des sépultures trouvées lors des fouilles de 1963. Un groupe de tombes remontent au VI^e ou au VII^e siècle. Un deuxième groupe est daté « entre 1000 et 1150, pas avant 850 et pas après 1300⁶¹ » ; ces dernières tombes, orientées vers l'est, sont probablement monastiques. « Ce qui est certain, c'est l'unanimité de tous les textes sur Bellefontaine pour nous dire l'ancienneté d'une présence religieuse dans ce vallon aux quatre sources⁶² » : d'abord un collège de druides auprès de la fontaine de *Bel* (dieu du soleil), puis des ermites chrétiens. « Des ermites vivant auprès de cette source se seraient réunis pour former un prieuré bénédictin, dépendant de Saint-Michel-en-L'Herm (Vendée)⁶³ ». Cet ancien ermitage ou prieuré devient abbaye au XII^e siècle.

Avec l'évêque Ulger (1124-1148), élu par le chapitre cathédral, l'autorité épiscopale est libérée de l'emprise comtale. Les restitutions d'églises s'orientent désormais vers lui. Cependant cette prééminence sur les établissements monastiques suscite des conflits. En plusieurs procès avec des abbayes soutenues par Rome, il se révèle en opposition avec le pape. Il défend les chanoines de la Roë installés à Saint-Nicolas de Craon contre l'abbé de Vendôme ; il « [exige] des églises de l'abbaye les 'rachat des autels'⁶⁴ » ; il fait construire un nouveau pont sur la Loire à Chalennes et déclenche une concurrence et des affrontements avec Pétronille, abbesse de Fontevraud, qui perçoit les droits de passage sur celui des Ponts-de-Cé.

[Le pape] Innocent II n'hésita pas à le déposer pour plus d'un an ; [...] la sanction ne fut levée que sur l'entremise de saint Bernard. [...] [Ulger] avait été, en fait, la victime des ambiguïtés de la politique pontificale protégeant activement les abbayes tout en voulant le renforcement de l'autorité épiscopale⁶⁵.

Le renouveau parmi l'épiscopat ainsi que le rayonnement des différentes abbayes bénéficient à la vie spirituelle des fidèles.

⁵⁸ François-Marie TRESVAUX, *Histoire de l'Église et du Diocèse d'Angers*, I, p. 140.

⁵⁹ Pétronille, originaire de Craon, est la veuve d'Orri le Roux, cousin du seigneur de Chemillé. Elle quitte Chemillé pour suivre Robert d'Arbrissel à Fontevraud où elle devient prieure, puis la première abbesse en 1115.

⁶⁰ Cf. Serge GRANDAIS, *Abbaye de Bellefontaine*, p. 77-79.

⁶¹ *Ibidem*, p. 37.

⁶² *Ibidem*, p. 36.

⁶³ Célestin PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine & Loire*, 2^e édition, t. 1, p. 329.

⁶⁴ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 31. Ce « rachat » est une forme épiscopale du « relief » féodal, droit que le vassal devait payer à son seigneur, lors de certaines mutations. Cette pratique était condamnée depuis 1035.

⁶⁵ *Ibidem*, p. 32. Cf. BERNARD DE CLAIRVAUX, *Œuvres complètes*, (Traduction par M. l'abbé Charpentier), Paris 1865, t. I : *Lettre* 200, p. 274-276, à Ulger, évêque d'Angers (vers 1140) et *Lettre* 340, p. 446, à Innocent II (1140).

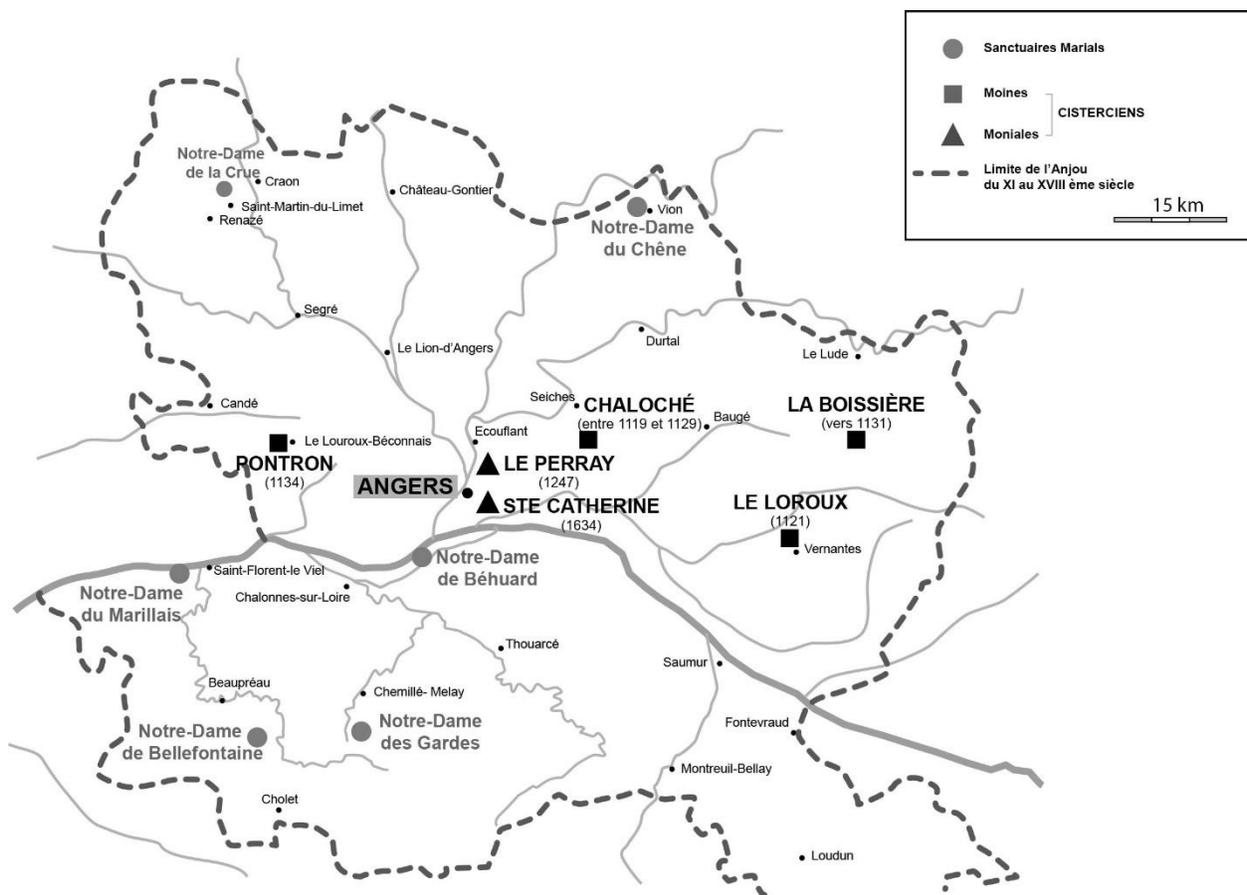


Fig. 5. Anciens sanctuaires marials et anciennes abbayes cisterciennes (XII^e – XVII^e s.)

6. La vitalité de la foi populaire et la dévotion mariale en Anjou au Moyen Âge

Avec la multiplication des lieux de culte, se généralisent le baptême, la confirmation, le mariage religieux, la messe dominicale, les messes votives pour les défunts. De nouvelles dévotions se développent : le culte de la Trinité, du Saint Sauveur, de la Sainte Croix, la ferveur envers les saints. Si au XI^e siècle, les pèlerins angevins en Terre Sainte avaient été nombreux, « c'est seulement après 1100 que la participation angevine à la Croisade devint notable et, bientôt, éminente⁶⁶ ». Des confréries charitables naissent pour secourir les pauvres déracinés, ou les lépreux, qui affluent vers les villes.

Alors qu'auparavant, pour s'assurer les meilleures chances d'être sauvé, un laïc n'avait guère d'autre solution que de cesser de l'être en prenant l'habit religieux, fût-ce à l'article de la mort, la Croisade pour les chevaliers, la charité pour les bourgeois n'impliquent plus le renoncement au siècle⁶⁷.

Ces confréries charitables seront à l'origine de communautés nouvelles.

⁶⁶ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 40.

⁶⁷ *Ibidem*, p. 41.

En Anjou, la dévotion mariale est en grand honneur dès les origines du diocèse⁶⁸. La tradition attribuée à saint Maurille, évêque d'Angers (vers 423-453), l'origine d'antiques chapelles, favorisées de miracles, et lieux de pèlerinages en l'honneur de la Vierge Marie. En évangélisant l'Anjou, saint Maurille « pourchassait les dieux païens, abattait leurs temples [...] et prêchait le culte de Notre-Dame et en particulier la fête de sa Nativité (8 septembre)⁶⁹ ». Ainsi, dès le v^e siècle, on commença à célébrer la fête de la Nativité dans plusieurs sanctuaires de la région. La fête du 8 septembre était si particulière et si populaire en Anjou qu'on l'appelait *Notre Dame l'Angevaine* ou *l'Angevaine*. « Dès avant 1099, la foire de " l'Angevaine ", *feria andecavina*, se déroulait le jour de sa Nativité⁷⁰ ».

Le sanctuaire de Notre-Dame du Marillais, sur la commune de Saint-Florent-le-Vieil, est un haut-lieu de pèlerinage. Saint Maurille y établit une chapelle, après avoir été, dit-on, favorisé d'une apparition de la Sainte Vierge. C'est lors d'une visite à saint Florent⁷¹ que la Vierge Marie lui apparut, en 430, lui demandant de célébrer sa nativité. Charlemagne aurait fait reconstruire cette chapelle⁷². Ces fondations carolingiennes furent ruinées par les Normands et les Bretons. En 1186, une bulle d'Urbain III confirme à [l'abbaye de] Saint-Florent la possession de cette église⁷³. La dévotion à Notre-Dame de Béhuard remonte également à saint Maurille ; il est difficile de le contester, d'autant plus que Maurille, avant d'être évêque, était prêtre à Chalonnnes, à moins de dix kilomètres de l'île. Au xi^e siècle, l'île Sainte-Marie, sur la Loire, devient l'île Béhuard, du nom du chevalier breton (Buhard) qui l'acquiert en fief. Il la lègue à l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers qui a la charge du sanctuaire marial jusqu'au xv^e siècle. Louis XI († 1484), après avoir invoqué Notre-Dame de Béhuard dans une tempête, se fait son bienfaiteur et fait construire un plus grand édifice⁷⁴.

Plusieurs églises dédiées à Notre-Dame sont attestées à Angers au vi^e siècle : sur la place actuelle du Ralliement, une église Notre-Dame à laquelle on donna par la suite le nom de Saint-Maurille, après que l'évêque y eut été inhumé⁷⁵ ; une petite chapelle Notre-Dame, reconstruite et agrandie lors de la fondation de la célèbre abbaye du Ronceray en 1028 par Foulques Nerra, qui conserve l'antique autel de la crypte⁷⁶. L'église de l'abbaye est dédiée le 11 juillet par l'évêque Hubert sous le nom de Notre-Dame-de-Charité⁷⁷. La plus ancienne des abbayes de l'Anjou, Saint-Aubin, a été établie en 530 ; son « église, sous le vocable de Saint-Germain d'Auxerre, remplace une modeste chapelle, dite Notre-Dame des Vergers⁷⁸ ».

Dans les Mauges, l'importante église de l'abbaye de Bellefontaine du début du xii^e siècle semble construite sur le site d'une ancienne chapelle de l'Annonciation.

Une première trace de fondation nous vient [du] chiffre *MX* (1010), sculpture en bas-relief sur le jambage extérieur qui soutenait le cintre de la chapelle de l'Annonciation [...]. Cette pierre, [...] a été vue par tous dans l'ancienne église romane. Tout a disparu dans les démolitions de 1876. Cette pierre, travaillée tout exprès pour porter ce chiffre, permet d'affirmer sans peine qu'un édifice se trouvait dans ce vallon au début du xi^e siècle⁷⁹.

⁶⁸ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 39.

⁶⁹ Célestin PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine & Loire*, 2^e édition, t. 1, p. 323.

⁷⁰ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 39.

⁷¹ Saint Florent et saint Maurille sont tous deux disciples de saint Martin.

⁷² François-Marie TRESVAUX, *Histoire de l'Église et du Diocèse d'Angers*, I, p. 25.

⁷³ Célestin PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine & Loire*, 2^e éd. t. 2, p. 413.

⁷⁴ Cf. François-Marie TRESVAUX, *Histoire de l'Église et du Diocèse d'Angers*, I, p. 150

⁷⁵ Célestin PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine & Loire*, 2^e éd. t. 1, p. 77.

⁷⁶ *Ibidem*, p. 89.

⁷⁷ Cf. François-Marie TRESVAUX, *Histoire de l'Église et du Diocèse d'Angers*, I, p. 14.

⁷⁸ Célestin PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine & Loire*, 2^e éd., t. 1, p. 83.

⁷⁹ Serge GRANDAIS, *Abbaye de Bellefontaine*, p. 44.

Le premier ermitage ou prieuré a été construit à cinq cents mètres au-dessus d'une source sacrée. La fontaine sacrée de *Bel*, objet d'un culte ancestral, a été christianisée : une chapelle a été érigée en cet endroit⁸⁰, et son nom changé en *Bel Fontaine*. La tradition assure qu'un culte marial fut attaché de tout temps à la source⁸¹. À l'arrière de la chapelle Notre-Dame de Bellefontaine⁸² convergent quatre sources à six ou sept mètres de profondeur⁸³.

À Chemillé aussi, il semble que l'église Notre-Dame s'élève, à la fin du XI^e siècle, à l'emplacement d'une « Chapelle Sainte Marie », mentionnée à l'époque de saint Maurille, au bord de l'Hyrôme. La dévotion mariale des Angevins n'a pas cessé de s'accroître depuis l'évangélisation de la région. « Toutes les fondations du nouveau cénobitisme furent placées sous le patronage de la Vierge de même qu'une quarantaine de nouvelles églises rurales⁸⁴ ».

Les données historiques de ce premier chapitre aident à comprendre les événements du XI^e et du XII^e siècle sur la colline des Gardes.

II GENÈSE D'UNE CHAPELLE SUR LA COLLINE

1. La découverte d'une statue au XI^e siècle

Une plaque de marbre⁸⁵ que Dom Jean-Marie Chouteau⁸⁶ a fait placer dans le sol du sanctuaire actuel du pèlerinage indique la place du buisson de genêt où aurait eu lieu la première manifestation de la Vierge Marie dès avant 1460.

Du XI^e au XVI^e siècle, les titres constatent l'existence, sur le territoire de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, d'une chapelle de Notre-Dame-du-Genêt, qui fut sans nul doute le sanctuaire primitif de la vénération de la Madone des Gardes, où existe encore la pièce du *Vieux Gennetay*⁸⁷.

Le seigneur du lieu, propriétaire des sanctuaires, donne (s'agit-il d'une « restitution » ?) l'église paroissiale de Saint-Georges, et la chapelle Notre-Dame du Genêt (distante de deux km environ, sur le territoire de la paroisse), en faveur des moines. À l'origine de cette chapelle, on ne voit pas de château ; cependant, elle attirait des chrétiens puisqu'un service y était nécessaire. La paroisse de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde remonte à cette époque. Sigebran y fait venir les moines de Marmoutier ; ils étaient présents à Chemillé dès le VIII^e siècle et un prieuré a été construit en 1035.

⁸⁰ *Ibidem*, p. 36-37.

⁸¹ Célestin PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine & Loire*, 2^e édition, t. 1, p. 329.

⁸² Lorsque Dom Urbain Guillet a été conquis par le lieu de Bellefontaine, dans une lettre du 5 octobre 1815 à Dom Augustin, il note : « Il s'y trouve quatre fontaines excellentes, qui ne tarissent jamais, l'une desquelles est un sujet de dévotion et de grand concours de peuple, au jour de l'Assomption. Elle est sous une petite chapelle de la sainte Vierge, à demi quart de lieue [500 m] du monastère » (cité par Serge GRANDAIS, *Abbaye de Bellefontaine*, p. 244 ; cf. p. 252). En reconstruisant cette chapelle, Dom Urbain l'a dédiée à Notre-Dame du Bon-Secours, en raison d'une dévotion personnelle.

⁸³ Serge GRANDAIS, *Abbaye de Bellefontaine*, p. 37, note 22.

⁸⁴ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 39.

⁸⁵ « C'EST ICI la place du buisson où la première statue de ND des GARDES a été découverte, dès avant 1460, et où N.D. veut être honorée et invoquée. Le M^{is} de l'ESPERONNIERE, désirant conserver cette tradition, a fait mettre cette plaque commémorative. 8 septembre 1904 ».

⁸⁶ Abbé de Bellefontaine de 1866 à 1929.

⁸⁷ François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Décembre 1900, p. 46.

Sebran ou Sigebran, seigneur du château élevé à Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, appelle les moines de Marmoutier et leur donne l'église et ses dépendances [cf. C.V. 16⁸⁸]. Au nombre de celles-ci se trouvait une chapelle nommée Sainte-Marie-du-Genêt, *Capella Sancte Marie de Geneste quae in ipsa Sancti Geogii Parochia* (C.V. 21). - *Capella de Mirica* [chapelle de la merveille, ou du miracle] *et ut apertuis dicitur de Genest* (C.V. 26), située en la paroisse de Saint-Georges, *membrum ecclesiae nostrae Sancti Georgii* (C.V. 26)⁸⁹.

Des terres, qui sont aujourd'hui du domaine de l'abbaye Notre-Dame des Gardes, se nomment encore les cadastres du XIX^e siècle « le grand Vieux Genté » (Section A, 296), « le bas Vieux Genté » (A 297) - (*genté*, ou *gennetaye*, signifiant *genêt*) - , et « le Champ de la Chapelle » (A 305)⁹⁰. La terre garde la mémoire de l'histoire. Le lieu appelé plus tard « Les Gardes » correspond à plusieurs fiefs, d'ailleurs sans grande importance : la Peignerie, le Fief de la Sauvagère, et le Fief de la Garde⁹¹.

L'acte consigné dans le Cartulaire de Chemillé (C.V. 21) et la toponymie accréditent une légende transmise de génération en génération. Une bergère de la métairie de la Garde, remarqua un de ses bœufs qui se tenait continuellement près d'un buisson de genêt, léchant une grosse pierre. Ce bœuf ne dépérissait pas, au contraire. Elle souleva la pierre et découvrit une statue de la Vierge Marie avec l'Enfant. Elle l'emporta plusieurs fois chez elle, mais la statue revenait à sa première place. Elle en parla au curé de Saint-Georges qui l'emporta chez lui, et la statue revint encore au même lieu. Il en conclut que la Vierge Marie voulait être honorée en ce lieu. La chapelle Sainte-Marie-du-Genêt dont il est question ici est, vraisemblablement, l'édifice bâti après cet événement relaté par la tradition orale⁹².

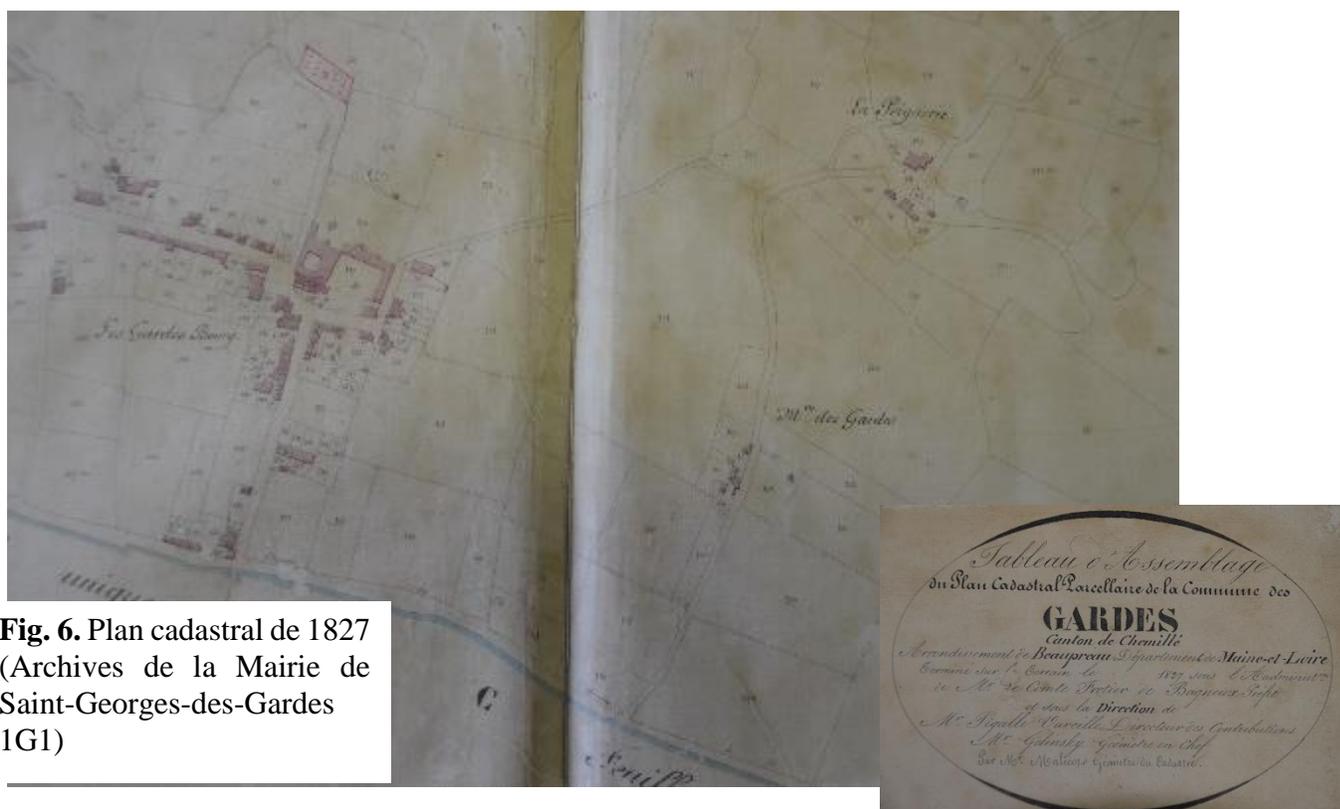


Fig. 6. Plan cadastral de 1827 (Archives de la Mairie de Saint-Georges-des-Gardes 1G1)

⁸⁸ Cartulaire vélin du prieuré Saint-Pierre de Chemillé.

⁸⁹ Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 365.

⁹⁰ Cf. Archives de la Commune de Saint-Georges-des-Gardes : Plan cadastral de 1827 (1 G 1) ; Matrice cadastrale de 854 à 1917 et États de sections en 1854 (1 G 2-3).

⁹¹ Cf. Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 374.

⁹² Cf. *ibidem*, p. 369.

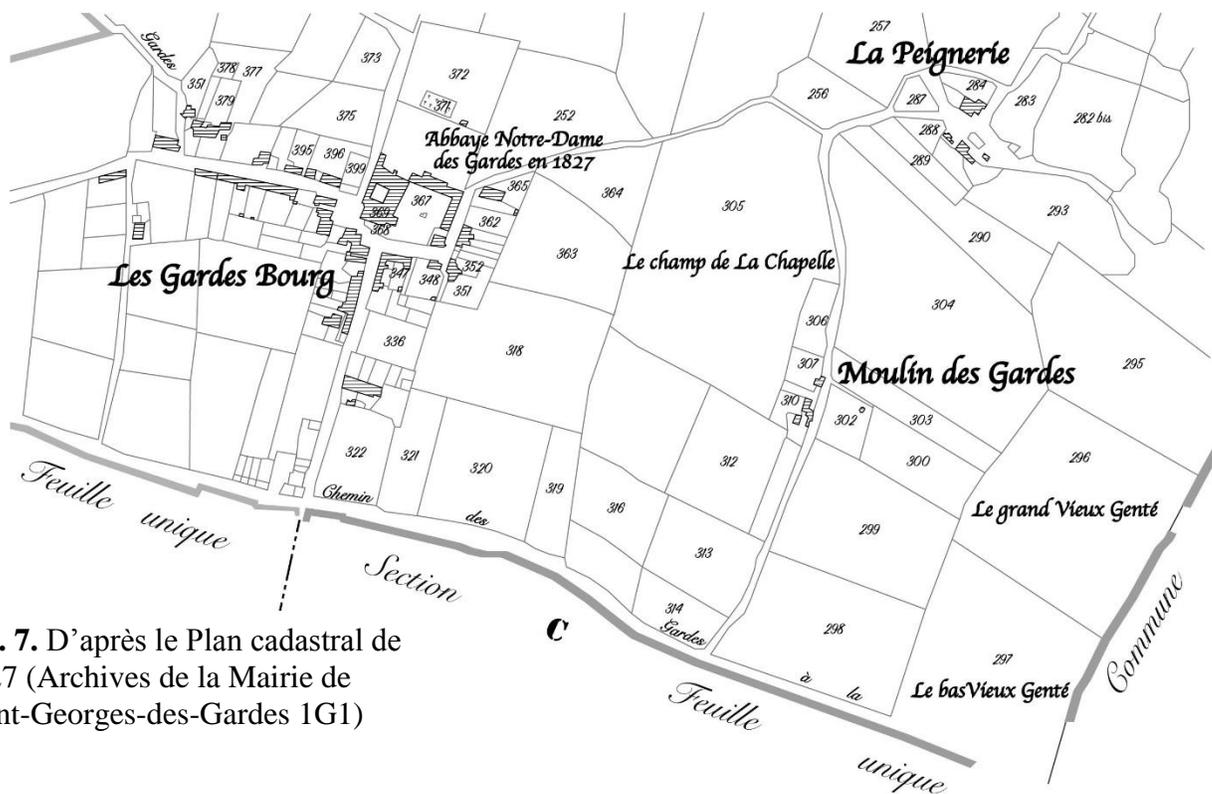


Fig. 7. D'après le Plan cadastral de 1827 (Archives de la Mairie de Saint-Georges-des-Gardes 1G1)

Commune : SAINT-GEORGES-DES-GARDES
 Section(s) : 146 A 146 Y 146 Y 146 Y YA ... Feuille(s) : 000 YA 01 000 YB 01 146 A 02 146 B 01 146 YC 01 ... Echelle d'édition : 1/5690 Couche(s) active(s) : cadastra Date de l'édition : 28/10/2016

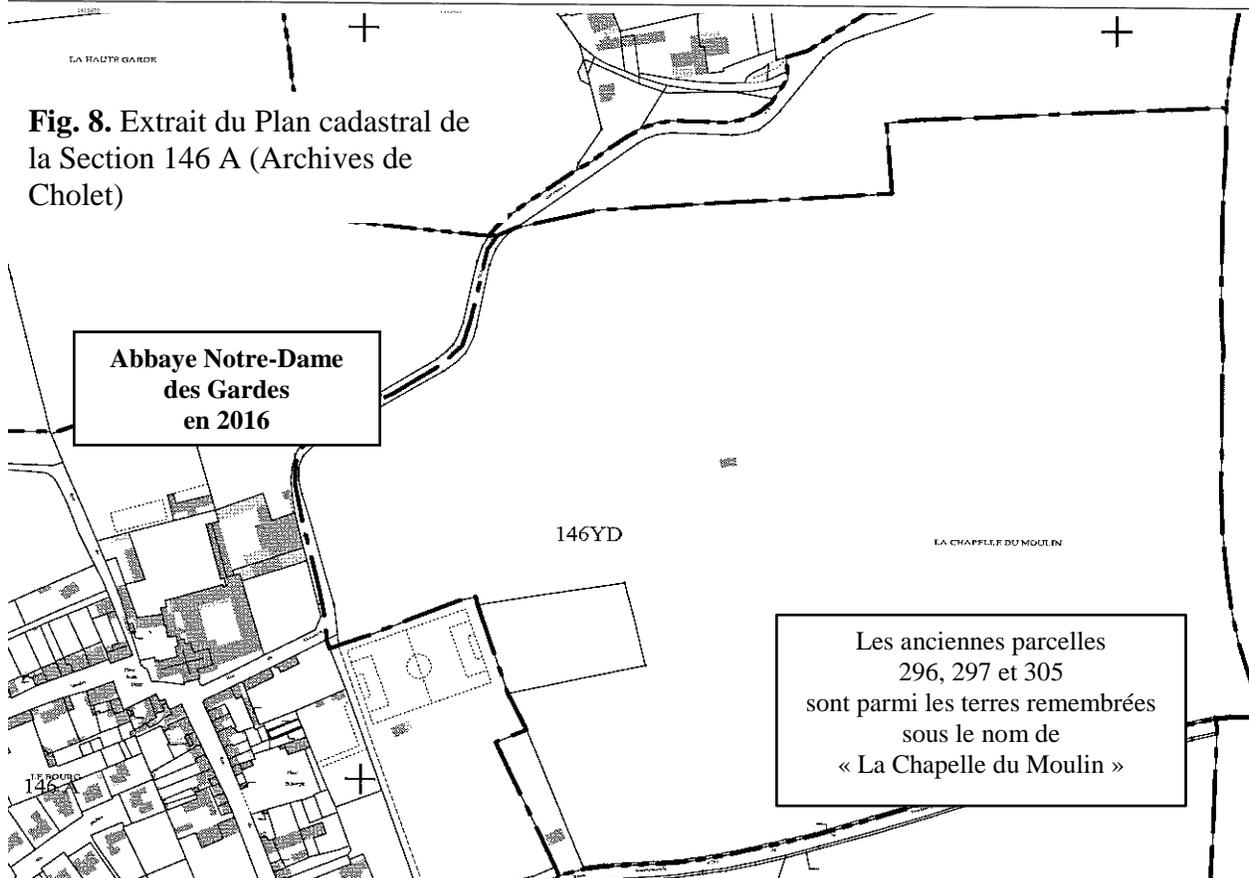


Fig. 8. Extrait du Plan cadastral de la Section 146 A (Archives de Cholet)

Entre le XI^e et le XV^e siècle, une histoire semblable au récit des Gardes, avec des variantes, se trouve à l'origine de plusieurs sanctuaires marials en France : une statue découverte de façon extraordinaire – parfois grâce aux animaux –, qui se plaît à revenir au même endroit et opère des miracles. Dans l'ancienne province d'Anjou : Notre-Dame du Chêne (à Vion, près de Sablé-sur-Sarthe) et Notre-Dame de la Cruie (à Saint-Martin-du-Limet, en Mayenne). On parle aussi d'une statue plusieurs fois revenue sur le rocher de l'île Béhuard. À Angers : Notre-Dame de l'Esivière au XV^e siècle. Vers l'an 1400, Yolande d'Aragon découvre lors d'une promenade une statuette près du prieuré de l'Esivière. « Quatre ou cinq épagneuls fouillaient avec grand soin [un] buisson. [...] Soudain un lapin s'en échappe et court se réfugier dans le giron de la reine. [Dans le terrier, on trouve] une petite voûte en terre sous laquelle était une image de la Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus entre ses bras et une lampe de verre devant elle⁹³ ». La reine fit construire un petit oratoire, où « Notre-Dame-de-sous-terre » opéra, dit-on, plusieurs miracles.

On trouve un récit similaire à l'origine de Notre-Dame du Buisson, dans le Vaucluse :

La légende de Notre-Dame de Romigier à Manosque (Basses-Alpes), l'une des plus antiques, a un rapport marqué avec celle des Gardes. Voici ce qu'en dit M. Le Blant, de l'Institut, dans *les Sarcophages Chrétiens de la Gaule*, p.142 : « Une ancienne tradition mentionnée par le P. Colombi dans la *Virgo Romigiera*, s'attache au sépulcre de Manosque. Autrefois, dit-il, un païen labourait son champ, lorsque ses bœufs, arrivés à une place que les broussailles avaient couverte, refusèrent d'avancer, malgré le fouet et l'aiguillon. On y fouilla et à peu de profondeur, on rencontra une belle tombe de marbre. Un prêtre que l'on avait appelé l'ouvrit et y trouva une Vierge sculptée en bois, tenant sur ses genoux l'Enfant divin, et richement vêtue. » - On l'avait enfouie de la sorte, dit la légende, continue M. Le Blant, par crainte des Sarrasins [vers 900]. Une grande vénération s'est attachée à cette image, qui, d'après une gravure donnée par Henry (*Recherches sur la Géographie et les Antiquités des Basses-Alpes*), me semble remonter au XII^e siècle ; le mot *Romi*, en provençal *Buisson*, la fit nommer Notre-Dame du Romigier, Notre-Dame du Buisson⁹⁴.

Cette explication est intéressante. On peut penser que la manifestation de la Vierge Marie dans la lande des Gardes et la ferveur des chrétiens attirés en ce lieu sont des signes de l'évangélisation de cette contrée reculée. Une évangélisation qui résiste au culte païen – des druides auraient eu leur fief sur cette hauteur –, et qui résiste sans doute aussi au pillage des envahisseurs du IX^e siècle : les Bretons, puis les Normands⁹⁵.

2. Entre le XII^e et le XV^e siècle

Dans le Cartulaire du prieuré de Chemillé, la charte n° 21 du 21 avril 1120, concerne « la chapelle du Genest » :

Jean, abbé de Saint-Nicolas d'Angers (1118-1136), ami intime du monastère de Marmoutier, ayant demandé à l'abbé Guillaume (1104-1124) et à ses religieux, la chapelle du Genest qui étoit [sic] membre de l'église de Saint-Georges-du-Puy-de-Gord [sic], ils la lui accordèrent de la meilleure grâce du monde, se contentant qu'en reconnaissance du bienfait le monastère de Saint-Nicolas payât tous les ans trois sols de cens au prieur de Chemillé (Dom Martène, *Hist. de Marmoutier*, T. II, p. 39. – C.V. [21 et 26]), le jour de S^t Pierre et S^t Paul, et à condition que l'abbaye ne jouirait d'aucun droit de paroisse, tant dîmes que sépultures et baptêmes.

⁹³ François-Marie TRESVAUX, *Histoire de l'Église et du Diocèse d'Angers*, I, p. 280-281.

⁹⁴ Cf. Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 369, note 2.

⁹⁵ Cf. supra p. 10, et Edmond RUBION, *Les Mauges*, p. 20.

Guerin le Borgne, seigneur de Saint-Georges, irrité d'un traité passé sans son assentiment, enlève aux moines de Marmoutier l'église de Saint-Georges et ses dépendances. Peu de jours après, il est tué dans une expédition. Son fils Gauzbert refuse de rien restituer. Pressé pourtant par Rainaud, prieur de Saint-Pierre de Chemillé, il cède moyennant qu'il lui soit donné 45 sous. De plus, il confirma le traité relatif à la Chapelle du Genêt et renonça au droit qu'il prétendait avoir d'y établir un moine (C.V. 21)⁹⁶.

Au XI^e siècle, à une date semble-t-il proche de la découverte miraculeuse de la statue, le service de la chapelle avait été confié aux bénédictins de Marmoutier, en lien avec le prieuré Saint-Pierre de Chemillé. Au XII^e siècle, ce service est remis aux bénédictins de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers. Les moines de Saint-Nicolas et les moines de Saint-Pierre de Chemillé ont en commun d'avoir leur monastère fondé dans le diocèse par le comte Foulques Nerra, sous l'épiscopat d'Hubert de Vendôme (1006-1047)⁹⁷, avec des moines venus de Marmoutier. Un certain nombre de chartes du Cartulaire vélin de Chemillé⁹⁸ ainsi que du Cartulaire XV de Marmoutier témoignent du développement de Saint-Georges. Au XI^e siècle, l'église existe au milieu du cimetière et à proximité d'un château (C.V. 16, 1107) ; les moines perçoivent la dîme. En 1231, il est question d'y [re]construire un moulin, ainsi qu'un second dans la lande du mont de la Garde, *in capite montis*⁹⁹.

Ces chartes nous sont précieuses :

Quum non omnia que sunt retinenda memorie libro commendari possunt et edax rubigo oblivionis maxima etiam consumit et pauci sunt qui in promissis custodiant fidem et profiteantur veritatem, idcirco placuit predecessoribus nostris, scriptis commendare que minus humana mens potest retinere.

[Puisque tout ce qui doit être gardé en mémoire ne peut être confié au livre, que la rouille vorace de l'oubli avale le plus grand nombre, et que sont peu nombreux ceux qui restent fidèles à leurs promesses et témoignent toujours de la vérité, pour cette raison, il a plu à nos prédécesseurs de confier à des écrits officiels ce que l'esprit humain peut le moins retenir¹⁰⁰.]

Les historiens ont recueilli dans les archives locales, du XIII^e au XVI^e siècle, quelques mentions des noms anciens de la colline :

Mons de la Garde, 1231 (Chemillé, charte origin.) ; *Sanctus-Georgius ad montem de la Garde*, 1231 (id.) ; *La Petite Garde*, 1371 (Archives de la Frappinière) ; *La terre et appartenance des Gardes*, 1413 (id.) ; *N^{re} [Notre] Dame-des-Gardes*, [pour la première fois], 1579 (Archives de la Frappinière)¹⁰¹.

Le sanctuaire est mentionné jusqu'au XIV^e siècle. Puis, on n'en trouve plus de trace durant près d'un siècle¹⁰². Si bien qu'on ne peut plus affirmer son emplacement exact. Celui qui sera construit aux Gardes au XV^e siècle est peut-être une reconstruction de la chapelle primitive ; pourtant, les sections du cadastre qui portent les noms de *Genêt* et de *Chapelle*, se situent à côté et jouxtent le terrain du sanctuaire. Cependant il est peu probable que ce second édifice soit sans rapport avec le premier sanctuaire.

Les calamités que connaît l'Ouest de la France au XIV^e et au XV^e siècle, comme la peste, et surtout la guerre de Cent Ans, expliquent peut-être le silence de cette époque sur le sanctuaire des

⁹⁶ Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 365. Cf. aussi Cartulaire XV de Marmoutier, n° 79 (1231).

⁹⁷ Cf. François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 27.

⁹⁸ C.V. 16, 16 bis, 17, 19, 21, 22, 24, 25, 27.

⁹⁹ Cartulaire XV de Marmoutier, n° 79.

¹⁰⁰ C.V. 16, 1107 (ma traduction).

¹⁰¹ Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 365.

¹⁰² *Ibidem*, p. 366.

Gardes. Avec Yolande d'Aragon et son fils – « le bon roi René » –, de nombreux angevins combattent dans les rangs de l'armée de Jeanne d'Arc en 1429. En 1433 encore, les Anglais avancent contre Angers. En 1439, la sécurité est loin d'être rétablie¹⁰³.

L'absence de mentions du sanctuaire dans les documents locaux conservés peut s'expliquer aussi par le fait que les moines de Saint-Pierre, sans doute trop peu nombreux, se sont défaits de la chapelle. C'est un moine qui vient d'Angers, de l'abbaye Saint-Nicolas, qui la dessert.

III. RETOUR D'UN CAPTIF ET FONDATIONS

1. Fondation d'une chapelle de Notre-Dame des Gardes

Pour retracer les événements du xv^e siècle, plusieurs documents s'éclairent les uns les autres : les *Actes du chapitre général des Augustins* (1604)¹⁰⁴ ; le recueil d'un religieux augustin¹⁰⁵, datant du milieu du xvii^e siècle, extrait des archives du couvent sauvées de la destruction en 1790 grâce au père Duchemin, sous-prieur, qui les a confiées à un ami, M. Dirmand, chanoine de Saint-Nicolas-de-Craon¹⁰⁶ ; les archives de la Frappinière, château sur la paroisse de Cossé (documents de la période du xiii^e au xviii^e siècle¹⁰⁷).

Voici ce que l'on rapporte : Vers l'an 1500, un noble gentilhomme, le seigneur du Pineau, ayant été fait captif par les barbares, s'engagea par vœu à bâtir une chapelle en l'honneur de la Vierge Marie sur le lieu le plus élevé de ses terres, s'il recouvrait la liberté par son entremise¹⁰⁸.

Dès le début du xv^e siècle, le seigneur du Pineau (domaine sur la paroisse de Thouarcé) possédait sur la colline le fief des Gardes (paroisse de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde) où se trouvait inclus le pré de la découverte de la statue. Le manuscrit du religieux augustin apporte des détails. « Le sieur du Pineau » a été fait captif durant un voyage en mer ; la tradition dit qu'il revenait de Jérusalem¹⁰⁹. Libéré, « il fit choix du sommet d'une petite montagne, située en l'une de ses terres, nommée le Puy-de-la-Garde, en la paroisse de Saint-Georges, au territoire d'Anjou, diocèse de Maillezais¹¹⁰ » pour bâtir une chapelle « en façon d'arceau ».

¹⁰³ Cf. id., p. 78.

¹⁰⁴ *Actes du Chapitre Général des Augustins*, cités par Sr Marie de la Trinité KERVINGANT, *La vie sur la colline*, p. 16.

¹⁰⁵ Ce recueil « avait pour titre : **L'origine et naissance de la fréquente dévotion qui se voit dans l'église Notre-Dame des Gardes en Anjou, desservie par les PP. Augustins réformés de la Communauté de Bourges ; ensemble Les miracles et prodigieux effets qui sont arrivés en ce lieu, ces années dernière** [sic]. *Le tout tiré des archives du couvent desdits Pères et mis en ordre par un religieux de la même Communauté* » (François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Septembre 1899, p. 51).

¹⁰⁶ Publié par M. Marchand, dans la *Revue d'Anjou* 1852, (tome I^{er}, p. 202-211), d'après le manuscrit original conservé dans le cabinet des manuscrits de la bibliothèque d'Angers, N° 773 du catalogue des manuscrits (Cf. François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Septembre 1899, p. 51).

¹⁰⁷ Archives de la Frappinière, livre D, *Fois et hommages*, F^{os} 272 à 274. Le seigneur de la Frappinière possédait des droits de haute justice sur le bourg des Gardes. Ces archives ont été consultées au presbytère de Cossé en 1883 par Jules SPAL (Cf. *Bulletin SSLBA*, p. 363).

¹⁰⁸ *Actes du Chapitre général des Augustins*, cités par Sr Marie de la Trinité KERVINGANT, *La vie sur la colline*, p. 16.

¹⁰⁹ Cf. Marie-Théophile TRICOIRE, *Histoire du Sanctuaire et de la Communauté de Notre-Dame-des-Gardes*, 2^e éd. quelque peu augmentée, Angers 1893, p. 259, citant les paroles de M. Chesneau, vicaire général, lors du pèlerinage du 8 septembre 1874, parues dans la *Semaine Religieuse* du 27 septembre 1874.

¹¹⁰ François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Septembre 1899, p. 54. Rappelons qu'à partir de 1317, les Gardes firent partie du diocèse de Maillezais ; celui-ci sera transféré à La Rochelle en 1648.

Un acte des archives de la Frappinière, daté de 1605, fait remonter la construction de la chapelle jusque vers 1465¹¹¹, ajoutant que l'évêque de Maillezais aurait consacré la chapelle et l'autel. Peut-être le seigneur a-t-il érigé en l'honneur de la Vierge des Gardes « une église digne de ce nom, pour remplacer sans doute l'oratoire rustique qui l'abritait¹¹² » ?

Depuis lequel temps lad. chapelle auroit été fréquentée par les vœux et voyages de la plupart des fidèles chrétiens et catholiques des pays circonvoisins qui y viennent par chacun an en procession et autrement. Et auroit lad. chapelle vulgairement été appelée la Chapelle de Notre Dame des Gardes, sans que toutefois il y eut autre fondation ny chapelain ordonné pour la desservir en titre¹¹³.

Aussitôt que cette petite chapelle fut bâtie, il plut à la Mère de Dieu, [...], répandre [sic], tout autour de son image, une telle odeur et si doux parfum de ses grâces et de ses vertus, et rendre ce saint lieu tellement recommandable par les prodiges et miracles qu'elle y faisait, que les peuples abordaient de toutes parts pour y faire leurs prières, présenter leurs requêtes afin d'obtenir de la Mère des bontés et des miséricordes le secours en leurs nécessités, de quoi ils n'étaient point refusés ni éconduits¹¹⁴.

Le religieux augustin raconte comment, la dévotion augmentant sans cesse, il fallut agrandir le sanctuaire « jusqu'à trois ou quatre fois », et que des prêtres des lieux voisins furent désignés pour son service. Il y eut toujours aussi à se succéder, malgré les guerres, les calamités et la rigueur du climat, des ermites, « pieux serviteurs de la Vierge », qui passaient en ce lieu une partie de leur vie¹¹⁵. L'afflux des pèlerins doit imposer des besoins, car, un moulin cavier¹¹⁶ est bâti en 1573, dans le champ des Humeaux, près de la chapelle ; on l'appela plus tard le *Petit Moulin des Gardes*¹¹⁷.

2. Les Guerres de religion

La deuxième partie du XVI^e siècle est traversée par les Guerres de religion. La Rochelle, foyer du protestantisme, n'est pas loin. En 1560, le protestantisme s'établit dans le sud de l'Anjou. La noblesse angevine se divise. De part et d'autre, sévit d'abord une sorte de violence rituelle¹¹⁸, puis la guerre civile déchire les deux camps.

Saint-Georges appartient au diocèse de Maillezais, voisin de celui de la Rochelle. Le département des Deux-Sèvres s'est tourné vers la Réforme. Dans les environs de Saint-Georges et des Gardes, le château de Vezins, à trois km, appartient à un seigneur protestant. Cette forteresse, probablement anglaise pendant la guerre de Cent Ans, est une place forte des Huguenots, alors que, juste à côté, La Tourlandry est très catholique. Les Huguenots tentent de s'emparer de la forteresse de Chemillé pour prendre position en Anjou. Ils occupent Chemillé à quatre reprises. Finalement, en 1594, le château de Chemillé est démoli pour qu'il ne soit plus un refuge de résistance pour le parti protestant¹¹⁹. C'est aussi au XVI^e siècle que le château de Saint-Georges est détruit.

La route de Vezins à Chemillé passe par Les Gardes. Au cours des Guerres de religion (1569-1598), il y eut ici de nombreux combats. En témoignent localement de multiples Croix et des toponymes. Le nom de « Belles Croix », donné aujourd'hui à ces Croix, dérive de *Bellis Crux*

¹¹¹ Cf. Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 367.

¹¹² Edmond RUBION, *Les Mauges*, p. 265.

¹¹³ Archives de la Frappinière, citées par Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 367.

¹¹⁴ Manuscrit du religieux augustin, cité par François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Septembre 1899, p. 55.

¹¹⁵ *Ibidem*, p. 56.

¹¹⁶ Le moulin cavier est un moulin à vent caractéristique en Anjou.

¹¹⁷ Cf. Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 376.

¹¹⁸ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 108.

¹¹⁹ Cf. Abel FILLAUDEAU, *Histoire de Chemillé*, p. 19.

(Croix de combat) ; de même le toponyme « Belle-Tête » est la transformation de *Bellum Testis* (Témoin des combats). Treize de ces Croix, regroupées à La Tourlandry pour ériger un monument en 1878¹²⁰, rappelleraient treize victoires remportées par les catholiques sur les huguenots dans les environs ; elles sont toujours l'objet de la dévotion populaire.

L'édit de pacification est préparé à Angers et promulgué à Nantes le 13 avril 1598. Fuyant les dévastations, le siège de l'évêché de Maillezais est transféré un temps à Fontenay-le-Comte en 1630, puis, en 1648, à La Rochelle. Créé par le pape Innocent X, le nouveau diocèse de La Rochelle se trouve augmenté de quelques territoires.

Les manifestations de piété dans la province d'Anjou, marquées par les fidélités contestées par la Réforme, expriment avec plus d'insistance encore la dévotion mariale et eucharistique traditionnelle. C'est aussi une époque de nouvelles fondations religieuses (9 au XVI^e siècle, 64 au XVII^e siècle) et de réforme des anciens ordres¹²¹.

3. Fondation d'un premier monastère aux Gardes : les ermites de Saint-Augustin

En 1543, par le mariage de l'unique héritière de la famille du Pineau, Renée du Pineau, arrière-petite-fille du fondateur de la chapelle, avec François de Lesperonnière (ou de l'Esperonnière), seigneur de la Roche-Bardoul, les terres du Pineau et des Gardes passent en possession de la famille de Lesperonnière. Leur fils, Antoine de Lesperonnière (1571-1623), fit assurer le service régulier de la chapelle en indemnisant un prêtre. Celui-ci bientôt se retira, ce qui motiva l'appel des religieux augustins de Poitiers¹²². Antoine de Lesperonnière s'était d'abord adressé au père Chapouin, récollet, qui avait commencé en 1597 la réforme du couvent de la Baumette-lès-Angers :

Mais ce bon Père la refusa, pour cette raison que la grande pauvreté qu'avaient tous les vrais enfants de saint François ne leur pouvait permettre de s'établir dans les lieux champêtres, qui sont trop éloignés des villes, tel qu'était celui-là, à cause qu'ils devaient chaque jour, pour l'ordinaire, chercher les choses nécessaires à leur vie.[...] Il les [Messire de l'Esperonnière et ceux qui l'accompagnaient] suppliait avec pareille affection de s'adresser aux bons Pères Augustins, qui commençaient comme lui la réforme du couvent de Poitiers, les assurant qu'ils ne pouvaient confier leur dévotion à des hommes plus religieux¹²³.

Le sieur du Pineau et des Gardes écrit aussitôt au prieur des augustins de Poitiers, le père Martin Guillaume, lui demandant des religieux et lui offrant la chapelle ainsi que les terres contiguës nécessaires pour édifier un couvent. Le père Guillaume accepte l'offre, heureux d'avoir Notre Dame comme gardienne de la réforme et de la nouvelle communauté. En mars 1605, avec l'accord de Mgr Henry d'Escoubleau de Sourdis, évêque de Maillezais, il prend possession de la chapelle et du terrain, avec quelques religieux. Par un acte du 23 mai 1605, Antoine de Lesperonnière cède tout droit de « propriété, fons, féodalité, possession et seigneurie » qui lui appartient sur le lieu de la chapelle de Notre-Dame des Gardes à l'ordre des frères religieux ermites de Saint-Augustin pour la fondation d'un couvent qui assure le service divin. À la charge de ce couvent :

¹²⁰ René LEGER, *La Tourlandry*, p. 1.

¹²¹ Cf. François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 92-125.

¹²² Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 369.

¹²³ François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Décembre 1899, p. 67. [L'orthographe, irrégulière, a été respectée ici, comme dans tous les documents cités dans ce travail].

la discipline reguliere dud. ordre selon la reformation mesné, et specialement la communauté de vie en toutes chose inviolablement tout ainsy quelle est gardée aud. couvent de Poitiers et autres couvens reformés. Et ou cas que lad. communauté et autres disciplines feussent interrompues, cessées, non observées et gardées, que lesd. lieu, domaines et rentes cy-dessus données par led. sieur du Pyneau luy reviendront de plain droict den disposer et les appliquer a autres œuvres de piété ou autrement comme il verra bon estre sans autre forme de proces¹²⁴.

Cet acte de fondation est signé, par les deux parties et des témoins, au château de Bouzillé, commune de Melay. Le propriétaire est René de Vaugirauld. Il prend en charge les augustins. Sa fille, Gilberte, épouse Jacques Rigaud de Millepied. C'est le sieur de Millepied qui apaise le procès du curé de la paroisse de Saint-Georges contre les religieux, en assurant une rente annuelle aux anciens chapelains¹²⁵. Le 9 avril 1605, l'official de Maillezais avait interdit au clergé de Saint-Georges d'empêcher les augustins d'exercer leurs droits et services ; il rend une sentence le 21 mars 1606 qui tranche le différend.

Comme il n'y avait aucun bâtiment en ce lieu pour retirer les religieux, notre bienfaiteur, par une excessive charité, les hébergea dans son château de Bouzillé, et les y nourrit jusqu'à ce qu'on leur eût bâti un petit logement. Nos pères, durant ce temps, allèrent tous les jours à la chapelle dire leurs messes et divin service¹²⁶.

Un premier bâtiment destiné aux frères est achevé en 1612 ; l'église, qui comprend l'antique chapelle, est terminée en 1617, date qui se voyait encore en 1888 « sur le portail de l'ancienne entrée de l'église et des cloîtres disparus¹²⁷ ». Les religieux assurent le service du pèlerinage et vont prêcher dans les paroisses d'alentour. Ils font aussi élever des auberges pour recevoir les pèlerins sur un terrain cédé par Gilles de Lesperonnière.

Un nouveau moulin, le grand moulin des Gardes aliàs de la Peignerie, fut construit vers 1631. Avec la fondation du monastère, « tout change et sur la crête du coteau absolument nue s'élève comme par enchantement un centre qui, en 1639, s'appelle 'le bourg des Gardes'¹²⁸ ». Ce bourg « de conséquence » devient, à la fin du siècle, beaucoup plus important que celui de Saint-Georges. Tous les corps de métiers sont présents ; on vit du couvent jusque vers 1730. Puis l'industrie du tissage s'y développe. Ainsi, le tableau que nous offrait partout le moyen-âge du groupement des populations autour du château, de l'église ou du monastère se reproduisait dans les Mauges, en plein XVII^e siècle¹²⁹. Durant tout ce siècle, la communauté est nombreuse ; elle compte jusqu'à vingt-cinq religieux. « Peut-être y avait-il alors un noviciat. De 1692 à 1702, on y voit des professeurs de théologie et de philosophie¹³⁰. »

Aux Gardes, on cite des miracles au milieu du XVII^e siècle¹³¹, et de nombreux pèlerinages de particuliers ou de paroisses entières. Le sanctuaire est en si grande vénération que beaucoup de personnes choisissent d'y être enterrées ; des personnes de toute condition ont leur tombe soit dans l'église Notre-Dame, soit dans le cloître des religieux du XVI^e au XVIII^e siècle¹³². Les Gardes ne

¹²⁴ Archives de la Frappinière, cité par Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 368.

¹²⁵ En 1716 Joseph Rigaud de Millepied mourra sans postérité. Son neveu Jacques-René de la Béraudière hérite alors du château de Bouzillé. Cette famille est toujours propriétaire du domaine de Bouzillé et liée à la communauté.

¹²⁶ Manuscrit du religieux augustin, cité par François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Décembre 1899, p. 70.

¹²⁷ Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 370.

¹²⁸ *Ibidem*, p. 376.

¹²⁹ *Ibidem*, p. 371.

¹³⁰ *Ibidem*, p. 372.

¹³¹ Cf. le titre d'un livre perdu, qui faisait partie du recueil du religieux augustin : « **Les miracles et prodigieux effets qui sont arrivés en ce lieu, ces années dernière** [sic] » (François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Septembre 1899, p. 51).

¹³² François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Septembre 1900, p. 40.

sont pas une paroisse¹³³ mais un sanctuaire, dépendant du diocèse de La Rochelle. Les religieux ne disposent pas de fonds baptismaux ; ils n’y célèbrent ni baptême, ni mariage. Cependant le prieur des augustins tient un registre des défunts tant réguliers que séculiers¹³⁴. Des feuillets attestent aussi des admissions au noviciat ou à la profession. Tous ces documents sont exigés, par ordonnance royale, et envoyés à Monsieur le procureur du Roy, à Angers.

Au XVIII^e siècle, d’après ces archives, « la maison des augustins des Gardes est ordinairement composée de 2 à 4 religieux au plus et 2 domestiques¹³⁵ ». Cette même lettre évoque l’éloignement du couvent : « Nous sommes relégués dans le fond d’une campagne... ». Pour le dernier quart de ce siècle, la lettre du prieur répète presque chaque année qu’« il n’y a eû dans nôtre maison ny prise d’habit, ny profession, ny enterrement¹³⁶ ». Leur petit nombre explique l’absence de noviciat et de profession. Au moment de la Révolution, la liste du clergé du Maine-et-Loire ne mentionne que trois noms : le père Réveillon, prieur ; le père Antoine Duchemin, sous-prieur ; et Jacques Legeay, né à Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, qui n’est pas encore prêtre¹³⁷.

Avant de regarder ce que deviennent le monastère et le sanctuaire de Notre-Dame des Gardes pendant la Révolution, il convient d’ouvrir une parenthèse, sur les abbayes cisterciennes fondées en Anjou au XII^e siècle, et les initiatives de réformes dans l’Ordre au XVII^e siècle.

4. Les fondations cisterciennes en Anjou au XII^e siècle

La vague d’érémisme de la fin du XI^e siècle se stabilise par la création de nombreux monastères. Le XII^e siècle voit la fondation en Anjou de deux abbayes cisterciennes, et de deux établissements intégrés ensuite à l’Ordre¹³⁸. Le comte d’Anjou, Foulques V le Jeune, et son épouse Eremburge, favorisent ces implantations ; ils en ont suscité certaines. Leurs motivations sont religieuses et politiques. En protégeant le nouveau cénobitisme, Foulque le Jeune se fait le défenseur de la réforme grégorienne. Il espère en retour recevoir le soutien de l’Église et donc renforcer son pouvoir¹³⁹.

Notre-Dame du Loroux¹⁴⁰, au nord de Saumur, près de Vernantes, est le premier monastère cistercien de l’Ouest (1121), la neuvième fondation de Cîteaux (durant l’abbatit d’Étienne Harding), le dix-neuvième monastère de l’Ordre cistercien. L’évêque d’Angers, Renaud III de Martigné (1102-1124), a forcément été consulté ; il doit donner son autorisation pour toute fondation. Il regarde sans doute favorablement l’installation dans son diocèse de l’ordre de Cîteaux, qui, au début du XII^e siècle du moins, ne réclame pas l’exemption de l’autorité épiscopale. La perte rapide du soutien du comte – il quitte l’Anjou en 1129 pour devenir roi de Jérusalem – a freiné

¹³³ Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 365 ; CV 21 et 26.

¹³⁴ Aux archives départementales, ce *Registre des Augustins* couvre les années 1691 à 1787.

http://www.archinoe.fr/cg49/visualiseur/visu_registre.php?id=490039260&PHPSID=97951aa5e5f68a83c9f0ec50b5aa6299&w=1366&h=768 (11/04/2016).

¹³⁵ *Registre des Augustins*, maÿ 1774.

¹³⁶ *Registre des Augustins*, 1784.

¹³⁷ Cf. Émile QUERUAU-LAMERIE, *Le Clergé du Département de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, Angers 1899, p. 125.

¹³⁸ Cf. Figure 5.

¹³⁹ Gaëtan SOURICE, *Naissance du Loroux, une fille directe de Cîteaux*, in *Les Cisterciens en Anjou*, II p. 59 et 60.

¹⁴⁰ Les moines s’établissent dans un lieu nommé depuis *Oratorium*, d’où vient le nom de Loroux. Cf. François-Marie TRESVAUX, *Histoire de l’Église et du Diocèse d’Angers*, I, p. 210.

l'expansion du Loroux. De 1355 à 1370, les moines seront expulsés par les Anglais qui font du monastère leur forteresse¹⁴¹.

En 1134, à la demande de Clément, ermite à Pontron, le Loroux fonde là une abbaye, près du Louroux-Béconnais, à l'autre extrémité du diocèse. Onze ans plus tard, Pontron fonde Melleraye, au diocèse de Nantes. L'abbaye de Pontron, isolée et sans fortification, souffre des guerres et des invasions. Les moines, au XV^e siècle sont réduits à la mendicité. Ensuite, plus de deux siècles d'un régime de commende seront désastreux pour l'abbaye. Il ne reste que quatre moines en 1790¹⁴².

Le XII^e siècle voit également la fondation de deux monastères bénédictins, Chaloché et La Boissière, de la congrégation de Savigny¹⁴³. Le groupe normand de la Congrégation de Savigny intégrera l'ordre de Cîteaux lors du chapitre général de septembre 1147, chapitre auquel assiste le pape Eugène III. Ce rattachement va profiter aux deux familles (par exemple, quant aux différents droits et exemptions accordées par le pape¹⁴⁴). Les monastères savignaciens sont affiliés à Clairvaux.

La date de la fondation de Chaloché (à Corzé, au nord-est d'Angers) par Savigny se situe entre 1119 et 1129. Au XIII^e siècle, l'abbaye connaît des difficultés.¹⁴⁵ Quant à La Boissière – l'abbaye « *Sanctae Mariae de Buxeria*¹⁴⁶ » [buxeria dérive du latin *buxaria* = buisson] –, elle est érigée vers 1131, au-delà de Baugé, à quarante kilomètres de Chaloché. C'est la onzième filiale de Savigny. Elle est à la limite de l'Anjou, au carrefour du Maine et de la Touraine, à l'abri dans une vallée entourée d'une forêt et de trois cours d'eau¹⁴⁷.

Plus tard, en 1247, une abbaye de bénédictins, Le Perray-aux-Nonnains¹⁴⁸, à Écouflant (aux portes d'Angers), en difficulté, est transformée, à la demande du pape, par l'évêque, Mgr Villoseau (1240-1260), en une abbaye de moniales cisterciennes. « À cette occasion, Michel Villoseau [évêque d'Angers] renonçait à toute juridiction, affirmant le statut de totale exemption de l'Ordre de Cîteaux¹⁴⁹ ».

Tous ces monastères cisterciens¹⁵⁰ existent encore au début de la Révolution, mais sont vendus comme biens nationaux en 1790, et les religieux sont dispersés.

¹⁴¹ Cf. Gaëtan SOURICE, *Naissance du Loroux, une fille directe de Cîteaux*, in *Les Cisterciens en Anjou*, III, p. 57-74.

¹⁴² Marcel BERTHIER, *L'abbaye cistercienne de Pontron, fille de l'Oroux*, in *Les Cisterciens en Anjou*, IX, p. 206.

¹⁴³ Savigny est fondée en 1112 par un ermite, Vital Mortain, et connaît une expansion extraordinaire en Normandie et en Angleterre. Les débuts de Savigny sont comparables à ceux de l'ordre de Cîteaux ; les deux Ordres sont nés à l'initiative d'ermite : Vital de Mortain (1105) et Robert de Molesmes (1098) ; ils poursuivent en gros le même objectif, le retour à une vie conforme aux principes religieux originels, en prenant la règle de saint Benoît comme référence. Tous deux sont attachés à la solitude, la pauvreté et le travail manuel (Laurent PICHOT, *La fondation et les premières années de l'abbaye de Chaloché*, in *Les Cisterciens en Anjou*, p. 80).

¹⁴⁴ *Ibidem*, p. 85.

¹⁴⁵ « Le succès des Ordres nouvellement apparus au XII^e siècle a d'une certaine façon surchargé les groupes monastiques de donations, les mettant en possession de patrimoines difficiles à gérer », *Ibidem*, p. 86-87.

¹⁴⁶ Anne-Estelle GUITTON, *La fondation de l'abbaye de La Boissière*, in *Les Cisterciens en Anjou*, X, p. 212.

¹⁴⁷ Des documents font état de remarques faites à La Boissière « à sept reprises au cours des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles », *Ibidem*, p. 218.

¹⁴⁸ Vers 1190, Bellefontaine avait essaimé au Perray (Cf. Célestin PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine & Loire*, 2^e édition, t. 1, p. 329). Une bulle de 1246 témoigne de sa dépendance de l'abbaye de Bellefontaine-en-Mauges (Cf. Célestin PORT, *Dictionnaire historique*, 2^e édition, t. 3, p. 140).

¹⁴⁹ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 58.

¹⁵⁰ Cf. Figure 5. Ces abbayes n'ont pas été par la suite reprises par des communautés monastiques. On peut constater que les deux implantations cisterciennes, après la Révolution, se sont faites, toutes les deux, à l'emplacement d'un autre monastère, et auprès d'un sanctuaire marial ancien.

5. Les réformes dans l'ordre cistercien en France au XVII^e siècle

Après un siècle de violences et de guerres, l'Anjou connaît une période de paix et commence enfin à mettre en œuvre les prescriptions du concile de Trente. Trois évêques successifs, Henri Arnauld (1649-1692), Michel II le Peletier (1692-1706) et Michel Poncet de La Rivière (1706-1730), vont dénoncer le dérèglement et l'ignorance des prêtres, le manque de formation des ordinands, l'ignorance religieuse et la survivance des coutumes païennes, et s'efforcer de remédier à cette situation : un séminaire est fondé, un catéchisme publié, la prédication intensifiée ; les écoles paroissiales sont multipliées, une série de missions sont organisées dans tout le diocèse.

À cette même époque, Mgr Étienne de Champflour (1703-1724) est évêque de La Rochelle. Il marque profondément son diocèse qui couvre alors presque toutes les Mauges angevines. Il est « l'ennemi constant des jansénistes, le champion intrépide de la vérité, et en même temps, le père des pauvres et des orphelins et l'instituteur de l'enfance¹⁵¹ » ; il favorise aussi le développement des confréries dans les paroisses.

Les fruits du concile tardent à se faire sentir dans la vie religieuse. À la fin du XVI^e siècle, la misère, matérielle, spirituelle et morale, atteint la plupart des familles religieuses en France.

L'Ordre [cistercien] se trouve en pleine décadence : les maisons sont dépeuplées comme cela n'est jamais arrivé auparavant (pas même aux périodes les plus noires de la guerre de Cent Ans qui avaient exilé et non pas décimé les moines de la Boissière et de Chaloché), le régime de la commende nuit à la régularité en privant les communautés de l'autorité effective d'un abbé, à quoi s'ajoutent d'innombrables problèmes d'économie et d'insécurité¹⁵².

Jean de la Barrière (1544-1600), réforme l'abbaye cistercienne de Feuillant, du diocèse de Rieux, près de Toulouse. « Le pape Sixte-Quint approuve, le 5 mai 1586, la réforme dont il permet l'extension par une bulle du 13 novembre 1587¹⁵³. » Ce sont des feuillants que l'abbé Sublet, abbé commendataire, appelle à Bellefontaine, ancienne abbaye bénédictine. « Avec l'approbation de Mgr Henri de Béthune, évêque de Maillezais¹⁵⁴ », ils y viennent le 7 décembre 1642. Ils l'occupent jusqu'en 1791¹⁵⁵. Bellefontaine est à vingt kilomètres des Gardes.

À la suite du concile, un désir de retour à plus de discipline et surtout de renouveau intérieur naît en plusieurs endroits, sans concertation. Quelques cisterciens font l'expérience d'une conversion et prennent des initiatives comme Denis Largentier, Octave Arnolfini, Abraham Largentier, Etienne Maugier¹⁵⁶, Bernard Carpentier, Jérôme Petit et Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé. En 1623, dix monastères comprenant 200 religieux embrassent l'Étroite Observance. En 1683, on compte cinquante-neuf monastères avec 800 religieux.

Ce qui frappe [...], c'est l'absence de modèle unique ou de programme concerté. On ne peut pas parler d'une réforme, au sens où tous les moines réformateurs se seraient ralliés à un seul meneur

¹⁵¹ François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Décembre 1903, p. 2. Il visite la paroisse St-Georges-du-Puy-de-la-Garde le 28 septembre 1706, à l'occasion de quoi il note : « La cure est à la nomination de M. le prieur de Chemillé » (p. 4).

¹⁵² Claude GARDA, *La question des observances dans l'Ordre de Cîteaux en France au XVII^e siècle*, in *Les Cisterciens en Anjou*, p. 102.

¹⁵³ Serge GRANDAIS, *Abbaye de Bellefontaine*, p. 148.

¹⁵⁴ *Ibidem*, p. 146.

¹⁵⁵ Cf. Serge GRANDAIS, *La personnalité de Dom Jean-Marie Chouteau à travers sa correspondance*, in *Les Cisterciens en Anjou*, p. 153.

¹⁵⁶ Étienne Maugier sera le premier chef des maisons réformées (Claude GARDA, *La question des observances dans l'Ordre de Cîteaux en France au XVII^e siècle*, p. 103).

inspiré. On doit plutôt parler d'un ensemble de réformes, mises en application progressivement avec quantité d'ajustements dictés par les nécessités locales ou conjoncturelles¹⁵⁷.

Les réformateurs s'accordent cependant sur quelques moyens essentiels :

La pratique de la Règle dans sa *pureté* qui postule la présence d'un abbé pour l'expliquer et stimuler le progrès, l'éloignement du monde pour mieux se vouer à la recherche de Dieu, le silence pour favoriser la contemplation, la pauvreté pour partager la condition du Christ pauvre. [...] La référence suprême [reste] la *Règle*, et à travers elle l'*Évangile*¹⁵⁸.

Ce choix se traduit aussi par la simplicité du vêtement, la communauté des biens, l'abstinence, le travail manuel (sans toutefois proscrire des revenus indirects). Dans les affrontements, certains points secondaires, comme l'abstinence, prennent une place disproportionnée. Les luttes, parfois sans charité, entre partisans et adversaires de la réforme, sont surtout le fait de chefs de file. « Le cloisonnement qu'on imagine *a posteriori* entre les deux [observances] est une vue de l'esprit¹⁵⁹. » À la base, les cisterciens vivent le plus souvent dans le respect mutuel et l'entente sur l'essentiel. Aucune maison n'a le monopole d'une vie religieuse authentique. Il n'y a pas d'opposition tranchée entre les monastères, minoritaires, qui adoptent la réforme, comme Chaloché, et les maisons non réformées, comme la Boissière, le Loroux et Pontron.

En mars 1623, les abbayes angevines de la filiation de Clairvaux (la Boissière et Chaloché) sont inscrites d'office parmi les monastères où seraient envoyés des religieux réformés pour inciter les moines à adopter la réforme. Le résultat s'est avéré nul. La Boissière n'embrassera jamais la réforme, et Chaloché attendra encore un bon demi-siècle pour y venir¹⁶⁰ !

En 1623, le pape Alexandre VII laisse à chaque cistercien la liberté de vivre dans l'une ou l'autre Observance. « Quant aux différences [...], elles ne sont jamais allées jusqu'à provoquer la fracture de l'Ordre en deux blocs, comme cela se produira en 1892¹⁶¹ ». Les communautés *de la Stricte Observance* sont minoritaires, et le plus souvent peu nombreuses. « En moyenne, sauf exceptions comme La Trappe et Sept-Fons, ou chez les moniales réformées comme à Sainte-Catherine¹⁶² d'Angers, chacune des maisons réformées n'a jamais abrité qu'une dizaine de religieux, parfois moins ». Chaloché ne compte que 6 moines en 1683, dix ans après son choix de réforme. « Le petit nombre n'a rien empêché, tant qu'ont été vécus l'entraide, l'émulation, le soutien fraternel¹⁶³. » Les réformes, tâtonnements, désaccords, querelles, au XVII^e siècle, peuvent donner une impression de désordre, mais elles révèlent surtout une grande vitalité.

Un monastère, être vivant, se relève par le dévouement de quelques-uns [...]. C'est notre histoire de quatorze siècles. Le jour où nous serons dotés de centralisation sera le jour où toute réforme deviendra impossible, la spontanéité vivante étant abolie, remplacée qu'elle sera par des rouages administratifs très parfaits qui imiteront la vie, mais qui ne seront pas la vie¹⁶⁴.

¹⁵⁷ Claude GARDA, *La question des observances dans l'Ordre de Cîteaux en France au XVII^e siècle*, p. 105.

¹⁵⁸ Claude GARDA, *La question des observances dans l'Ordre de Cîteaux en France*, p. 111.

¹⁵⁹ *Ibidem*, p. 108-109.

¹⁶⁰ *Ibidem*, p. 103-104.

¹⁶¹ *Ibidem*, p. 110.

¹⁶² Sainte-Catherine est un monastère de cisterciennes, fondé en 1634, et occupé par sept religieuses du Perray. La prieure est nommée par l'abbé de Cîteaux. Leur nombre augmente rapidement. Durant la Révolution, elles sont dispersées et le monastère est détruit. (Cf. Célestin PORT, *Dictionnaire historique*, 2^e éd., t. 1, p. 106). « En 1683, réformées, elles étaient 34 professes, 6 novices, 5 converses et 'une ancienne religieuse hors de sens'. » (Claude GARDA, *La question des observances dans l'Ordre de Cîteaux en France*, p. 112, note 13).

¹⁶³ *Ibidem*, p. 112.

¹⁶⁴ *Ibidem*, citant Dom GUERANGER, de la *Lettre aux amis de Solesmes*, n° 94, 1998, p. 11.

IV. LA RÉVOLUTION : EXILS ET DESTRUCTIONS

1. L'œuvre évangélisatrice de saint Louis-Marie Grignion de Montfort

Au XVIII^e siècle, « un grand missionnaire a laissé ses traces dans toute la région des bords de Sèvre, foyer permanent de l'insurrection de 1793, c'est Louis-Marie Grignion de Montfort, qui prêchera dans toute cette région jusqu'à sa mort en 1716¹⁶⁵ », le plus souvent seul, rejeté et persécuté. Il est frappé par la déchristianisation du peuple. « Il y a de gros efforts à faire pour évangéliser le peuple et remettre les églises en état ; beaucoup sont restées en ruine depuis les guerres de religion¹⁶⁶. »

Louis-Marie est ordonné prêtre à Paris, en 1700. En 1701, après un début difficile de vie apostolique à Nantes, il trouve place à l'hôpital de Poitiers où il vit parmi les malades. Il se dépense sans compter et réforme l'établissement. Il réunit, dans un local qu'il appelle « la Sagesse », un groupe de jeunes femmes pauvres et infirmes ; il les confie à Marie-Louise Trichet¹⁶⁷. Cette association pieuse est à l'origine de la congrégation des *Filles de la Sagesse*, reconnue en 1715 par Mgr de Champflour, évêque de la Rochelle ; elle est dédiée au soin des malades et à l'enseignement « dans les écoles charitables¹⁶⁸ », comme le seront cent ans après beaucoup de congrégations nées au début du XIX^e siècle¹⁶⁹. Louis-Marie conjugue le ministère à l'hôpital et les missions durant les saisons de printemps et d'été.

Quelques mois après avoir été expulsé du diocèse de Poitiers, en 1706, il prend le chemin de Rome. Le pape Clément XI l'encourage et lui donne le titre de *missionnaire apostolique*¹⁷⁰. Prédicateur itinérant populaire et singulier, il sillonne l'Ouest de la France. Rares sont les curés de paroisse qui « acceptent de s'adresser à ces populations frustrées¹⁷¹ ». Tout à la fois, il prêche des missions, se fait entrepreneur de travaux de construction, et prend soin des pauvres et des malades. Vagabond de Dieu, amoureux de la pauvreté et de la Croix, serviteur de Marie, il vit l'Évangile au pied de la lettre, au gré de la Providence. Sa catéchèse, une morale exigeante et une tendre dévotion à la Vierge Marie s'impriment dans les cœurs et les mémoires grâce à ses cantiques qui reprennent les mélodies des chansons du temps. « Ses cantiques sont diffusés essentiellement en Poitou et en Anjou¹⁷². »

Il désire fonder un ordre exclusivement missionnaire, la *Compagnie de Marie*. « À sa mort, en 1716, il ne sera assisté que de deux disciples, Adrien Vatel et René Mulot¹⁷³ ». Ses successeurs,

¹⁶⁵ Louis-Marie CLENET, *Grignion de Montfort. Le Saint de la Vendée*, Paris 1988, p. 14.

¹⁶⁶ *Ibidem* p. 94.

¹⁶⁷ Cf. *ibidem.*, p. 89.

¹⁶⁸ « I. La fin intérieure des Filles de la Sagesse est l'acquisition de la divine Sagesse. La fin extérieure est triple selon leurs talents, savoir : 1° l'instruction des enfants des villes et des campagnes, dans les écoles charitables ; 2° le bon gouvernement des pauvres dans les hôpitaux ou hors des hôpitaux [...] ; 3° comme aussi la direction des maisons de retraite [spirituelle] où on les appelle. » Un peu plus loin, il précise : « Vous ne devez pas [...] prendre la charité pour le prochain, pour votre fin principale [...] ; mais si votre première intention est de vous sanctifier, en accomplissant la volonté de Dieu marquée par l'obéissance, vous resterez en paix, de quelque manière que les choses arrivent » (Louis-Marie GRIGNION DE MONTFORT, *Œuvres complètes*, Paris 1966, *Règle primitive*, p. 729-731).

¹⁶⁹ À Chemillé, les Filles de la Sagesse, « dont le prestige était immense dans tout ce pays de Vendée » (Abel FILLAUDEAU, *Histoire de Chemillé*, p. 60), sont appelées en 1827, pour prendre la direction de l'asile de l'hôpital, puis en 1874, celle de l'école Notre-Dame, école communale des filles.

¹⁷⁰ Louis-Marie CLENET, *Grignion de Montfort. Le Saint de la Vendée*, p. 105.

¹⁷¹ *Ibidem*, p. 155.

¹⁷² *Ibidem*, p. 218.

¹⁷³ *Ibidem*, p. 201.

ainsi que les curés de paroisse, souvent formés dans les séminaires sulpiciens de Nantes et d'Angers, relaient son action évangélistique. « Son premier biographe n'est autre que le directeur du séminaire d'Angers¹⁷⁴ », le chanoine Joseph Grandet (1646-1724), huit ans après la mort de Grignon de Montfort. Les Montfortains ne sont pas les seuls à prêcher ; « les lazaristes d'Angers ou des jésuites prêchent aussi des missions dans la région en s'inspirant des mêmes méthodes¹⁷⁵ ».

La réforme du concile de Trente et la christianisation en profondeur des campagnes des Mauges et de Vendée ne sont réalisées qu'à la fin du XVIII^e siècle. L'œuvre de Grignon de Montfort et de ses disciples n'est pas sans lien avec l'insurrection vendéenne. Les insurgés de 1793, « en se battant d'abord pour défendre leur religion menacée par la Révolution, apparaissent bien comme les héritiers de Grignon de Montfort¹⁷⁶ ».

Les prêtres qui encadrent la population de ces régions sont des pasteurs et non des bénéficiaires attachés à leurs revenus. Cependant, en ce XVIII^e siècle, la plupart des curés de paroisse souffrent. L'inégalité des revenus et des pouvoirs dans l'Église angevine est flagrante.

Les curés du diocèse protestent contre la domination des chanoines et des religieux au sein de l'assemblée générale et du bureau diocésain chargé de la répartition des décimes, et demandent de participer directement à l'administration du diocèse à côté de l'évêque. En même temps, ils opposent [...] à l'inutilité des chapitres et des couvents, la valeur hautement sociale du ministère paroissial sous ses différents aspects¹⁷⁷.

Avant de susciter la convoitise des laïcs, cette richesse ecclésiastique trouble et divise les clercs eux-mêmes¹⁷⁸.

L'évêque, Mgr Couet du Vivier de Lorry (1782-1802), se montre irresponsable devant ces querelles et passe plus de temps à Paris que dans son diocèse.

2. Le mensonge de la Révolution et l'exil du dernier religieux augustin des Gardes

L'ouverture des États généraux est bien accueillie par la population des Mauges, enthousiasmée par les promesses de changement ; elle souffre des abus de l'Ancien Régime et aspire à de profondes réformes sociales et politiques. Des prêtres acceptent des fonctions dans le département. « L'abbé Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers, future éminence grise de l'insurrection, suit le mouvement général¹⁷⁹ ».

Mais les premières décisions ne concernent pas la vie des paysans et sèment l'inquiétude : la nationalisation des biens du clergé (novembre 1789), puis leur vente à des bourgeois (fin 1790), la saisie des objets de culte, la suppression des vœux religieux (13 février 1790), la descente de cloches¹⁸⁰. Les curés qui ont siégé à l'Assemblée, pourtant convaincus de la nécessité de réformes, la quittent en avril 1790, « dépités néanmoins qu'après avoir décidé du destin de l'histoire, au printemps 1789, [ils] s'en voient brusquement exclus¹⁸¹ ».

¹⁷⁴ *Ibidem*, p. 15.

¹⁷⁵ *Ibidem*, p. 14.

¹⁷⁶ *Ibidem*, quatrième page de couverture.

¹⁷⁷ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 148.

¹⁷⁸ *Ibidem*, p. 152.

¹⁷⁹ CLENET Louis-Marie, *Grignon de Montfort. Le Saint de la Vendée*, p. 291.

¹⁸⁰ Cf. Serge GRANDAIS, *Abbaye de Bellefontaine*, p. 183.

¹⁸¹ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 156.

L'Assemblée constituante vota la Constitution civile du clergé [12 juillet 1790], enjoignant à tout prêtre d'y prêter serment [27 novembre 1790], sous peine d'interdiction du culte dans les églises, en attendant la peine de déportation. Ce n'était pas autre chose que le schisme imposé à l'église [sic] de France¹⁸².

« La Constitution civile du clergé met ainsi fin au charme enchanteur des premiers jours¹⁸³ ». Des clercs hésitent ; ils subissent des pressions contradictoires, et leur évêque ne dit rien. En prêtant serment, beaucoup ne croient pas « sortir du sein de l'Église catholique¹⁸⁴ ». Dans les Mauges, plus qu'ailleurs, les prêtres refusent le serment ; ainsi, à Saint-Georges, le curé et son vicaire. Un prêtre constitutionnel « intrus » est installé à leur place. Les quatre curés de Chemillé, réfractaires, sont exilés.

En 1790, l'Assemblée Constituante refait la carte administrative de la France et la divise en départements, districts et municipalités. Elle fait de l'élection le principe de toutes les fonctions publiques. Les Gardes font partie du district de Cholet. À ce moment, août 1790, la communauté des augustins semble ne comporter que trois religieux. Ils refusent de prêter serment. Le prieur, le père Louis Réveillon, 53 ans, et le sous-prieur, père Antoine Duchemin, 38 ans, font connaître au district de Cholet leur intention de se retirer, le premier dans sa famille, et le second dans le diocèse de La Rochelle. Le 21 août, « le district de Cholet nomme des commissaires pour procéder à l'inventaire du mobilier du monastère des Gardes¹⁸⁵ ». L'inventaire a lieu le 26 août, en présence de ces deux religieux. Le père Réveillon se retire peu de temps après ; on ne sait pas ce qu'il est devenu. Le père Duchemin est demeuré au moins jusqu'au 2 mai 1791 dans son couvent ; ensuite, il est nommé, par l'évêque de La Rochelle, aumônier des religieuses de la Fougereuse (dans les Deux-Sèvres). Il assure ce service jusqu'en août 1792. Il est arrêté à Cholet le 3 octobre ; le district écrit à Angers :

Ce département [des Deux-Sèvres] ayant pris un arrêté qui ordonnait à tout prêtre non sermenté de sortir de l'étendue de son territoire pour le 27 août dernier, le sieur Duchemin prit un passeport en date du 16 août pour se rendre à Amiens, sa patrie. Depuis cette époque il paraît qu'il a rôdé dans nos environs, et, en effet, ce passeport est revêtu d'un *vu passer* à la Plaine, district de Vihiers, le 19 septembre dernier. On ne peut voir dans cette conduite qu'un prêtre non sermenté qui parcourt le pays, et ses vues ne sont point équivoques. Il fut arrêté hier au soir près de Cholet... Nous prenons le parti de vous l'envoyer de brigade en brigade pour que vous disposiez de lui ainsi que vous le croirez devoir faire¹⁸⁶.

Le 6 octobre, il est conduit d'Angers à Nantes, toujours sous bonne garde, pour y attendre là un embarquement pour l'Espagne. Cet exil est la dernière information que nous ayons sur le père Duchemin. Quant à Jacques Legeay, augustin des Gardes selon la liste des membres du Clergé¹⁸⁷, il est emprisonné à Angers, et déporté en Espagne.

¹⁸² Abel FILLAUDEAU, *Histoire de Chemillé*, p. 23.

¹⁸³ Louis-Marie CLENET, *Grignon de Montfort. Le Saint de la Vendée*, p. 294.

¹⁸⁴ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 166.

¹⁸⁵ François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Mars 1903, p. 15.

¹⁸⁶ Archives départementales, série L 203, citées par François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Juin 1900, p. 28.

¹⁸⁷ Cf. Emile QUERUAU-LAMERIE, *Le Clergé du Département de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, p. 125.

En 1790, devant la suppression de la communauté des augustins, les héritiers d'Antoine de Lesperonnière, fondateur du monastère, réagissent et exigent l'exécution de la clause de l'acte de 1605¹⁸⁸. Le directoire du département répond le 6 octobre 1790, exprimant son refus de délibérer¹⁸⁹.

L'« intrus » Michel-François Martineau, élu curé constitutionnel, fait transférer la paroisse de Saint-Georges aux Gardes, avec la permission d'Hugues Pelletier (évêque constitutionnel élu en 1791). Il reste en fonction jusqu'en mars 1793¹⁹⁰ ; il habite aux Gardes. En même temps, un comité révolutionnaire occupe le bourg : c'est « un détachement de la garde nationale de Cholet et du régiment de Royal-Roussillon, cavalerie¹⁹¹ », ayant droit de vie et de mort sur les habitants.

La liberté de culte n'est plus respectée dès le printemps 1791. Les chrétiens réagissent au cours de l'été 1791 « par une série de pèlerinages mariaux nocturnes à Saint-Laurent-de-la-Plaine [chapelle Notre-Dame de la Charité] ou à Bellefontaine, plus tard à Chanzeaux, aux Gardes, ou à la Pommeraye¹⁹² ». Ces pèlerinages sont qualifiés par les autorités de rassemblements fanatiques. La population ne suit pas les meneurs acquis aux idées révolutionnaires ; elle reste fidèle à sa foi. Le culte clandestin s'organise. On cache les prêtres insermentés, les ornements, les objets de culte. En mai 1792, l'église et le presbytère de Saint-Georges sont vendus nationalement¹⁹³.

3. L'insurrection vendéenne de 1793 et la destruction du sanctuaire et du couvent des Gardes

Chemillé est en plein centre de l'insurrection vendéenne. Lorsqu'est décrétée une levée en masse de 300 000 hommes, des émeutes éclatent en plusieurs endroits. Le 9 mars 1793, les gens de Chanzeaux chassèrent les gendarmes venus lever les conscrits. Le 12 mars, c'est à Saint-Florent. Le 13 mars, entraînés par Cathelineau, du Pin-en-Mauges, les paysans insurgés prennent Chemillé et le château de Jallais. Cathelineau fait célébrer un *Te Deum* dans l'église Notre-Dame. Le même jour, Maurice d'Elbée, avec les 2000 paysans venus le chercher, prend Beaupréau. C'est aussi le 13 mars que Bonchamps quitte son château de Saint-Florent pressé par les jeunes de sa région. En quelques jours, les Vendéens s'emparent de Cholet, Coron, Vihiers, Chalennes, Saint Vincent-Sterlanges¹⁹⁴. Ils cessent leur avancée pour célébrer Pâques.

Les insurgés ne souhaitent que le retour de leurs « bons » prêtres. Ce propos d'un paysan reflète leurs motivations : « *Je ne nous soucions point de nobles ; je ne demandons point de roi ; mais je voulons nos bons prêtres, vous ne les aimez point*¹⁹⁵ ». Des jeunes vicaires des Mauges, mettent leur ardeur au service du soulèvement¹⁹⁶.

Selon la légende, l'abbé Barbotin saisissait des boulets de canon au vol pendant les combats et les brandissant, s'écriait : Voilà, mes amis, les œuvres de charité. Si vous avez de la foi, il n'est rien

¹⁸⁸ *Op. cit.*, note 124 : « Et ou cas que lad. communauté et autres disciplines feussent interrompues, cessées, non observées et gardées, que lesd. lieu, domaines et rentes cy-dessus données par led. sieur du Pyneau luy reviendront de plain droict den disposer et les appliquer a autres œuvres de piété ou autrement comme il verra bon estre sans autre forme de proces. » (Archives de la Frappinière, cité par Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 368).

¹⁸⁹ Cf. Archives départementales, série L 28, citées par François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Décembre 1900, p. 49.

¹⁹⁰ Cf. Emile QUERUAU-LAMERIE, *Le Clergé du Département de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, p. 125.

¹⁹¹ Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 377.

¹⁹² François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 163.

¹⁹³ Cf. François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Décembre 1903, p. 15.

¹⁹⁴ Cf. Edmond RUBION, *Les Mauges*, Beaupréau 1986, p. 30-32.

¹⁹⁵ Cité par Louis-Marie CLENET, *Grignon de Montfort. Le Saint de la Vendée*, p. 299.

¹⁹⁶ Louis-Marie CLENET, *Grignon de Montfort. Le Saint de la Vendée*, p. 300.

dont vous ne soyez capables. Nous triompherons des embûches des patriotes. Leurs foudres sont impuissantes contre celui qui défend avec courage la religion de ses pères¹⁹⁷.

Le 11 avril a lieu à Chemillé la première bataille rangée entre l'armée républicaine et les Vendéens, ce qu'on a appelé « le Grand Choc de Chemillé ». Les troupes du général Berruyer, envoyées par la Convention pour envahir les Mauges et étouffer l'insurrection, sont défaites. Plusieurs centaines de prisonniers patriotes sont enfermés dans l'église de Saint-Pierre. C'est là que se déroule l'épisode du « *Pater* des Vendéens » (ou *Pater* d'Elbée), épilogue de la victoire :

Mes amis, [crie le chef d'Elbée à ses hommes], à genoux et chapeau bas, et récitez le Notre Père. [...] Mes amis, osez-vous dire ces paroles, si aujourd'hui, en tuant ces hommes, vous n'obéissez qu'à la voix de la colère et de la vengeance¹⁹⁸ ?

Le pardon sera la règle et la gloire des paysans victorieux. On se souvient du geste de Bonchamps, mortellement blessé, donnant son dernier ordre : « Grâce aux prisonniers ! », libérant les 5000 républicains captifs à Saint-Florent-le-Vieil. Une statue de marbre sculptée par David d'Angers, descendant d'un des captifs graciés, immortalise ce geste sublime dans l'église (« le pardon de Bonchamps »).

Au cours de la Révolution, 130 insermentés ont réussi à exercer leur ministère, de cachette en cachette, « tenant à jour des registres qui en font foi¹⁹⁹ ». Mais fin 1793, une répression violente atteint tous les prêtres, insermentés ou jureurs. À Angers, les troupes chantent :

Soldats, foncez sur ces prêtres
La baïonnette à la main
Point de quartier pour ces traîtres
Bourreaux nés du genre humain²⁰⁰.

Cette guerre est une suite d'avancées et de reculs des uns et des autres. Finalement la Vendée est livrée à d'impitoyables représailles. « Westermann lançait sur elle ses colonnes infernales, avec ordre de tout saccager, de tout brûler, de tout massacrer²⁰¹ ».

Les Mauges, tant dans les campagnes que les gros bourgs, ont subi de janvier à mai un effroyable carnage. Cette région, considérée comme traître à la patrie, a catalysé sur elle la montée idéologique des exécutants de la Convention. Exterminer la Vendée, tel était l'objectif politique. Les Mauges ont perdu 25 % de leur population de 1790 à 1801²⁰².

Le 22 janvier 1794, le bourg et l'église de La Tourlandry sont incendiés « par les colonnes infernales du général Turreau²⁰³ ». Le 25 janvier, une colonne infernale, avec le comité révolutionnaire des Gardes, fusille lâchement à Melay 52 femmes et enfants, seuls habitants du bourg. Les églises de Saint-Léonard et de Saint-Gilles, à Chemillé, sont incendiées. Le 13 mars, une autre colonne infernale incendie le sanctuaire et le couvent des Gardes. Les restes sont vendus entre le 5 juillet 1796 et « le 27 messidor an VI²⁰⁴ » [15 juillet 1798] ; « la Révolution voulut aliéner ces biens d'église devenus bien nationaux²⁰⁵ ».

¹⁹⁷ *Ibidem*, p. 302-303.

¹⁹⁸ Abel FILLAUDEAU, *Histoire de Chemillé*, p. 26.

¹⁹⁹ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 165.

²⁰⁰ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 168.

²⁰¹ Abel FILLAUDEAU, *Histoire de Chemillé*, p. 26.

²⁰² Serge GRANDAIS, *Abbaye de Bellefontaine*, p. 199.

²⁰³ René LEGER, *La Tourlandry*, p. 3.

²⁰⁴ Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 377. Cf. aussi François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Décembre 1900, p. 49-54, citant les *Archives de Maine-et-Loire*, série Q.

²⁰⁵ François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Décembre 1900, p. 49.

La chute de Robespierre [...] et la pénurie des troupes amènent la République à traiter avec la Vendée. Charrette et Sapinaud signeront la Paix de la Jaunaye, près de Nantes, le 17 février 1795. Le 2 mai, Stofflet signera, à Saint-Florent, un traité stipulant, comme celui de la Jaunaye, que le culte catholique pourra être exercé librement dans toute la Vendée²⁰⁶.

Les combats cessent avec le retour à la liberté de culte²⁰⁷ ; c'était bien le véritable objectif des insurgés. « Le 9 février 1794, avant de mourir, le généralissime d'Elbée fera devant ses juges cette déclaration solennelle : 'Je n'aurais jamais pris les armes si la République nous avait laissé le libre exercice du culte catholique²⁰⁸' ».

Le service religieux reprend aux Gardes, en 1795, dans une des granges du monastère en ruine. En mars 1798, l'administration départementale fait estimer, par des marchands de Chemillé, les biens nationaux encore invendus aux Gardes. Le 15 juillet a lieu l'adjudication des ruines de la chapelle et du couvent²⁰⁹.

Trois ans plus tard, le 15 juillet 1801, la Convention appelée « Concordat » est signée entre les représentants de Bonaparte et ceux du Pape. La paix est retrouvée. Le Premier consul a choisi l'abbé Bernier, un des principaux dirigeants de l'insurrection vendéenne, pour les négociations avec le Saint-Siège²¹⁰. La carte du diocèse est redessinée ; le diocèse d'Angers correspond désormais au département du Maine-et-Loire et doit porter son nom²¹¹. À cette date, une grande partie de la Vendée angevine, 44 paroisses, passent au diocèse d'Angers, dont Bégrolles, Cholet, Coron, Cossé, Le May, Nuaillé, La Séguinière, Torfou, La Tourlandry, Trémentines, Vezins, Vihiers, Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde²¹². Avec le Concordat, la paroisse des Gardes, créée en 1791, perd son autonomie ; Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde retrouve ses droits. L'Anjou reste une région historique et culturelle, correspondant à l'ancienne province. Le terme « Anjou » est toujours utilisé pour définir le territoire de Maine-et-Loire.

Mgr Charles Montault des Iles²¹³ prend possession de son diocèse le 6 juin 1802. « Ancien évêque constitutionnel des Deux-Sèvres, mais depuis longtemps déjà réconcilié avec Rome », il gouverne le diocèse pendant 37 ans, avec une grande prudence et beaucoup de tact²¹⁴.

4. Les fondations de Dom Augustin de Lestrangle en Suisse

« Le 18 août [1792], un nouveau décret de la Législative abolit tous les Ordres religieux ; enseignants et hospitaliers vont rejoindre les moines dans la réprobation publique²¹⁵ ». Au mois d'octobre, tous les couvents doivent être vidés.

Fuyant la persécution des pouvoirs politiques, des religieuses venues de divers Instituts se dirigent vers la Suisse, dans le Valais, au diocèse de Sion. Leur désir est de demeurer fidèles à

²⁰⁶ Edmond RUBION, *Les Mauges*, p. 41.

²⁰⁷ Louis-Marie CLENET, *Grignon de Montfort. Le Saint de la Vendée*, p. 304.

²⁰⁸ Edmond RUBION, *Les Mauges*, p. 27.

²⁰⁹ Cf. François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Mars-Avril-Mai 1904, p. 15-16. (Sans doute le dernier numéro du périodique, car le 6 septembre 1904 avait lieu l'inventaire du mobilier de la Communauté des Trappistines).

²¹⁰ Cf. Louis-Marie CLENET, *Grignon de Montfort*, p. 304, et LEBRUN François, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 173.

²¹¹ Edmond RUBION, *Les Mauges*, p. 210.

²¹² Cf. François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Décembre 1903, p. 1.

²¹³ Le premier Préfet de Maine-et-Loire, Pierre Montault, est son frère (Cf. Edmond RUBION, *Les Mauges*, p. 44).

²¹⁴ Edmond RUBION, *Les Mauges*, p. 210.

²¹⁵ Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *Des moniales face à la Révolution française. Aux origines des Cisterciennes-Trappistines*, Paris 1989, p. 37.

Dieu, de « conserver leur saint état » et de le transmettre à d'autres. Le révérend père Dom Augustin de Lestrange les accueille et institue l'Ordre des Trappistes.

Ancien maître des novices à la Trappe, il a choisi l'exil, dès avant le décret de 1792. Avec vingt-deux de ses frères, il a trouvé refuge dans le canton de Fribourg, à la Valsainte, près de Cerniat. Le sénat de Fribourg « par un décret du 12 avril 1791, l'autorise à [...] s'établir dans le monastère de la Valsainte que les chartreux ont quitté en 1776²¹⁶ » ; une autorisation valable pour vingt-quatre moines. Le 26 avril 1791, vingt-quatre frères de la Trappe se réunissent, s'engagent dans le projet d'émigration en Suisse, et élisent le père Augustin comme prieur. Le vote est ratifié par Dom Louis-Marie Rocourt, abbé de Clairvaux, père immédiat de la Trappe, le 3 mai 1791. Ce même acte accorde au supérieur toute autorité et tous pouvoirs pour ce nouveau monastère. « Cette approbation persuade le père Augustin de sauver le monachisme et de mener la réforme de Rancé²¹⁷ ». Il se met en route avec dix-neuf autres profès et trois novices²¹⁸. Il a la bénédiction et les recommandations de l'évêque de Sées, l'autorisation de son père immédiat, les encouragements de vive voix du général de l'Ordre, Dom François Trouvé. Les vingt-trois moines traversent la frontière ensemble, sur une charrette et atteignent enfin l'abbaye cistercienne d'Hauterive, non loin de Fribourg. Ils y reçoivent pendant quelques jours une fraternelle et cordiale hospitalité²¹⁹. Le 1^{er} juin 1791, les fondateurs s'installent à la Valsainte dans des conditions précaires. Ensemble, ils établissent des Règlements « qui abondent en dispositions excessives²²⁰ ». En juin 1792, lorsque les moines sont chassés de la Trappe ainsi que de Clairvaux, le monastère de la Valsainte perd tout support canonique.

Sans plus tarder sont engagées des démarches pour l'érection de la Valsainte en abbaye, ce qui est obtenu le 30 septembre 1794 du pape Pie VI. Le 8 décembre, dom Augustin de Lestrange reçoit la bénédiction abbatiale du nonce à Lucerne, Mgr Gravina²²¹.

Au bref du pape s'ajoute le décret d'érection en abbaye, daté de ce 8 décembre 1794.

Nous voulons non seulement que l'Abbaye de la Val-Sainte soit soumise à l'autorité du nouvel Abbé, mais encore toute colonie quelconque tirée dudit Monastère et établie dans quelque partie de l'univers que ce soit : de telle sorte que l'Abbé de la Val-Sainte soit regardé comme le Père Immédiat de ces Colonies ou de ces Religieux, et qu'il ait toute puissance nécessaire pour les gouverner saintement, et toutes celles que les Constitutions de l'Ordre de Cîteaux accordent aux pères Immédiats²²².

Ce décret du nonce ne peut que rendre ambiguë la situation juridique de l'abbaye et de son abbé. Dom Augustin ajoutera de façon habituelle à sa signature : « abbé des religieux et religieuses de Notre-Dame de la Trappe²²³ ». Il gouverne comme le supérieur général d'une congrégation : il envoie les personnes, ou les fonds, d'un établissement à un autre, selon les besoins²²⁴. Cette organisation de type congréganiste ne respecte pas l'autonomie des abbayes, et est en contradiction

²¹⁶ Serge GRANDAIS, *Abbaye de Bellefontaine*, p. 217.

²¹⁷ *Ibidem*, p. 218.

²¹⁸ Cf. Augustin-Hervé LAFFAY, *Dom Augustin de Lestrange et l'avenir du monachisme (1754-1827)*, (Histoire religieuse de la France 12), Paris 1998, p. 65-66. 24 religieux s'étaient engagés. Pour le départ, quatre profès empêchés sont remplacés par trois novices.

²¹⁹ Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *Des moniales face à la Révolution française*, p. 64.

²²⁰ *Ibidem*, p. 67.

²²¹ Serge GRANDAIS, *Abbaye de Bellefontaine*, p. 218.

²²² Archives de la Trappe, cote 1, pièce 3, décret d'érection de la Valsainte en abbaye, cité par Augustin-Hervé LAFFAY, *Dom Augustin de Lestrange et l'avenir du monachisme*, p. 193.

²²³ Lettres de Dom Augustin, Archives de la Communauté Notre Dame des Gardes.

²²⁴ Cf. Augustin-Hervé LAFFAY, *Dom Augustin de Lestrange et l'avenir du monachisme*, p. 196-197.

avec la charte de charité qui préside aux relations entre les communautés de l'Ordre depuis Étienne Harding.

Sur la paroisse de Sembrancher, Dom Augustin fait construire pour les moniales le monastère de la Sainte Volonté de Dieu, et nomme pour elles le père Urbain Guillet comme supérieur. Les premières sœurs entrent à Sembrancher « au soir du 13 septembre 1796 pour commencer la vie régulière le 14 septembre en la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, date officielle de la fondation²²⁵ ». Elles observent les mêmes règlements qu'à la Valsainte jusqu'après le décès de Dom Augustin, en 1827. Ce lieu est « la première fondation et le Berceau de toutes les Religieuses²²⁶ » trappistines, là où tout commence pour le renouveau féminin des trappistines après la Révolution.

Rejetés de Suisse en 1798, les groupes de moines et de moniales vivent des exils successifs. Le monastère de « La Sainte Volonté de Dieu » est fermé et vendu en février 1798²²⁷. Les moniales pèrègrinent à partir du 19 janvier, en groupes séparés ou réunis.

5. L'odyssée des trappistines

Entre 1798 et 1803, elles passent par toute une série d'étapes. Au château de Dürnast, en Bavière, dans le diocèse de Freising ; au château de Buštěrhad, en Bohême-Autriche, dans le diocèse de Prague ; chez les sœurs de la Visitation de Vienne, en Autriche ; à Orcha (« Monastère du Très-Saint-Cœur-de-Marie »), en Russie blanche-Pologne Russe, dans le diocèse de Mohilev ; au château de Berezovka en Lituanie-Pologne Russe, au diocèse de Vilna ; chez les brigittines de Dantzig (Gdansk), en Pologne Prussienne ; et encore à Lübeck, Hambourg et Ham.

Depuis Ham, deux essais sont envoyés : l'un à Darfeld en Westphalie, le 28 décembre 1800 (« Notre-Dame de l'Éternité »), qui déménage à Rosenthal, commune de Darfeld (et prend le nom de « Monastère Notre-Dame-de-la-Miséricorde » en 1806) dans le diocèse de Münster ; l'autre en Angleterre, à Burton, puis Stapehill (« Monastère de la Sainte Croix » en octobre 1802), dans le Vicariat apostolique de Plymouth. Le reste de la communauté de Darfeld passe « deux années à Paderborn²²⁸ », toujours en Westphalie près de la cathédrale (« Monastère du Saint Cœur de Marie » en avril 1801). Ce groupe rentre en Suisse en 1802²²⁹.

Sous la conduite de Dom Augustin, tous voyagent à pied, sur des chariots, dans des barques, sur des radeaux, etc., à la merci des intempéries, de la plus ou moins grande bienveillance des populations et du bon vouloir des souverains et des autorités civiles.

Le 5 mars 1802, le Sénat de Fribourg autorise le retour des trappistes en Suisse²³⁰. Les retours se font entre juillet ou août 1802 et juin 1803. Les moines retrouvent le monastère de la Valsainte. Quant aux moniales, elles sont dans un premier temps à Villarvolard (octobre 1802), puis dans le château de la Grande Riedera (août 1804), en attendant la construction du « Monastère de la Sainte-Trinité » à la Petite Riedera, au diocèse de Fribourg.

²²⁵ Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *Des moniales face à la Révolution française*, p. 78.

²²⁶ Archives C. NDG, verso de la 1^{ère} page du registre des entrées : « La première fondation et le Berceau, de toutes les religieuses dont nous faisons membres a commencé le 14. septembre 1796. Par deux Religieuses Bénédictines dans une petite Maison nommé le Monastère de la Volonté de Dieu dans la paroisse de St Branchier diocèse de Sion, dans le bas Valley en Suisse » [sic]. On trouve les trois orthographes : Saint-Brancher, Saint-Branchier ou Sembrancher.

²²⁷ Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *Des moniales face à la Révolution française*, p. 356.

²²⁸ Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *Des moniales face à la Révolution française*, p. 197.

²²⁹ *Ibidem*, p. 356-364.

²³⁰ Cf. Archives C. NDG, *Cahier A*, p. 230.

Un conflit entre Dom Eugène Bonhomme à Darfeld (fondé par la Valsainte en 1794-1796) et Dom Augustin, au sujet des observances, aboutit à une rupture, en 1808, entre les monastères qui relèvent de Darfeld et ceux qui relèvent de la Valsainte. Dom Eugène défend « une vie monastique cistercienne à l'école de Rancé, sans tiers ordre ni activités annexes²³¹ », considérant que

les Religieux de la Valsainte ont plutôt suivi le mouvement de leur zèle que l'esprit de discrétion, et une expérience de vingt années a depuis prouvé que très peu même d'entre eux se trouvaient en état de pouvoir constamment en soutenir les rigueurs²³².

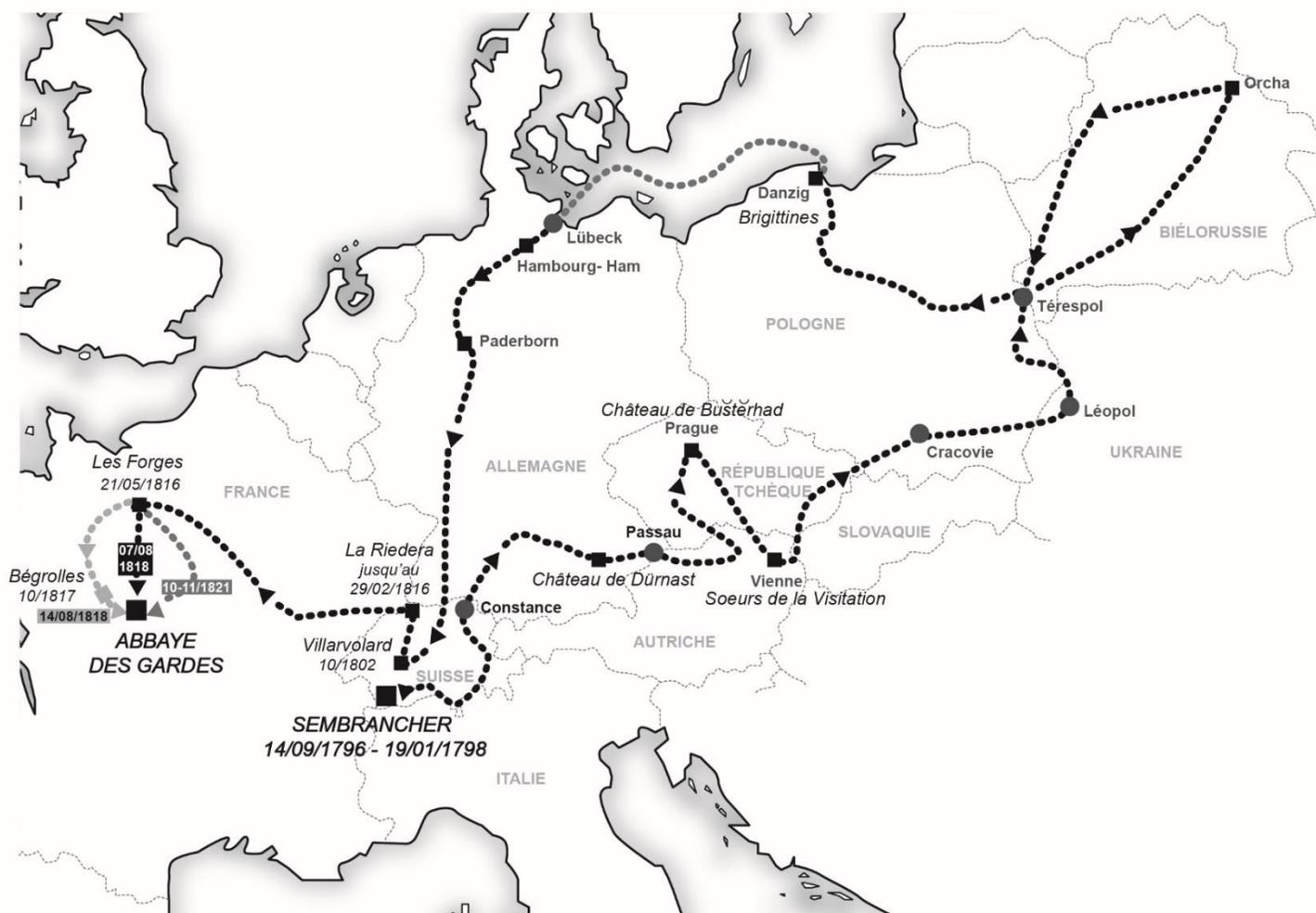


Fig. 9. L'odyssée de Trappistines (janvier 1798 - octobre 1802)

²³¹ Augustin-Hervé LAFFAY, *Dom Augustin de Lestrangé et l'avenir du monachisme*, p. 408.

²³² *Ibidem* citant les archives de Port-du-Salut, série 2, « Exhortation aux Religieux et Religieuses de la Réforme de la Trappe en Westphalie [...] en 1814 ».

6. Le retour des trappistines en France

En France, les sœurs sorties de prison ou revenues de déportation attendent de pouvoir mener la vie communautaire. « Le concordat de 1801 n'avait fait aucune place à la vie religieuse et les évêques se souciaient peu des moines²³³ ». Seuls étaient tolérés les Instituts d'utilité publique.

Dans le diocèse d'Angers, parmi les « communautés qui existaient avant la Révolution, peu ont pu survivre. On les retrouve surtout dans les villes²³⁴ ». Des sœurs hospitalières sont à nouveau autorisées en 1807, mais elles sont éprouvées par la perte de leurs établissements et plus encore peut-être par l'anticléricalisme des médecins et des autorités. Des ursulines reprennent leur activité d'enseignantes mais ne reçoivent l'agrément pour leur école qu'en 1825²³⁵. Les sœurs de Saint-Charles (« les Jallotes »), fondées en 1714 par Anne Jallot à Angers, dans le but de soigner les pauvres et de former des maîtresses, peuvent reprendre leurs œuvres en 1810²³⁶. Mais « les anciennes contemplatives doivent attendre la chute de l'Empire pour reprendre la vie monastique²³⁷ ».

Lorsque Napoléon décrète, en 1809, la réunion des États pontificaux à son Empire, enlève et déporte le pape qui l'avait excommunié²³⁸, impose aux prêtres italiens un serment de fidélité à l'Empire, Dom Augustin soutient Pie VII et encourage le refus au serment. Napoléon riposte le 25 juillet 1811 en supprimant les couvents de la Trappe dans toute l'étendue de son Empire²³⁹. Dom Augustin est poursuivi. Il s'enfuit en août, traverse clandestinement l'Europe, séjourne en Angleterre en 1812, et s'embarque pour l'Amérique en 1813.

Le 11 octobre 1811, l'ambassadeur de France en Suisse reçoit l'ordre de faire supprimer l'abbaye de la Valsainte. Mais le Conseil de Fribourg donna un délai de cinq mois, jusqu'au 1^{er} mai, pour l'évacuation des lieux²⁴⁰. Dans sa bienveillance, le Grand Conseil autorise aussi les moniales à rester jusqu'à l'accomplissement de la vente de leur monastère. Elles ne partent qu'en 1816.

Napoléon abdique le 4 avril 1814. À cette nouvelle, Dom Augustin, à la fin du mois d'octobre, laisse l'Amérique, où les essais de fondation ne sont pas satisfaisants, et retrouve le domaine de la Trappe avec ses bâtiments en ruine. Mais lorsqu'en mars 1815 Napoléon, incapable de se résigner, débarque en France, Dom Augustin se réfugie en hâte en Angleterre. Après la défaite de Waterloo (18 juin 1815), il rappelle les moines de Suisse. Avec lui, un groupe s'installe à la Trappe le 16 novembre 1815.

De son côté, Dom Urbain Guillet qui était en Amérique avec une douzaine de religieux, revient aussi en France en décembre 1814²⁴¹ ; il est chargé par Dom Augustin de chercher un lieu où ils puissent s'établir. Le séminaire de La Rochelle leur offre généreusement l'hospitalité. Puis, les frères sont momentanément dispersés. Dom Urbain fait l'acquisition, le 3 mai 1816, d'une partie de l'ancienne hôtellerie (la maison Gourdon) du monastère des feuillants à Bellefontaine, et les religieux s'installent le lendemain. Le 17 janvier 1817, il entre en possession de l'ensemble des anciens bâtiments de l'abbaye. Il meurt quelques mois plus tard,

²³³ Augustin-Hervé LAFFAY, *L'implantation des Trappistes à Bellefontaine sous la Restauration*, in *Les Cisterciens en Anjou*, p. 130.

²³⁴ Pierre BRANCHEREAU, *Les Congrégations religieuses en Anjou sous l'épiscopat de Mgr Angebault 1842-1869*, Faculté de Théologie, Université Catholique de l'Ouest, Association Saint-Yves, Angers 1976, p. 31.

²³⁵ Cf. François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 182-183.

²³⁶ Les Sœurs de Saint-Charles scolarisent, fin XIX^e siècle, le cinquième des écoliers du Maine-et-Loire.

²³⁷ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 183.

²³⁸ Bulle *Quem memoranda* contre tous ceux qui s'étaient rendus coupables de la violation sacrilège du patrimoine de Pierre.

²³⁹ Cf. Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *Des moniales face à la Révolution française*, p. 293-296.

²⁴⁰ Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *Des moniales face à la Révolution française*, p. 299.

²⁴¹ Cf. Augustin-Hervé LAFFAY, *Dom Augustin de Lestrange et l'avenir du monachisme*, p.401. Cf. Augustin-Hervé LAFFAY, *L'implantation des Trappistes à Bellefontaine sous la Restauration*, p. 129 : « Dom Urbain Guillet est le dernier religieux profès de la Trappe d'Ancien Régime ayant persévéré. »

le 2 avril. Dom Marie-Michel (Pierre) Le Port est nommé prieur par Dom Augustin. En 1818, ils sont une vingtaine de moines²⁴².

Quant aux moniales, elles quittent La Riedera et la Suisse et retournent en France en cinq groupes, entre février et octobre 1816. Le 29 février, le premier groupe, conduit par mère Thérèse Malatesta part pour les Forges, à 20 km de La Trappe. Le même jour, un second, avec sœur François-Xavier Fauchaux, se rend à Cuignères, dans l'Oise. Le troisième groupe prend la route le 27 juin avec mère Thais Bassignot pour les Forges. Le quatrième quitte la Riedera le 29 septembre pour gagner Frenouville (Normandie), emmené par mère Marie du Saint Esprit Allard. Le cinquième groupe part aussi pour Frenouville, le 4 octobre, avec mère Magdelaine Guyot²⁴³.

À la fin de l'année 1816, les Trappistines forment sept communautés, dont cinq en France²⁴⁴ :

1/ Le « Monastère de l'Archange Raphaël », au lieu-dit « Les Forges », en Normandie, dans le département de l'Orne, au diocèse de Sées ;

2/ Le « Monastère Notre-Dame-de-la-Miséricorde » à Darfeld. Une partie des sœurs ont séjourné à Cologne entre 1812 et 1814, puis sont revenues à Darfeld ; d'autres sœurs se sont réfugiées « lors de l'orage napoléonien²⁴⁵ » à Borsut, près de Liège, de 1812 à 1816, et de là sont parties pour Laval ;

3/ Le « Monastère Sainte-Catherine » à Laval (dans le département de la Mayenne ; d'abord diocèse du Mans, puis diocèse de Laval à partir de 1855). Ce monastère déménagera en dehors du centre-ville à « La Coudre », en 1859, et prendra le nom d'« Abbaye Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception » ;

4/ Le « Monastère Notre-Dame-de-la-Sainte-Croix », à Stapehill, en Angleterre ;

5/ Le « Monastère Notre-Dame-de-Toute-Consolation », à Frenouville (Calvados, diocèse de Bayeux), transféré en 1817 à Lyon-Vaise.

6/ Le « Monastère Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-de-la-Trappe » à Mondaye. Il s'agit de l'ancien monastère de Camaldules à Grosbois (Paris) qui s'est rattaché à la réforme de la Valsainte en 1808, et a été transféré à Valenton la même année. Les sœurs ont dû se réfugier à Tréguier (Bretagne) jusqu'en 1815, date à laquelle elles se sont fixées à Mondaye (Normandie, diocèse de Bayeux) ;

7/ La fondation de Cuignères dans l'Oise (diocèse de Beauvais), qui ne tiendra pas. Les sœurs sont dispersées en 1817.

V. FONDATION DU « MONASTÈRE NOTRE-DAME DES GARDES »

1. L'élan religieux au début du XIX^e siècle dans les Mauges

« Sitôt que le Concordat eut assuré quelque sécurité, parmi les œuvres urgentes qui s'imposaient au zèle des pasteurs, l'une des plus importantes était l'éducation des enfants²⁴⁶ ». L'évêque d'Angers,

²⁴² Cf. François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Mai 1900, p. 5-9.

²⁴³ Cf. Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *Des moniales face à la Révolution française*, p. 340-343.

²⁴⁴ Cf. *Ibidem*, p. 340-364.

²⁴⁵ Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *Des moniales face à la Révolution française*, p. 360.

²⁴⁶ Abel FILLAUDEAU, *Histoire de Chemillé*, p. 53.

monseigneur Charles Montault des Isles, encourage toute initiative pouvant former le peuple chrétien : retraites, missions, ouvertures d'écoles²⁴⁷ », et constate que :

L'éducation domestique des enfants est aujourd'hui presque universellement négligée ou vicieuse. Il n'est que peu de familles à la ville et à la campagne où les pères et mères s'occupent de l'éducation chrétienne de leurs enfants²⁴⁸.

Il faut attendre la Loi Guizot de 1833 pour que chaque commune de plus de 500 habitants veille à ce que soit assurée l'instruction primaire des garçons ; les écoles de filles deviendront obligatoires avec la Loi Falloux de 1850. Dès les premières années du XIX^e siècle, mais surtout après 1810, plusieurs associations naissent dans les Mauges, destinées tant à l'instruction, qu'au soin des pauvres et des malades. Soutenues par leur curé et l'évêque, des « pieuses filles de la campagne [...] sont à l'origine de nouvelles communautés²⁴⁹ ».

À Chemillé, le curé, M. Alliot, trouve en mademoiselle Marie-Joséphine Rosé, ancienne religieuse de l'abbaye de Fontevraud, l'enseignante qu'il cherche. M^{lle} Rosé fait venir d'Angers sa sœur, ancienne fontevriste elle aussi, et, en 1803, commence l'œuvre des *Dames Fontevristes de Chemillé*. Une école florissante se développe. M^{lle} Rosé désire ressusciter l'ordre de Fontevraud, sur cette terre qu'avait foulée la première abbesse, reprendre la règle et la concilier avec l'éducation des enfants²⁵⁰.

Ainsi prit naissance à Chemillé le prieuré de Sainte-Marie de Fontevault. La petite communauté se grossit bientôt d'anciennes fontevristes [...]. Puis, il y eut des recrues [...]. En 1824, le Souverain Pontife rétablissait de façon canonique l'ordre de Fontevault. En 1827, le gouvernement, à son tour, reconnaissait officiellement la communauté de Chemillé et lui accordait l'autorisation légale comme communauté enseignante²⁵¹.

Leurs statuts prévoient que, parmi elles, quelques-unes soient semi-cloîtrées et se dévouent dans l'école et le pensionnat. Ce sont elles qui ont « élevé toute la génération féminine de la paroisse²⁵² » pendant une partie du XIX^e siècle. En 1847, les sœurs ont la joie de voir ramenées dans leur monastère les reliques de leur fondateur, Robert d'Arbrissel.

En 1814, à La Pommeraye, les sœurs de la Providence sont fondées par Marie Moreau, une institutrice du bourg, et Marie Marchand ; elles sont hospitalières, institutrices et droguistes. « On comptait, en 1872, 71 religieuses et environ 59 écoles²⁵³ ».

En 1823, la congrégation des sœurs de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus à La Salle de Vihiers, est fondée par le curé de la paroisse Jean-Maurice Catroux, et Rose Giet. En 1863, la Congrégation compte « 378 membres en 128 établissements²⁵⁴ », en Anjou et dans huit autres départements proches. Ce sont les sœurs de la Salle de Vihiers qui dirigent une école de filles à Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde à partir de 1846, à la demande de l'abbé Hervé ; ainsi que l'Hospice de Sevret, après 1876.

En 1823 aussi, se réalise le projet de l'abbé Charles Foyer, curé de Torfou, d'une congrégation des sœurs de Sainte-Marie de Torfou, à la fois enseignantes et hospitalières. En 1877, les religieuses sont 500, avec plus de 150 obédiences²⁵⁵. À Beaupréau, l'abbé Rabouan, institue en 1826 dans sa paroisse Saint-Martin, les sœurs de Saint Joseph qui se dévouent à l'éducation des enfants et au soin des malades²⁵⁶. Les sœurs de La

²⁴⁷ Pierre BRANCHEREAU, *Les Congrégations religieuses en Anjou*, p. 31.

²⁴⁸ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 180.

²⁴⁹ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 183.

²⁵⁰ Cf. Abel FILLAUDEAU, *Histoire de Chemillé*, p. 55.

²⁵¹ *Ibidem*, p. 55.

²⁵² *Ibidem*, p. 56.

²⁵³ Célestin PORT, *Dictionnaire historique*, 2^e éd., t. 3, p. 332. (Cf. aussi p. 244).

²⁵⁴ Célestin PORT, *Dictionnaire historique*, 2^e éd., t. 4, p. 274.

²⁵⁵ *Ibidem*, p. 536-537.

²⁵⁶ Cf. PORT Célestin, *Dictionnaire historique*, 2^e éd., t. 1, p. 299.

Salle de Vihiers et de Torfou connaissent un essor spectaculaire pendant tout le XIX^e siècle. « Elles bénéficiaient du développement de la scolarisation, [...] et d'un recrutement particulièrement abondant dans les Mauges²⁵⁷ ».

Toutes ces fondations se créent dans la même région, pépinière de prêtres, de missionnaires et de religieux²⁵⁸. Le sous-préfet de Beaupréau écrit en 1839 :

À peu d'exceptions près, on voit dans toutes les communes de l'arrondissement, des femmes portant une espèce de costume religieux, groupées par deux ou trois ou quatre, se livrant à l'enseignement primaire des pauvres et au soulagement des malades²⁵⁹.

À Angers, des congrégations religieuses, surtout féminines, reprennent vie (les sœurs de Saint-Charles en 1802, les calvairiennes en 1803, les filles de la Charité Sainte-Marie en 1810) ou sont nouvellement fondées ou installées : les filles de la Sagesse en 1815, les ursulines de l'Union Romaine en 1816, les sœurs de la Retraite en 1805 puis 1824, les sœurs du Bon Pasteur (le second Bon Pasteur) en 1829, les augustines en 1835 et les sœurs de Jeanne Delanoue à Saumur en 1810. Plus tard, viennent les sœurs de l'Espérance (1843), les ursulines de Chavagnes (1830), les Petites Sœurs des Pauvres (1850), les Carmélites (1852), les sœurs de la Présentation de Tours (1862), les visitandines (1863), les sœurs du Saint-Sacrement (1864), et les Servantes des Pauvres (1874). « À cette date, 12 congrégations avaient leur maison-mère dans le diocèse²⁶⁰. »

La mentalité de la population au début du XIX^e siècle est très marquée par les événements révolutionnaires ; c'est dans une période de persécution que grandit la foi. Dans les Mauges, l'élan religieux se manifeste par l'implantation de ces congrégations religieuses apostoliques et par l'importance des missions prêchées dans les paroisses. Les « Missions », prêchées par les Pères de la Foi et par les Montfortains, sont des temps forts de l'année liturgique et marquent les paroisses. Pendant trois semaines, on vit au rythme de la foi ; la mission se termine par l'érection d'un Calvaire. C'est dans ce contexte de ferveur que vont arriver les trappistines aux Gardes en 1818.

2. Le « Monastère de l'Archange Raphaël » aux Forges

Parmi les moniales trappistines quittant la Suisse, « le premier groupe parti de la Riedera vers les Forges arrivait à La Trappe, puis prenait possession des bâtiments des Forges le [21] mai 1816²⁶¹ » : un modeste château et quelques terres, le tout acquis par Dom Augustin à la fin de l'année 1815, à une vingtaine de kilomètres de La Trappe, sur la commune de Saint-Aubin-de-Courteraie²⁶², en Normandie. Le 18 mai, avant même leur installation, les sœurs accueillent une entrée, sœur Augustin Chevauillier²⁶³. Un autre groupe, dirigé par mère Thaïs Bassignot, rejoint les Forges le 14 juillet. Les nombreuses entrées – « il y eut 74 entrées en cinq ans²⁶⁴ » – incitent Dom Augustin à accueillir des propositions de fondation.

²⁵⁷ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 241.

²⁵⁸ Mr Marcel Humeau, historien, habitant Chemillé, recense pour les XIX^e et XX^e siècles, au moins : 70 prêtres, 25 missionnaires et religieux et 182 religieuses, tous originaires de Chemillé.

²⁵⁹ Cité par Pierre BRANCHEREAU, *Les Congrégations religieuses en Anjou*, p. 32.

²⁶⁰ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 241.

²⁶¹ Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *Des moniales face à la Révolution française*, p. 345. Cf. Archives C. NDG, Cahier A, p. 8 pour la date du 21 mai.

²⁶² Le domaine se trouve à une extrémité de la commune, limitrophe avec Saint-Ouen-de-Sécherouvre. Aujourd'hui, ne subsistent que le colombier avec sa girouette (un Archange), une partie des bâtiments de ferme, le puits, les deux viviers. La demeure elle-même (ancien château du maréchal de Catinat, un des généraux de Louis XIV) a été détruite, et ses pierres vendues. Plusieurs familles habitent le lieu, attachées à la mémoire des Sœurs qui y sont passées.

²⁶³ Archives C. NDG, Cahier A, Premier Registre des entrées.

²⁶⁴ Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *Des moniales face à la Révolution française*, p. 347.



Fig. 10. Domaine des Forges, Cadastre parcellaire de Saint-Aubin-de-Courteraie, section B 1, Plan cadastral coté 3P2-367/4, 1810, (A. D. de l'Orne)



Fig. 11. Girouette, l'Archange, du Colombier du domaine des Forges (photo du 9 juin 2016)

En septembre 1817, Dom Augustin reçoit la promesse d'une personne âgée, voisine de Bellefontaine, de donner une propriété et le nécessaire pour établir une communauté de moniales dans les environs. En octobre 1817²⁶⁵, il envoie à Bégrolles (commune de l'abbaye de Bellefontaine), plusieurs sœurs de la communauté des Forges : mère Thais Bassignot, et trois autres religieuses. Mère Thais est entrée le 12 octobre 1796 à Sembrancher. En 1816, elle est une des quatre survivantes sur les 42 moniales qui ont fui la Suisse en 1798. D'après le registre des professions, il semble qu'elle ait été supérieure de la communauté des Forges jusqu'à son envoi à Bégrolles. En effet, mère Thais signe comme « supérieure » lors de la profession de sœur Angélique le 16 juillet 1817. Puis mère Thérèse Malatesta prend le relai ; elle signe à son tour comme « supérieure » lors de la profession de sœur Thérèse le 20 octobre 1817²⁶⁶. À Bégrolles, mère Thais reçoit, en moins de dix mois,

²⁶⁵ Augustin-Hervé LAFFAY, *Dom Augustin de Lestrangé et l'avenir du monachisme*, p. 405.

²⁶⁶ Archives C. NDG, Cahier A, p. 8, 66 et 232.

seize postulantes ; peu persévèrent. La bienfaitrice âgée tombe malade et sa famille refuse de pourvoir à la fondation. Un autre lieu est à trouver.

3. Le « Monastère Notre-Dame des Gardes »

Après la Révolution, les moines augustins ne reviennent pas. Ce sont les habitants qui rachètent en 1815 une partie du domaine, en particulier monsieur Blanchet, cirier de profession. Ils s'emploient alors, malgré de nombreuses tracasseries, à reconstruire l'église²⁶⁷. Ici, comme dans le reste du diocèse, « la demande populaire semble devancer l'initiative des clercs²⁶⁸ ». Avec l'autorisation de Mgr Charles Montault, évêque d'Angers, ils commencent le 19 août 1816, la reconstruction de la chapelle. Ils espèrent sa consécration par l'évêque. Il vient aux Gardes le 2 septembre 1817, mais se montre réticent. Il craint que les chrétiens ne lui réclament un prêtre pour desservir la chapelle, alors que son clergé a été décimé. Il est affecté de la « disette de prêtres²⁶⁹ ». De plus, inquiet de la résistance du curé de Saint-Georges, il ne peut répondre à l'attente des habitants des Gardes. Ceux-ci s'adressent alors aux religieux de Bellefontaine. Plusieurs avaient contacté Dom Urbain dès mars 1817, mais celui-ci était décédé quelques jours après, le 2 avril. Lors d'un séjour à Bellefontaine, le 17 septembre, Dom Augustin « se rendit aux Gardes et promit aux habitants de leur donner non pas des trappistes, mais des trappistines, avec un religieux pour la direction des sœurs et le service divin dans l'église de Notre-Dame²⁷⁰ ».

Après avoir racheté le 28 janvier 1818, les bâtiments et les terrains de l'ancien couvent, ils [Monsieur Blanchet et ses amis] en firent, par un acte du 7 mars suivant, cession aux Trappistes qui prirent possession le 24 mars [lundi de Pâques] et firent la bénédiction de l'église qui fut depuis desservie et ouverte aux habitants²⁷¹.

²⁶⁷ Marie-Théophile TRICOIRE, *Histoire du Sanctuaire et de la Communauté de Notre-Dame-des-Gardes*, 2^e éd., Angers 1893, p. 72-81.

²⁶⁸ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 175.

²⁶⁹ *Ibidem*. Durant son épiscopat, il va favoriser le recrutement, la formation et le suivi des prêtres.

²⁷⁰ François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Mai 1900, p. 7.

²⁷¹ Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 377. Parmi les archives de la Communauté se trouve l'acte de vente par Divers Habitants des Gardes à Monsieur Pierre Marie Le Port (Prieur de Bellefontaine) daté du 7 mars 1818, et enregistré à Cholet le 6 mars 1818.

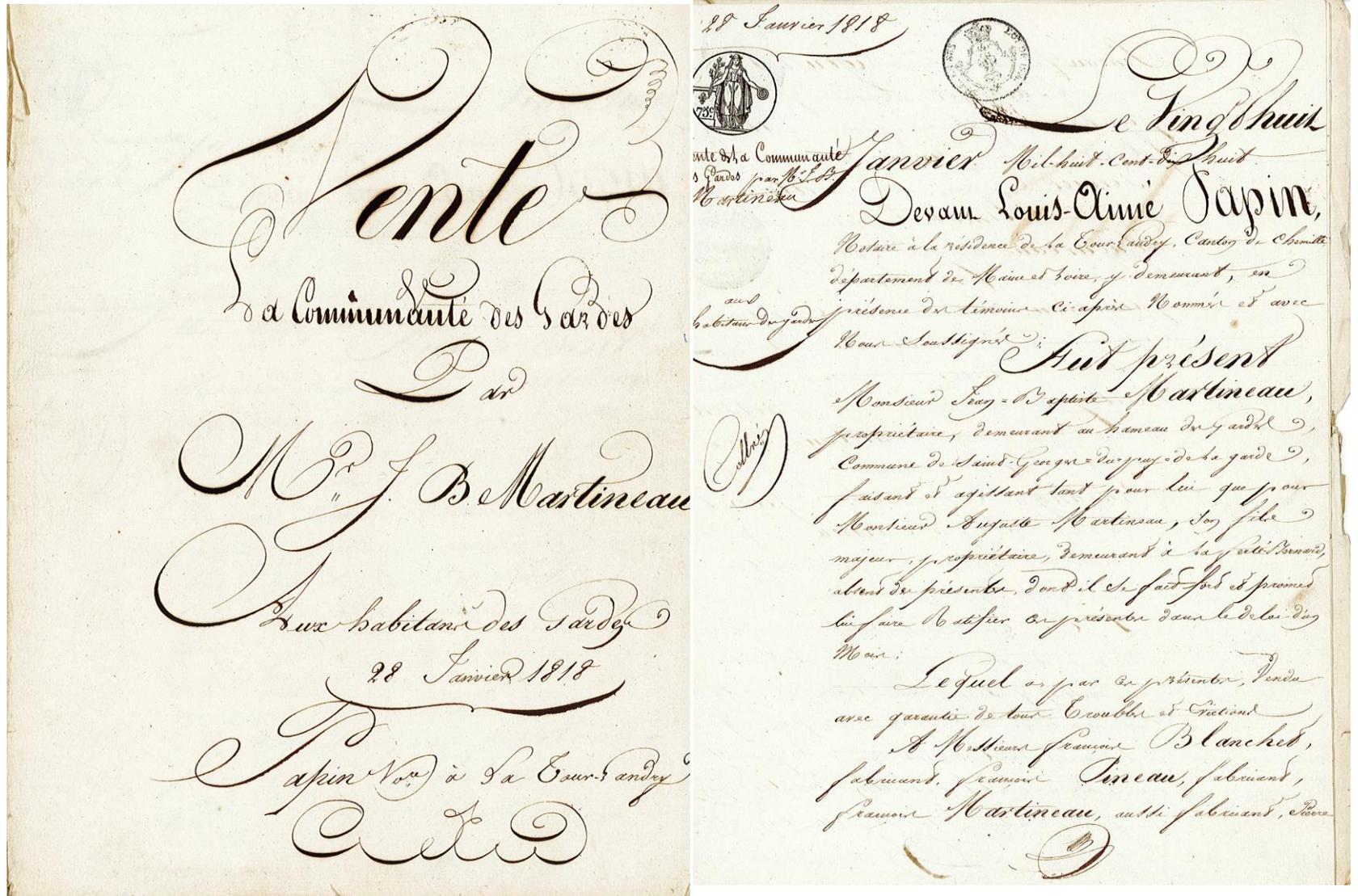


Fig. 12. Acte de vente de l'ancienne Communauté des Augustins par Mr J.-B. Martineau aux Habitants des Gardes, le 28 janvier 1818 (Archives C. NDG)

Il apparaît que nulle part ailleurs moines et moniales n'ont été l'objet d'un accueil aussi unanimement favorable qu'il l'a été dans l'Anjou²⁷². Mgr Montault fait figure d'exception parmi les évêques. Le 9 mars 1818, il manifeste sa confiance à Dom Augustin et l'autorise à bénir la chapelle de Notre-Dame des Gardes. Il accorde « 40 jours d'indulgence pour le jour de l'Annonciation, jour où vous bénirez cette église et pour l'octave, pour ceux qui visiteront cette église et y feront les prières d'usage²⁷³ ». La fondation de ce monastère de cisterciennes trappistes est liée à la restauration du pèlerinage des Gardes et doit son existence à la foi des chrétiens.

Le 7 août 1818, dix sœurs venues des Forges font leur entrée aux Gardes. Dom Augustin, entouré de nombreux prêtres et d'une foule en liesse, vient à leur rencontre à l'entrée du bourg, à la Fourche de la Morillères (aujourd'hui, le Calvaire), et tous processionnent, en chantant, jusqu'à la chapelle. Puis Dom Augustin remet les clefs du monastère à la supérieure, mère Thérèse Malatesta.

4. Les premières sœurs

Les dix premières fondatrices viennent des Forges : Mère Thérèse Malatesta († 1839 à Stapehill), Sœur Ignace Androis († 1820), Sœur Marie-des-Anges Thomassin († 6 décembre 1818), Sœur Magdelaine Tallin († 1823), Sœur Scholastique Descateaux († 1819), Sœur Louis de Gonzague Jurond (retirée en 1843 à Angers, † 1869), Sœur Marie-Robert Jacquard, converse († 1829), Sœur Pierre Eion, converse († 1821), Sœur Elisabeth Minot, converse († 1821), Sœur Thérèse Pons, converse († 1823).

Dès les premiers jours, elles accueillent sept postulantes (cinq le 7 août, et deux le 9 août). Le 14 août, une douzaine de sœurs, venues de Bégrolles, les rejoignent : mère Thaïs Bassignot († 1836) ; sœur Stanislas Bussard, sœur donnée (entrée à la Riedera en 1808 ; elle sera envoyée en 1823 à Mondaye, puis à Louvigné-du-désert) ; sœur Hombeline Morinière († 1858) ; sœur Marie de Jésus Rathel (sortie en 1822), sœur du Sacré-Cœur Auger, sœur donnée (sortie en octobre 1818) ; sœur Marie Robert (sortie en 1819) ; sœur Bernard Bodet (sortie en septembre 1818) ; sœur Pélagie Brot, converse († 1835) ; sœur Dosithée Renaudo († 1822) ; sœur Anne Bossoreille, sœur donnée († 1848) ; sœur Augustin Maugé († 1832) ; sœur Angèle Guillet (sortie le 17 août). Deux autres sœurs de Bégrolles ont quitté l'Ordre ce 14 août : sœur Saint Maur Masson, converse ; et sœur Magdelaine Delaunay, converse, qui reviendra comme sœur donnée le 26 octobre 1819, et mourra en 1820.

Les lieux sont encore insalubres et insuffisants. Dom Augustin pensait que leur restauration était assez convenable pour que les sœurs s'y installent, mais il faut poursuivre les travaux jusqu'en 1821. Malgré la précarité matérielle, les moniales suivent les règlements de la Valsainte et mènent une vie rude, laborieuse, et joyeuse. Les vocations affluent : « D'août 1818 à décembre 1821, il y eut 111 entrées, 57 sorties et 16 décès²⁷⁴ ». La communauté devient vite très nombreuse, malgré les fréquents décès²⁷⁵. L'importance du monastère est liée au sanctuaire dont les sœurs sont les

²⁷² Augustin-Hervé LAFFAY, *L'implantation des Trappistes à Bellefontaine sous la Restauration*, p. 129 ; Cf. p. 145.

²⁷³ *Ibidem*, p.144, citant les archives de Bellefontaine, P. D. section VI, 1818-3-2.

²⁷⁴ Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *Des moniales face à la Révolution française*, p. 348.

²⁷⁵ En 1824, on observe que 55 sœurs ont été enterrées en 6 ans. (Cf. Augustin-Hervé LAFFAY, *Dom Augustin de Lestrange et l'avenir du monachisme*, p. 489).

« gardiennes » ; elles assistent aux célébrations derrière leur grille de clôture. Le nombre impressionnant d'entrées est aussi dû à la ferveur de cette époque où l'austérité attire les cœurs généreux.

En Normandie, un conflit oppose l'évêque de Sées, Mgr Saussol, à Dom Augustin :

Cette hostilité de principe était motivée par le « gallicanisme épiscopal » de nombreux prélats. L'évêque de Sées, dans le diocèse duquel se trouve le monastère de La Trappe, n'était pas, dans un premier temps, adversaire des moines, mais très vite il exigea d'exercer sa juridiction directe sur le monastère et en détailla neuf points sensibles : résidence suivie et exacte de Dom Augustin à La Trappe, visite épiscopale, clôture stricte pour les moniales des Forges, libre communication épistolaire des religieux avec l'évêque et examen des novices par l'évêque, contrôle de la propriété des biens des monastères, contrôle des dépenses et des recettes des moines, interdiction de quêter, interdiction pour Dom Augustin d'utiliser le titre d'abbé de La Trappe²⁷⁶.

Dom Augustin se décida alors « à fermer la maison des sœurs [le monastère des Forges] le 28 septembre 1821. Il les envoya rejoindre la communauté des Gardes. Elles étaient alors 41²⁷⁷, sous la conduite de Mère Hedwige Fabre²⁷⁸ ». Il y eut plusieurs départs des Forges pour les Gardes : le 10 octobre, le 27 octobre et le 12 novembre²⁷⁹. Peu après, la plupart des moines quittent La Trappe pour Bellefontaine en juin 1822, Dom Augustin à leur tête. Malgré l'éloignement, l'affrontement perdue.

En 1828, un compte-rendu sur les maisons de l'Ordre est adressé au pape, à sa demande, par Dom Antoine de Beauregard, abbé de Melleray. Il parle de plus de 80 sœurs aux Gardes,

moitié pour le chœur, moitié converses. Elles ont à peu près 3 à 4 mille livres de rente, et se tirent d'affaire par leur bon ordre et leur travail. [...]. Ce couvent est au sommet d'une très haute montagne, l'air y est très vif, aussi beaucoup de religieuses succombaient, il en est mort plus de 50 en peu d'années. Mgr l'évêque d'Angers et, je crois Mgr l'évêque de Sées, ont adressé à Votre Sainteté des représentations à ce sujet ; la réforme de la Valsainte était trop sévère pour des femmes faibles et délicates, surtout dans une position élevée avec un air vif. J'avais reçu l'ordre de Mgr le Nonce de mitiger de suite les Maisons de femmes de la Réforme de D. Augustin, provisoirement, en attendant que Votre Sainteté par un règlement général, établisse des règles uniformes pour toutes les Maisons de la Réforme²⁸⁰.

Le même rapport donne un bref panorama de l'ensemble des monastères issus de la réforme de Dom de Lestrangle au moment du décès de ce dernier :

Lorsque mourut à Lyon, le 16 juillet 1827, D. Augustin de Lestrangle, ses 24 religieux s'étaient multipliés ; en France, on en comptait 650. Aux religieux s'étaient adjointes plus de 300 religieuses. La France renfermait une douzaine de Monastères d'hommes et 6 de femmes : il y avait en outre un Monastère d'hommes en Belgique, un autre au Canada et un troisième en Espagne. Dans cette nombreuse postérité, il n'y avait malheureusement ni uniformité, ni concorde²⁸¹.

²⁷⁶ Augustin-Hervé LAFFAY, *L'implantation des Trappistes à Bellefontaine sous la Restauration*, p. 130.

²⁷⁷ 34 selon les Archives C. NDG, Premier Registre des entrées. On peut être certain qu'au moins 72 Sœurs ont séjourné aux Forges entre 1816 et 1821 : les archives donnent 24 noms de sœurs qui y sont décédées ; il faut ajouter 4 sœurs qui ont été envoyées à Bégrolles, puis 10 aux Gardes, et enfin 34 en 1821.

²⁷⁸ Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *Des moniales face à la Révolution française*, p. 349.

²⁷⁹ Archives C. NDG, Premier Registre des entrées.

²⁸⁰ Dom Antoine DE BEAUREGARD, *Les maisons de la Réforme de La Trappe établie en France en 1828. Compte-rendu par ordre de Sa Sainteté de l'état des Maisons de la réforme de la Trappe établies en France*, Document conservé à Aiguebelle, publié par la Revue Mabillon, Ligugé, Juillet-Septembre 1938, n° 111, p. 134s.

²⁸¹ Dom Antoine DE BEAUREGARD, *Les maisons de la Réforme de La Trappe établie en France en 1828*, p. 134.

Les monastères sont partagés entre deux observances : les règlements de l'Abbé de Rancé et les nouveaux règlements de la Valsainte.

Le 7 juillet 1828, la duchesse de Berry, en tournée dans les provinces de l'Ouest, est à Beaupréau. Elle visite le monastère des Gardes et note qu'il y a plus de cent religieuses²⁸². Le nombre demeura sensiblement le même au cours du XIX^e siècle.

Parmi celles-ci, mère Thaïs est la seule à avoir vécu toute l'Odyssée, depuis Sembrancher. Une statue de la Vierge à l'Enfant qui les a accompagnés à travers l'Europe et se trouve aux Gardes. Mère Thaïs raconte à ses sœurs comment cette statue est venue à leur rencontre après avoir été oubliée à une étape²⁸³. Ce miracle s'est reproduit plusieurs fois, semble-t-il, et la statue porte ainsi le nom de « Notre Dame qui a marché ».

Les sœurs des Gardes ont leur propre histoire, une histoire de foi, et elles héritent d'un lieu façonné lui aussi par la foi d'un peuple. Elles vont vivre parmi ce peuple, cloîtrées mais servantes ; soutenues par cet entourage à l'heure de l'épreuve, et toujours attentives aux besoins de l'Église et de la population.

5. Les sœurs tourières et les sœurs données

Des sœurs tourières sont au service du pèlerinage : sacristie, entretien de l'église, décoration des autels, soin des ornements liturgiques et des bannières. Ce service ne prendra fin qu'en 1971. D'autres sœurs, appelées les « sœurs données », ou « sœurs du tiers ordre », ont la charge d'une école pour les filles. Un document de 1824²⁸⁴ compte 14 élèves en interne, et de 60 à 80 élèves pauvres en classe externe. Dom Augustin a souhaité ouvrir une école dès le début de l'implantation de la communauté, comme il l'a fait à la Valsainte, en Suisse²⁸⁵.

Dom Augustin accordait une grande importance à l'accueil et à la formation des jeunes enfants. Depuis l'époque de la Valsainte, les communautés de moines ou de moniales se voyaient souvent doublées de maisons dites du tiers ordre [...]. Le fonctionnement de ces maisons posait de nombreux problèmes.²⁸⁶

« Au début de la Restauration, les deux-tiers des communes du département sont encore sans école²⁸⁷ ». L'initiative de ces maisons du tiers ordre, très soutenue par la population, veut pallier à la carence de l'instruction des enfants qui entraîne une misère spirituelle.

Aux Gardes, dans un local prêté gratuitement par les sœurs, l'école des filles précède celle des garçons qui ne sera créée qu'en 1843. Le recensement de 1866 montre les fruits du travail des sœurs données : un tiers des hommes est illettré, mais seulement un sixième des femmes²⁸⁸. De 1818 à 1904, les parents de la paroisse n'ont rien eu à payer au monastère pour l'enseignement donné à leurs enfants. Les sœurs données apportent aussi des soins aux malades ; « il y a, ici, une

²⁸² Cf. Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 377. (Pour le récit du passage de la duchesse à Beaupréau, cf. Edmond RUBION, *Les Mauges*, p. 49).

²⁸³ Cf. Marie-Théophile TRICOIRE, *Histoire du Sanctuaire et de la Communauté de Notre-Dame-des-Gardes*, 2^e éd., Angers 1893, p. 170. Il s'agit d'une statuette en bois, de 30 cm de hauteur. Elle est placée actuellement dans un angle du cloître du monastère.

²⁸⁴ Archives C. NDG, Lettre du Maire de Saint-Georges au Sous-Préfet de Beaupréau le 09/04/1824.

²⁸⁵ Un bref de Pie VII approuve l'œuvre du tiers ordre en 1804 (Cf. LAFFAY Augustin-Hervé, *Dom Augustin de Lestrange et l'avenir du monachisme*, p. 261 et p. 538).

²⁸⁶ LAFFAY Frère Augustin, *L'implantation des Trappistes à Bellefontaine sous la Restauration*, p. 139.

²⁸⁷ François LEBRUN, *Histoire du Diocèse d'Angers*, p. 184.

²⁸⁸ Cf. Jules SPAL, *Bulletin SSLBA*, p. 365.

pharmacie, et on fournit gratuitement des remèdes aux pauvres selon l'ordonnance des médecins²⁸⁹ ».

Les sœurs tourières et les « sœurs données » font le lien entre la communauté et l'extérieur, toutes les personnes qui viennent solliciter leurs prières ou qui leur viennent en aide. Le père Maur Mori, moine de Bellefontaine, ayant vécu l'Odyssée monastique, fut l'aumônier des moniales et en même temps le premier chapelain du pèlerinage renaissant, de 1818 à 1822²⁹⁰. « Dans ses moments de loisir, il faisait la classe aux petits garçons du bourg²⁹¹ ».

6. Le couronnement de Notre-Dame des Gardes en 1875

Parmi les aumôniers qui se succèdent, il faut au moins mentionner le père Marie-Théophile Tricoire (1868-1882). Il est l'auteur de *l'Histoire du Sanctuaire et de la Communauté de Notre Dame des Gardes*. C'est lui aussi qui s'est dépensé sans compter pour exaucer les désirs de Mgr Freppel. Lors de sa première visite pastorale dans le secteur, en 1871, Mgr Freppel a souhaité que soient reconstruits le sanctuaire et le monastère, pas suffisamment entretenus depuis la hâtive remise en état de 1818-1821, et que soit couronnée la nouvelle statue de Notre-Dame des Gardes inaugurée le 26 juillet 1836²⁹². Le père Marie-Théophile fait toutes les démarches et les quêtes nécessaires. Mgr Freppel se rend à Rome en février 1875, avec la supplique adressée au pape Pie IX. Celui-ci, par le bref du 26 février 1875, accorde le couronnement solennel de Notre-Dame-des-Gardes.

Dans une lettre pastorale du 16 juillet, monseigneur Freppel annonce cette célébration, qui aura lieu au cours d'un pèlerinage diocésain, la procession de *Notre Dame l'Angevine*, aux Gardes, le 8 septembre suivant. Le père Marie-Théophile part le 31 juillet pour Rome avec la couronne ; « il obtient une audience de Pie IX, [...] il lui demande une bénédiction spéciale pour tous ceux qui ont contribué à l'enrichir²⁹³ ». Les fêtes mémorables du 8 septembre 1875 rassemblent 40 000 à 50 000 pèlerins dans un pré, appelé depuis champ du couronnement. Mgr Freppel, au nom du pape Pie IX, couronne Notre Dame des Gardes.

VI. NOUVEL EXIL

1. Les vexations et l'avenir incertain

Les terres acquises dans un premier temps au nom de Pierre Le Port²⁹⁴ (Dom Marie-Michel Le Port, prieur de Bellefontaine en 1817 ; puis abbé en 1827, après la mort de Dom Augustin le 16 juillet), sont par la suite « remises à la 'Communauté des Trappistines', qui accède à la reconnaissance légale le 24 décembre 1854, 'par la grâce de Napoléon III, empereur des

²⁸⁹ Archives C. NDG, Lettre du Maire de Saint-Georges au Sous-Préfet de Beaupréau le 09/04/1824.

²⁹⁰ Cf. Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *La vie sur la colline*, p. 47.

²⁹¹ François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Juin 1903, p. 2.

²⁹² Cf. Marie-Théophile TRICOIRE, *Histoire du Sanctuaire et de la Communauté de Notre-Dame-des-Gardes*, p. 226-227.

²⁹³ Marie-Théophile TRICOIRE, *Histoire du Sanctuaire et de la Communauté de Notre-Dame-des-Gardes*, p. 281 (extrait du *Supplément* à la première édition).

²⁹⁴ Archives de la commune de Saint-Georges-des-Gardes, *États de sections 1854*, 1 G 2-3.

français²⁹⁵ ». Pour le service d’instruction qu’elles rendent à la commune, elles sont reconnues comme sœurs enseignantes. Ce statut provoquera, cinquante années plus tard, la spoliation totale des biens de la communauté « enseignante » de Notre-Dame-des-Gardes, la fermeture du monastère et la dissolution temporaire de la communauté²⁹⁶.

Des rancunes se sont accumulées contre le clergé et son autorité dans l’enseignement. Dès 1880, les congrégations religieuses masculines et féminines sont inquiétées et soumises à un impôt supplémentaire, « la taxe d’abonnement ». En 1884, la loi est étendue même aux congrégations reconnues.

[La loi est] en réalité la spoliation, la confiscation déguisée. [...] Dès qu’une association présente les caractères d’une communauté religieuse, elle est régie de plein droit par l’article 9 de la loi du 29 décembre 1884, sans qu’il y ait à rechercher si elle a été ou non reconnue, si elle poursuit un but de spéculation ou si elle se consacre à des œuvres de charité. [...] Il est évident que nous sommes en présence de lois d’exception, de lois qui violent le principe de l’impôt, qui frappent les personnes et non les choses, et qui sont en contradiction avec les principes de notre droit public. [...] Tout ce que la haine sectaire ravit par d’injustes lois aux religieux est du bien mal acquis²⁹⁷.

Dans un cahier, appartenant aux archives de la communauté, les sœurs gardent le double des déclarations faites à l’État à l’occasion de ces lois. La première page porte un titre : « *Enregistrement de l’État* », et une description : « *Ce registre est destiné à conserver le double des Déclarations envoyées au bureau de l’Enregistrement de Chemillé pour l’exécution des lois de 1880 et 1884 pour l’Impôt du 3% et du 4% et du Droit d’accroissement. Il contient aussi des extraits d’un ouvrages [sic] de M. de la Raymondie sur ces sujets.* » Une prière, au dos de la couverture, précède cette page. Elle est signée par sœur Marie Flavie, ocr., secrétaire :

Bon S^t Antoine de P. qui faites retrouver les choses perdues, priez pour nous. Bon St Antoine, à qui Dieu a accordé la grâce de faire trouver les choses perdues, faites-nous s’il vous plaît rentrer dans tous les fonds inscrits sur ce Registre, versés à la R. [République] par des lois injustes et persécutrices. Quand cet argent nous sera remboursé, nous vous donnerons 5% pour vos pauvres. Fait et promis au Monastère de N.D. des Gardes, avec l’agrément de ma R^{de} Mère Prieure, le 27 Mars 1895.

Cet impôt propre aux religieux, la supérieure refuse de le verser. Pour couvrir les frais du procès qui leur a été intenté par le fisc, M^e Robineau, huissier à Chemillé, vient le mercredi 19 août 1896 saisir un bœuf, dont la vente était fixée à 5 heures de l’après-midi²⁹⁸. Une manifestation populaire des habitants autour des sœurs transforme la vente en incident burlesque. L’évènement est raconté par le numéro du 30 août 1896 de l’hebdomadaire *Le Pèlerin* qui titre ainsi sa double page d’illustration : « *Miracle de Notre-Dame des Gardes – Le départ du bœuf des Gardes vers Chemillé avant l’heure de la vente et fuite de l’huissier*²⁹⁹. »

²⁹⁵ Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *La vie sur la colline*, p. 55.

²⁹⁶ Cf. *Ibidem*, p. 55-56.

²⁹⁷ Texte prononcé à la tribune du Sénat en 1898, par M. Lucien Brun, cité par François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Mars 1899, p. 4, 5 et 7.

²⁹⁸ *Le Pèlerin*, 20^e année, N^o 1026, 30 août 1896, Bureaux et Rédaction : 8, rue François I^{er} à Paris, p. 11.

²⁹⁹ *Ibidem*, p. 8-9. Cf. Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *La vie sur la colline*, p. 56.

Les sœurs ont apposé à côté de l'affiche de la vente du boeuf, imposée par le fisc, une affiche de protestation.

Nous réclamons nos droits de Françaises! Autant nous avons mis d'empressement à payer les impôts que tout le monde paye, autant nous refusons de payer le nouvel impôt dont on nous frappe, uniquement parce que nous sommes religieuses.

A 16h30 l'huissier arrive aux Gardes, des habitants affluent de tout le pays. Maître Robineau a amené avec lui deux individus pour récupérer le boeuf. Après de longs efforts, Thulleau et Barbot, dit Grain de Sel, parviennent à sortir l'animal de l'étable.

Ils l'amènent sur la place où sont massées 2 000 personnes.

L'huissier pressé d'en finir et avant que l'heure légale ait sonné, tire de sa serviette l'ordonnance de la vente, pour en donner lecture.

Un tonnerre de huée, de sifflets et de cris éclate de toute part.

Vive Notre-Dame des Gardes! Vive les sœurs! Bas les voleurs!

Maître Robineau se ravissant, s'adresse aux gendarmes qui donnent l'ordre à Thulleau et Barbot d'emmener le boeuf à Chemillé.

L'huissier saisit un gourdin, cherche à frapper des personnes, mais à la vue de cette provocation, la foule s'apprête à se défendre. Maître Robineau s'enfuit sous une grêle de pierres.

Rien n'arrêta les gendarmes qui conduisaient le boeuf vers Chemillé, jusqu'à ce qu'enfin à bout de force, il roula dans le fossé.

Il était 23h30 lorsque le boeuf hissé dans une charette, put enfin arriver à Chemillé.

Fig. 13. Texte d'après l'article paru dans « Le Pèlerin » du 30 août, p. 11.



Fig. 14. Pages centrales 8-9 du Pèlerin du 30 août 1896, (Archives C. NDG).

Le Bulletin de l'Œuvre de Notre-Dame des Gardes, en 1903, se fait l'écho de ces « tristes temps » d'expulsions, et des « moines qui, silencieusement, tranquillement, [attendent] la sentence d'exil ou le décret de proscription³⁰⁰ ».

La colline se renferme de nouveau dans son isolement. Mais de toute la plaine qui se déroule à ses pieds, on continue à tourner vers elle un regard affectueux. On sait, on sent que c'est le trône de la gardienne vigilante et tendre ; on éprouve le besoin de l'invoquer dans toutes les vicissitudes de l'existence. [...] Ô Marie, demeurez donc avec nous ; car les ténèbres se font bien épaisses sur la terre³⁰¹.

Notre Dame répond à la prière de ses enfants ; beaucoup de témoignages de faveurs accordées arrivent à la communauté, comme cette lettre datée de 1901, de frère Henri, moine convers du monastère de Notre-Dame de Mistassini, dans la province de Québec. Le Bulletin de l'Œuvre de Notre-Dame des Gardes en publie aussitôt le texte. Un incendie, déclenché dans le monastère, tout entier construit en bois au milieu de la forêt, et se propageant rapidement, est

³⁰⁰ *Bulletin ONDG*, Septembre 1903, article d'Abel FILLAUDEAU, p. 1 et 3.

³⁰¹ *Ibidem*, p. 5.

« tombé de lui-même³⁰² » à l'invocation, à haute voix, du nom de Notre-Dame des Gardes. Le Bulletin publie aussi la lettre de son abbé, le frère Marie Beauregard. Le monastère de Mistassini est une fondation de l'abbaye d'Oka, près de Montréal ; et Oka est fille de Bellefontaine³⁰³.

Notre-Dame des Gardes au Canada

On vient d'envoyer à la Révérende Mère Prieure de Notre-Dame des Gardes le récit d'un fait qui s'est passé au monastère de N.-D. de Mistassini, province de Québec, et qui montre bien la puissance et la bonté de Marie envers ceux qui l'invoquent avec confiance.

Ce monastère, fondé il y a quelques années au milieu des forêts qui avoisinent le Lac St-Jean, est construit tout en bois.

« Très Révérende Mère, avec la permission de mon Père Prieur, je vous écris le fait suivant, arrivé dans notre monastère, à la bonté et à la gloire de Notre Dame des Gardes.

« Par accident, il s'était renversé quatre gallons (18L.) d'huile de pétrole sur une armoire et sur le plancher ; le feu s'y était communiqué, et dans un instant tout l'appartement ne fut qu'une flamme. Malgré tous les efforts que l'on faisait pour l'éteindre, tout était inutile et le feu augmentait avec une rage effrayante. Dans ce moment-là Notre Dame avait été priée ; son nom fut invoqué, et au même instant le feu a tombé de lui-même et s'est éteint, à la grande surprise des Religieux. Inutile de vous dire, ma Révérende Mère, quelle a été notre joie et notre reconnaissance en présence d'un pareil prodige accordé par cette bonne Mère, qui nous a pré-

« servés de l'incendie, au milieu de la nuit, et pendant une grande tempête de neige.

« Je vous ai fait ce récit, ma Révérende Mère, afin que vous et vos religieuses vous nous aidiez à remercier Notre Dame des Gardes, et à prier pour les besoins de notre monastère, qui sont bien grands. »

F. Henri, convers.

Avec cette lettre du bon frère Henri, la Révérende Mère Prieure en recevait une autre du Révérend Père Supérieur du même monastère de Mistassini. En voici le texte :

« Ma Révérende Mère, je vous envoie cette lettre de notre bon frère Henri, employé à la cuisine de notre pauvre monastère. Le fait qu'il vous raconte est réel ; il n'oublie qu'une chose : c'est de vous dire que c'est dû à lui, si Notre Dame des Gardes s'est montrée si généreuse à notre égard. Il finissait une neuvaine en son honneur précisément ce jour-là. C'est lui-même qui l'a invoquée à haute voix et qui a mis fin, par là, à l'incendie.

« Ce bon Frère a une dévotion toute particulière à Notre Dame des Gardes. Il est un vrai modèle de piété, de travail, de dévouement, de douceur, de bon esprit, en un mot, de tout ce qui fait le saint religieux. Je vous

« envoie sa lettre sans rien y changer, c'est-à-dire dans tout son naturel, toute sa candeur. C'est par humilité qu'il ne vous dit rien du rôle qu'il a joué lui-même dans cette circonstance.

« Veuillez me croire, ma Révérende Mère, etc. »

fr. Marie Beauregard, o. c. r.
supérieur

Fig. 15. Bulletin ONDG Juin-Juillet-Août 1901, p. 4-6 (Archives C. NDG)

³⁰² François UZUREAU, *Bulletin ONDG*, Juin-Juillet-Août 1901, p. 4-5.

³⁰³ Une expulsion des moines de Bellefontaine en 1880, qui s'était heureusement dénouée un mois après, avait conduit l'abbé de Bellefontaine, Dom Chouteau à réfléchir à une fondation au Canada afin de protéger ses quatre-vingt moines en cas d'exil ; c'est ainsi qu'Oka avait été fondée en 1881 (Serge GRANDAIS, *Abbaye de Bellefontaine*, p. 340. Cf. Augustin-Hervé LAFFAY, *L'implantation des Trappistes à Bellefontaine sous la Restauration*, p. 158).

2. De nouveau : spoliation et expulsion

La loi de M. Combes, en 1902, dissout toutes les congrégations enseignantes, telles les Fontevristes de Chemillé³⁰⁴ et les Trappistines des Gardes³⁰⁵. Le 10 juillet 1904, le ministre de l'Intérieur signe le décret d'expulsion des religieuses. Le conseiller de Préfecture de Maine-et-Loire applique le décret au monastère des Gardes, avec l'échéance du 1^{er} octobre. Un inventaire des lieux se fait le 6 septembre en vue de la dissolution de la communauté. Le 5 novembre, la supérieure, mère Hyacinthe³⁰⁶ (Louise Pageaud), considérée comme en infraction à la loi de juillet, reçoit du tribunal de Cholet une convocation pour le 7 novembre.

Menacées d'expulsion, des sœurs sont envoyées dans plusieurs monastères de l'Ordre³⁰⁷ : une sœur en 1900 à Saint-Romuald, au Canada ; une sœur à La Coudre en 1904 ; six sœurs à Notre-Dame de Belval, en 1903 et 1904. Quatre novices sont envoyées en 1904 en Belgique, à Notre-Dame de la Paix (Fourbechies) : elles y retrouvent mère Adélaïde³⁰⁸ et six autres sœurs des Gardes parties en 1883, 1887 et 1894, pour aider la communauté de Saint-Paul-aux-Bois (Département de l'Aisne ; Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie). C'est cette communauté qui a dû passer la frontière en 1904, et s'est installée à Fourbechies, près de Chimay. Une quinzaine d'années plus tard, Notre-Dame de la Paix déménage à Chimay. En Angleterre, un monastère-refuge est fondé à Marnhull. Seize sœurs y sont envoyées à partir de février 1905 (14 entre 1905 et 1907, et encore 2 en 1912). Cette fondation n'est que temporaire. Les sœurs n'y restent pas. En 1920, celles qui ne sont pas décédées sont revenues aux Gardes.

La liquidation des biens a lieu de 1907 à 1912. De même qu'après la Révolution, M. Blanchet et d'autres habitants des Gardes avaient racheté l'église, le couvent des Augustins et des terres, au XX^e siècle, c'est encore l'aide de personnes de la région qui permet à la communauté de continuer à vivre. Mademoiselle Marie-Caroline Cassin³⁰⁹, de Trémentines, et Monsieur Paul Thézé³¹⁰, de Chemillé, font les dernières acquisitions dans l'intention de les rendre à la communauté. Mademoiselle Cassin devient propriétaire de la « ferme du bourg », attenante au couvent.

J'espère que Dieu qui est si bon voudra bien me tenir compte de ce que j'ai fait pour la cause catholique. Je lui demande de me donner assez de vie sur la terre pour que j'aie la très grande joie de vous restituer votre bien aux conditions que vous savez³¹¹.

Monsieur Thézé est un industriel demeurant à Saint-Pierre de Chemillé, « un homme bon et courageux³¹² ». Son importante usine est située sur le pont de l'Hyrôme : une manufacture dans le secteur de la toile (« Couvre-Pieds Piqués Ouâtés »). Le 3 novembre 1911, il est acquéreur devant le Tribunal de Cholet de la propriété « sise aux Gardes où était établi le Couvent des

³⁰⁴ Les Fontevristes, n'ayant plus d'existence légale, retrouvent « leur objectif primitif de la vie contemplative » (Abel FILLAUDEAU, *Histoire de Chemillé*, p. 57). En 1956, elles fusionnent avec la congrégation de Vanves (Bénédictines de sainte Bathilde). En 1961, la communauté quitte Chemillé pour Martigné-Briand, toujours dans le diocèse d'Angers.

³⁰⁵ Cf. Abel FILLAUDEAU., *Histoire de Chemillé*, p. 57.

³⁰⁶ Prieure du 22/03/1880 au 08/07/1911 par élection triennale (31 ans en charge).

³⁰⁷ Cf. Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *La vie sur la colline*, p. 57, et les registres d'entrées de la communauté Notre-Dame des Gardes.

³⁰⁸ Mère Adélaïde Hodé (1851-1940) a été envoyée en 1883 à St-Paul aux Bois pour en prendre la responsabilité, sur ordre de l'abbé général. Elle fut réélue prieure à plusieurs reprises. C'est elle qui fonda Chimay.

³⁰⁹ Archives de la commune de Saint-Georges-des-Gardes, 1 G 2-3 : Cadastre, Actes de vente de 1882 à 1912.

³¹⁰ *Ibidem*.

³¹¹ Archives C. NDG, Lettre de M^{lle} Cassin, Angers le 26/03/1907.

³¹² Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *La vie sur la colline*, p. 58.

Trappistines³¹³ ». Il s'agit des immeubles composant les lieux réguliers, y compris la chapelle de Notre-Dame ; du mobilier et des objets de culte. Jusqu'en 1921, il prête son nom pour le rachat de plusieurs autres bâtiments et terrains³¹⁴. M. Thézé certifie et déclare qu'ils

sont et demeurent malgré l'acte d'acquisition à mon nom la propriété exclusive de la Communauté des Trappistines ; que j'en suis le simple dépositaire, et que je dois les restituer quand la demande m'en sera faite par la Communauté seule légitime propriétaire. [...] Ces immeubles ont été payés par des fonds appartenant à la Communauté des Religieuses Trappistines qui en est légitime propriétaire³¹⁵.

Le 26 mars 1920, l'abbé général, Dom Augustin Marre (Mgr Marre) fait à la communauté un don de 25 000 francs, pour racheter la ferme du bourg aux neveux de M^{lle} Cassin³¹⁶.

[...] J'ai donc versé à Mr Thézé une somme de 45 000 frs., et pour rendre service à la Communauté, il s'occupera de tout comme s'il en était le vrai propriétaire. Il fera faire les réparations et recevra les fermages qu'il nous *remettra*. C'est avec lui que le fermier devra s'entendre pour tout ce dont il aura besoin.

Tout cela s'est fait d'accord avec Monseigneur, notre Révérend Père Dom Vital et [...] Père Jean-Marie et même je dirai, notre R. R^{me} qui a tout approuvé et est heureux de nous voir recouvrer cette ferme. Fait aux Gardes, le 29 juillet 1920. Sr Marie-Bernard Prieure.

Il est utile de noter ici pour la Communauté, que les 25 000 frs. donnés par notre Révérendissime ont été employés au paiement de la ferme, selon ses intentions [...].

Cet écrit est approuvé par notre bon Révérend Père Immédiat Dom Vital. 7 août 1920³¹⁷.

En 1931, la Société Anonyme Foncière des Mauges est formée, avec les apports de M. Paul Thézé et de la famille Gourdon. Le siège civil de la Société immobilière est au château de Salbœuf, commune de Chemillé. Les statuts, reçus le 1^{er} septembre par Maître Vachez, sont approuvés le 25³¹⁸. Les biens de la communauté sont ainsi protégés jusqu'à la reconnaissance légale des sœurs le 24 juin 2002³¹⁹.

Les biens de l'abbaye étant confisqués et mis en vente, un arrêté ministériel du 25 août 1910 autorise « les Dames anciennes religieuses de la Congrégation des Trappistines [...] à conserver un logement dans l'immeuble mis en vente³²⁰ ».

Les sœurs âgées ou malades, au nombre de seize, et les dix sœurs autorisées à rester les soigner jusqu'à la mort de la dernière d'entre elles demeureront [...] au monastère, mais avec l'interdiction de recevoir de nouvelles recrues puisque la congrégation était officiellement dissoute. Ainsi vécurent-elles jusqu'en 1914, très secrètement, très pauvrement, évitant de faire parler d'elles³²¹.

³¹³ Archives C. NDG, Affiche de la vente aux enchères publiques faite le 13 octobre 1911.

³¹⁴ Outre celui de novembre 1911, la communauté possède plusieurs actes de vente : 04 et 10/05/1917 ; 29/07/1920 ; 13/08/1921.

³¹⁵ Archives C. NDG, Lettre de M. Paul Thézé du 19/10/1921.

³¹⁶ Marie-Caroline-Louise Cassin est née le 25/11/1851 à Trémentines. Il semble qu'elle soit décédée avant 1920.

³¹⁷ Archives C. NDG, Lettre de sœur Marie-Bernard, Prieure.

³¹⁸ Archives C. NDG. Rapport de M. Maurice Laurentin, architecte diplômé par le Gouvernement.

³¹⁹ Une autre Association a pris le relais et existe toujours : « Les Amis de l'Abbaye Notre-Dame des Gardes », qui « a pour but d'apporter un soutien à l'Abbaye en entretenant un climat convivial autour de la communauté des moniales de manière à favoriser son rayonnement » (Statuts, article 2).

³²⁰ Archives C. NDG.

³²¹ Sœur Marie de la Trinité KERVINGANT, *La vie sur la colline*, p. 58.

VII. OUVERTURES ET FONDATIONS

1. Ambulance dans le monastère pendant la première guerre mondiale

Le père Paulin Bellanger, aumônier durant cette période de spoliation, puis de la première Guerre mondiale, est remarquable : son abondante correspondance entre 1906 et 1910 avec Henri Desaint, Expert-Liquidateur, 2 rue Joubert à Angers³²², témoigne de sa ténacité pour obtenir l'hospitalisation des sœurs infirmes dans le monastère, et l'aide de dix sœurs.

Pendant plus de deux ans, d'octobre 1914 à mars 1917, il prend la direction d'une ambulance bénévole dans une partie des bâtiments cédée par les sœurs, l'« Hospice Bénévole N° 33^{bis} N.D. des Gardes ». Le médecin chef de la Place de Cholet fixe à 23 le nombre des convalescents ou blessés qui peuvent être accueillis. Le père Paulin « [cumule] les fonctions d'administrateur, de secrétaire, d'infirmier panseur et de surveillant », avec une aide dérisoire de l'État. Les sœurs fournissent les locaux, le chauffage, l'éclairage, la viande, les légumes, assurent la lessive et l'entretien du linge et des vêtements des soldats. Le bon air et la nourriture solide fortifient rapidement les hospitalisés. Mais un nouveau médecin chef Major, à Cholet, anticlérical, en demande la fermeture. « Par décision du 4 mars 1917, M. le Sous-Secrétaire d'État (Service Santé) a prononcé la fermeture de l'Hôpital bénévole n° 33^{bis} aux Gardes, ancien couvent 23 lits³²³ ».

Après la guerre, la communauté se reconstitue. En 1920, neuf sœurs reviennent d'Angleterre. Un graphique montre l'évolution des entrées, sorties, décès et effectif de la communauté de 1912 à 1939³²⁴ :

En **1912**, deux sœurs envoyées dans la fondation-refuge d'Angleterre sont comptées dans les sorties.

En **1920**, les neuf sœurs de retour d'Angleterre sont comptées dans les entrées.

En **1939**, une sœur partie en Belgique en 1894 revient passer aux Gardes les six années de guerre ; elle est notée dans les entrées.

Bien des générosités tant de la part de l'Anjou à l'égard de la communauté que de la part de la communauté à l'égard de ceux qui viennent frapper à sa porte demeureront le secret de Dieu.

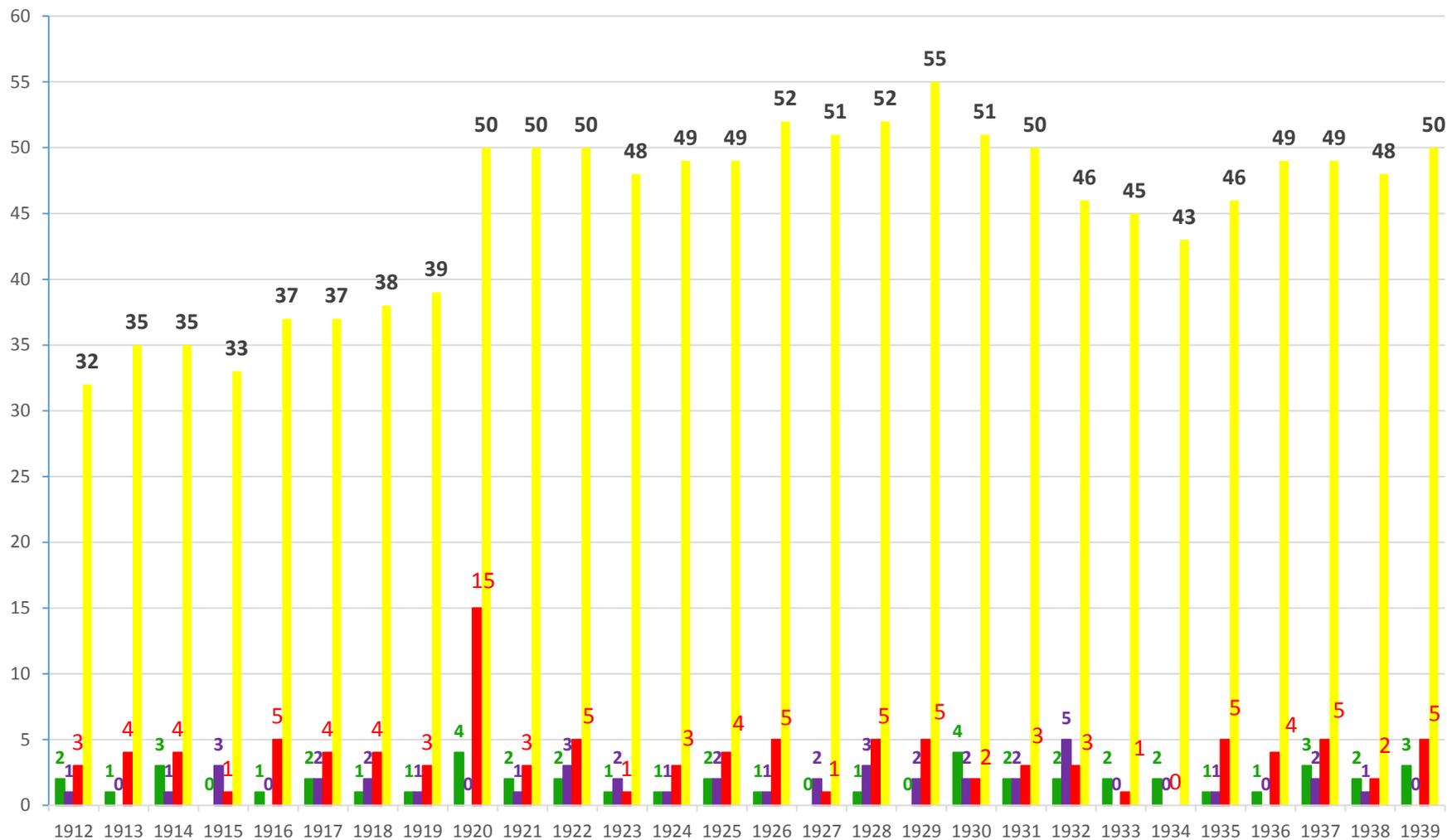
³²² Archives C. NDG.

³²³ Archives C. NDG, Lettre du Directeur du Service de Santé de Tours, (informant le père Paulin et le remerciant pour son dévouement et sa compétence), datée du 8 mars 1917.

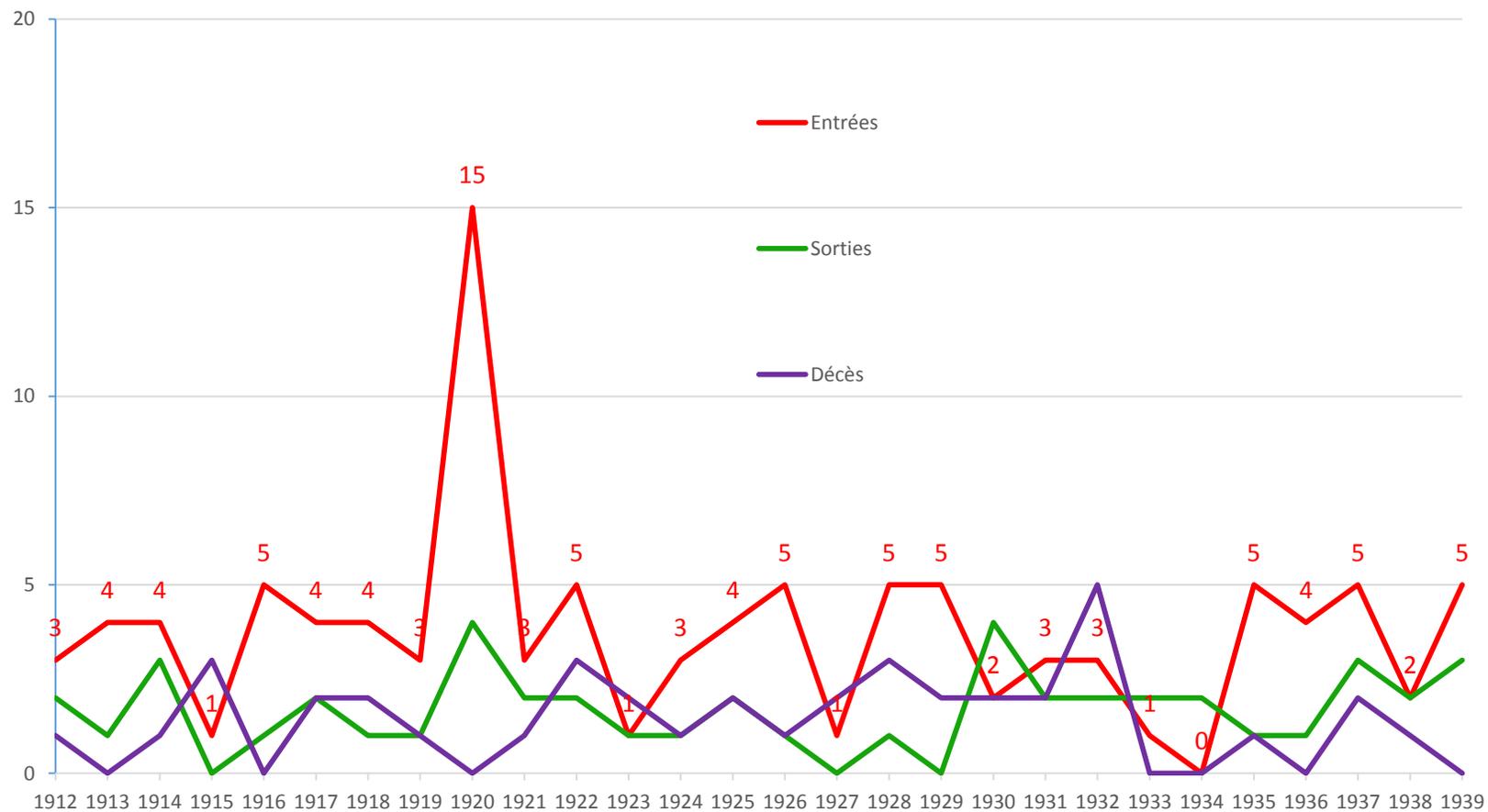
³²⁴ Graphiques réalisés après étude des registres de la communauté.

Evolution des entrées, décès, sorties et effectif de la Communauté de 1912 à 1939

■ Sorties ■ Décès ■ Entrées ■ Effectif de la Communauté au 31 décembre



Détail des entrées, sorties et décès



2. Refuge dans le monastère pendant la deuxième guerre mondiale

La deuxième guerre mondiale se déroule sous les supérieures de mère Cécile Chauvat (Prieure de 1923 à 1927 ; 1^{ère} abbesse à partir de 1927³²⁵), dont la générosité est légendaire, et de mère Louis de Gonzague (1941-1950). En lien avec Dom Gabriel Sortais, abbé de Bellefontaine, les sœurs ne cessent pas d'offrir un refuge à des personnes : des dizaines de familles déplacées en 1940 ; puis des personnes juives³²⁶, des résistants ou des réfractaires au S.T.O., poursuivis par la gestapo³²⁷. Dom Sortais témoigne que les sœurs « n'hésitaient pas à se compromettre gravement dans la clandestinité en hébergeant [...] et en cachant [...]»³²⁸ ces personnes.

« Durant l'été 1942, une *Panzer Division* allemande, qui a combattu sur le front de l'Est, est envoyée se refaire une santé dans les Mauges. Bégrolles doit loger l'effectif d'une ou deux compagnies, dont une partie s'installe à l'hôtellerie³²⁹ » de Bellefontaine. Plusieurs villages reçurent un contingent³³⁰. Des soldats allemands arrivent aux Gardes le 10 août 1942. Ils réquisitionnent le bâtiment de l'hôtellerie actuelle pour y installer leur État-major. Ils placent des mitraillettes dans les tourelles de l'église du pèlerinage. Un peu plus tard, ils occupent une grange pour ranger leurs tanks. Dom Sortais leur fait respecter la clôture des moniales. Au bout de 3 mois, le 8 novembre, ils fuient vers le sud de la France afin de gagner l'Afrique du Nord. Ils laissent des bidons vides et des « paillasses matriculées que nous avons fini d'user³³¹ ».

La bonté des sœurs est pour tous. Après l'armistice, elles résistent à la politique d'épuration en cachant un officier³³². De plus, par l'intermédiaire des Missions Vaticanes du Secours Catholique, elles s'engagent à parrainer l'abbé Nürnberger, puis le Fr. Brohckoff, aumôniers de prisonniers de guerre allemands au Prytanée Militaire de La Flèche-sur-Sarthe. Ils leur sont reconnaissants pour les colis envoyés et les prières pour soulager les prisonniers et leur aumônier³³³.

3. Deux fondations

Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, la communauté est à l'écoute des préoccupations missionnaires et œcuméniques de l'Église, et y répond en réalisant deux fondations : « L'Étoile Notre-Dame », au Bénin (Dahomey) en 1960, dans la Préfecture apostolique de Parakou ; et « La Paix-Dieu », dans les Cévennes, au nord de Nîmes, en 1970.

a) « L'Étoile Notre Dame », au Bénin

En janvier 1954, le père Petit, ancien missionnaire spiritain au Gabon, est envoyé par la hiérarchie parler aux sœurs. Il les sensibilise à l'urgence d'implanter la vie monastique en Afrique. Son message touche les

³²⁵ Mère Cécile Chauvat est investie le 23/07/1927 comme première abbesse de Notre-Dame des Gardes par Dom J.-M. Chouteau, suite à la décision du Chapitre Général de 1927. Jusqu'en 1927, les supérieures des abbayes féminines de l'Ordre n'étaient que Prieures.

³²⁶ On connaît le nom de l'un d'entre eux par une lettre de remerciement d'une de ses petites filles, bien des années après.

³²⁷ Les Archives de la C. NDG conservent des lettres de frère Émile (Bellefontaine) en 1965 ; il donne le nom de trois d'entre eux et reconstitue les circonstances.

³²⁸ Archives C. NDG, Lettre de Dom Sortais au Commissaire de la République, le 31 mars 1945.

³²⁹ Serge GRANDAIS, *Abbaye de Bellefontaine*, p. 412. Ils arrivent le 9 août à Bellefontaine.

³³⁰ Guy OURY, *Dom Marie-Gabriel Sortais. Abbé Général des Cisterciens Réformés (1902-1963)*, Sablé-sur-Sarthe 1975, p. 156.

³³¹ Archives C. NDG, Souvenirs de mère Louis de Gonzague.

³³² Archives C. NDG, Lettre de Dom Sortais.

³³³ Archives C. NDG, Lettres.

cœurs en profondeur. « Il y a longtemps déjà que le pape Pie XI avait exprimé le désir très net de voir la vie contemplative s'installer en terre de mission³³⁴ ».

En 1955, l'abbé Bernardin Gantin (1922-2008), étudiant à Rome et en vacances à Bellefontaine, prêche lors du pèlerinage de Notre-Dame-des-Gardes le 8 septembre. Il vient parler de son pays, le Dahomey (futur Bénin) à la communauté. « C'était la première fois qu'un prêtre africain s'adressait au chapitre aux moniales des Gardes³³⁵ ». Il est venu à Chemillé se recueillir sur la tombe du père Joulord, qui était membre des Missions Africaines de Lyon ; envoyé en 1898 au Dahomey, il avait baptisé ses parents, Monsieur et Madame Henri Gantin³³⁶. Le père Joulord a eu un ministère extraordinairement fécond ; les « Fons » (ethnie principale du pays) lui sont redevables d'un manuel français-dahoméen en 1907. Revenu en Anjou pour des raisons de santé, il a été aumônier de l'hôpital de Chemillé de 1927 à 1950.

Le Père Gantin, nommé évêque auxiliaire de Cotonou en 1957, est ordonné évêque à Rome le 3 février. Le 19 mars, il passe aux Gardes, et il est question de la fondation. « Il renouvelle son appel avec force³³⁷ ». Une correspondance s'instaure entre le monastère et Mgr Gantin, qui met les sœurs en relation avec le préfet apostolique de Parakou.

L'arrivée de 12 postulantes, entre 1955 et 1957, ainsi qu'un héritage important, permet à la communauté de préparer une fondation missionnaire. Il n'y aurait pas eu non plus ce nouveau monastère sans l'aide des abbés³³⁸ et des frères de Bellefontaine. En décembre 1959, trois frères sont envoyés sur les lieux : père Martin, aumônier et menuisier ; frère Ambroise, chef de chantier ; frère Louis, cultivateur et jardinier. Ils défrichent, construisent les premiers bâtiments, commencent un élevage, mettent en place un jardin et un verger. Leur témoignage et leur rayonnement les fait aimer. Les gens voient des blancs travailler, s'intéresser au développement des villages ; ils voient aussi la qualité de leur vie religieuse et fraternelle. C'est ainsi qu'ils préparent l'accueil des premières sœurs par la population³³⁹.

Le 1^{er} novembre 1960, la communauté envoie sept sœurs. Après plus de trois semaines de traversée en bateau, elles arrivent à Parakou et célèbrent le 27 novembre les 1^{ères} vêpres du 1^{er} dimanche de l'Avent à l'Étoile. Encouragées par l'accueil chaleureux de la communauté chrétienne et des chefs des villages alentour, elles commencent leur vie de prière et de travail. Cinq autres moniales des Gardes viennent les rejoindre au cours des deux années qui suivent. Dès janvier 1966, le monastère est érigé en abbaye et la communauté élit sa première abbesse. En novembre 1990, le monastère de l'Étoile Notre-Dame fonde à son tour le monastère de Notre-Dame de Mvanda, au diocèse de Kikwit (République démocratique du Congo). Depuis 1999, les abbesses sont béninoises. Actuellement, début 2016, les sœurs sont au nombre de 46 (dont 10 en formation) ; presque toutes sont originaires du Bénin, ou des pays voisins.

Après de ce premier monastère féminin implanté en Afrique de l'Ouest, les quatre autres communautés monastiques du Bénin, et bien d'autres communautés, ont trouvé conseil avant de s'installer. Les liens restent étroits.

L'abbaye est un lieu de ressourcement et de retraite pour des prêtres, des séminaristes en congé, et des religieuses (retraites collectives ou individuelles). Un certain nombre d'entre eux, ainsi que des laïcs (des jeunes ou des couples) bénéficient de l'accompagnement spirituel du père aumônier ou d'une sœur, et repartent en paix et affermis. Même des musulmans viennent s'y reposer et apprécient le calme. L'importance de l'accueil, signe de leur insertion dans le diocèse, amène aujourd'hui les sœurs à réfléchir à la construction d'un nouveau bâtiment d'hôtellerie.

³³⁴ Archives C. NDG, Lettre de Mgr Chappoulie, évêque d'Angers (1950-1959), à M. Marie de la Trinité, 22/11/1958.

³³⁵ Archives C. NDG, Sr Marie de la Trinité KERVINGANT, *Préhistoire de la Fondation du monastère cistercien de l'Etoile Notre-Dame. 1954-1960*, 1981, p. 15.

³³⁶ Cf. Serge GRANDAIS, *Abbaye de Bellefontaine*, p. 438.

³³⁷ Journal « *La Croix du Bénin* », Numéro 1306 du 17 juillet 2015.

³³⁸ Dom Gabriel Sortais, abbé général à partir de 1951, et Dom Emmanuel Coutant (1952-1987).

³³⁹ Bellefontaine viendra fonder le monastère de Kokoubou en 1972, dans le diocèse de Parakou.

La communauté vit de la vente des produits de leurs ateliers dans leur magasin. Celui de phytothérapie se développe. Les médecins de la région prescrivent des plantes à leurs patients et les envoient au monastère les acheter.

La communauté est à l'origine de l'hôpital de Boko. À l'arrivée des frères, il n'y avait pas de dispensaire dans la région. Père Martin a commencé par soigner les ouvriers sur le chantier ; puis sont venus leurs femmes et leurs enfants. Lorsque père Martin est parti, les sœurs ont fait appel à l'évêché. L'évêque a fait venir un infirmier qui a commencé par travailler dans les cases des pères. En 1966, le dispensaire a été transféré à 3 km. À cette époque, il était encore à la charge des sœurs qui payaient le salaire de l'infirmier. Progressivement, le dispensaire a pris de l'extension et, depuis quelques années, il est devenu « Hôpital diocésain de zone ».

Depuis 1960, la vitalité du monastère a procuré du travail à la population et un village s'est créé aux alentours (Kpassa-Gambu). La qualité des produits est renommée et la proximité de Parakou favorise le passage ; mais la communauté elle-même est attirante. La liturgie, pour la célébration de l'Office, a d'abord bénéficié de celle de Notre-Dame des Gardes, puis a été recomposée petit à petit à partir de 1964. Les choix de textes (souvent extraits de la liturgie orientale) et de mélodies leur sont propres, bien inculturés. C'est une véritable catéchèse. Les chants de la messe intègrent le latin, le français et, deux fois par semaine, une des dix langues des ethnies des sœurs. Cette liturgie, la fréquentation de l'hôtellerie et les entrées de nouvelles sœurs témoignent de leur enracinement et de leur rayonnement.

Le 3 mai 2014, l'archevêque de Parakou, Mgr Pascal N'Koué pose la première pierre d'un sanctuaire marial diocésain : Notre-Dame de Komiguéa et Reine des familles, sur un terrain donné par la mairie de N'dali. Komiguéa est à 3 km du monastère ; les *Baribas* constituent l'ethnie majoritaire. Dans l'environnement, plusieurs camps de Peuls se sont fixés. C'est dans ce nouveau sanctuaire, pas encore construit, que chrétiens ou musulmans, pourront exprimer leur dévotion envers la Vierge Marie. Sur le terrain, le diocèse s'est rassemblé en 2015 pour fêter les 70 ans de l'évangélisation de Parakou. Le village de Komi était fier d'accueillir une telle affluence.

Mère Marie de la Trinité Kervingant, abbesse de Notre Dame des Gardes de 1957 à 1979, a porté la fondation de l'Étoile Notre-Dame ; elle est aussi l'inspiratrice du projet d'une deuxième fondation dix ans plus tard.

b) « La Paix-Dieu », dans le Gard

Dans le sillage du concile Vatican II, plusieurs moines et moniales, sensibles au mouvement œcuménique, aux signes des temps et à l'invitation pressante des derniers papes d'engager le dialogue avec les moines et moniales d'autres confessions chrétiennes ou des autres religions, ont posé des gestes pour favoriser la rencontre et l'ouverture mutuelles³⁴⁰.

Mère Marie de la Trinité fait partie de ces moines et moniales qui se sont engagés au service de l'unité des chrétiens. Sous son impulsion, après la fondation de l'Étoile Notre Dame, la communauté a envisagé la fondation d'un monastère dans une région à forte densité protestante, « une petite communauté vivant simplement la vie cistercienne de recherche de Dieu dans la solitude, le silence, la prière, dans le travail manuel, la communion fraternelle, accueillant toute personne désireuse de faire retraite³⁴¹ ».

En lien avec l'évêque de Nîmes, Mgr Rougé, avec l'accord du pasteur Bastian président de région de l'Église réformée de France, de sa commission œcuménique, des pasteurs de l'Église réformée évangélique indépendante, et de l'Église méthodiste d'Anduze, sept sœurs partent des Gardes pour le lieu-dit

³⁴⁰ Monique SIMON, *La vie monastique, lieu œcuménique. Au cœur de l'Église communion*, (Théologies), Paris 1997, Préface de André BARBEAU, secrétaire de la formation pour l'ocso, Rome 20/08/1996, p. 9.

³⁴¹ *Ibidem*, Annexe signée par les sœurs de la Paix-Dieu, p. 221.

« Cabanoule », dans le Gard, sur la commune d'Anduze (dénommée aussi « Porte des Cévennes »). Le site est isolé, caché dans un maquis de chênes verts.

« La révocation de l'édit de Nantes a provoqué [dans cette région] l'Église du désert, les tristement célèbres dragonnades et la guerre des camisards³⁴² ». L'enracinement d'un monastère dans les Cévennes marquées par un passé de violence entre les chrétiens, bastion de la résistance protestante pendant un siècle, dit déjà sa vocation : « donner chair, ici, à la prière de Jésus pour l'unité³⁴³ » (Mgr Cadillac, en 1979, le jour où le monastère est devenu une maison autonome). Ce service passe par la conversion personnelle et la patiente construction d'une communion fraternelle.

La fondation de « la Paix-Dieu » commence avec trois sœurs en septembre 1969 dans une ferme-magnanerie (pour l'élevage du ver à soie) de Cabanoule, achetée en juillet. Un deuxième groupe arrive en janvier suivant. En avril 1970, les sept sœurs débute la vie communautaire. L'inauguration officielle a lieu le 19 avril, dimanche du Bon Pasteur, en présence de Mgr Rougé, de plusieurs abbés cisterciens, du père Michalon, de quelques pasteurs, du père Pierre Kopel, orthodoxe, ainsi que d'une quarantaine d'amis catholiques et protestants. Humbles signes de vie évangélique et de prière, les sœurs vivent simplement la vie monastique sans prosélytisme, puisant dans la Parole, dans les sources monastiques et les écrits des Pères de l'Église indivise. Elles approfondissent l'œcuménologie de communion développée dans l'Église catholique et au sein du Conseil œcuménique des Églises³⁴⁴.

« Les Sœurs qui travaillent », comme ils les appellent, gagnent peu à peu la sympathie des Cévenols. Elles vivent du travail de leurs mains : poulailler, poterie, jardin, rucher... Ces activités sont des occasions de vie partagée avec le voisinage. « Nous avons appris bien concrètement les relations d'estime réciproque avec les voisins protestants : des artisans maçons, des apiculteurs, des éleveurs de chèvres, des pépiniéristes pour planter le lavandin, etc...³⁴⁵ ».

Au fil des années, à la faveur des offices priés ensemble, des accueils fraternels, des échanges, travaux et recherches menés ensemble, des retraites communes parfois, une connaissance réciproque s'instaure. Des liens d'amitié et de communion se tissent. Les hôtes sont nombreux, avec leurs désirs de ressourcement spirituel, de réflexion, de paix, et de partage des offices liturgiques. Pasteurs, conseils presbytéraux, fidèles seuls ou en paroisse, religieuses, fraternités protestantes, viennent occasionnellement au monastère. Les sœurs sont en contact aussi avec des orthodoxes de la région. Elles participent à des rencontres avec les autres croyants au Dieu unique ou avec ceux d'autres religions.

Des liens nous unissent particulièrement avec les communautés de sœurs protestantes de Pomeyrol, de Reully-Versailles, de Grandchamp, de Saint-Loup en Suisse, mais aussi avec les sœurs orthodoxes de Solan dans le Gard et les deux frères orthodoxes du Skite Sainte-Foy en Lozère.

Les sœurs de Pomeyrol sont venues à plusieurs reprises vivre leur retraite communautaire à la Paix-Dieu. Et nous avons vécu deux retraites partagées avec elles [...] et une célébration liturgique radiodiffusée [...] en janvier 2003. Nous avons aussi pris part à une célébration œcuménique de plus grande ampleur, télévisée, dans l'église d'Anduze en 2008. [...]

Nous pouvons encore spécialement témoigner d'une relation profonde avec la maison protestante d'accueil spirituel et de retraites des Abeillères, sur la commune proche de Saint-Jean-du-Gard. [...] Des « marches » fraternelles en silence ont eu lieu plusieurs fois entre nos deux maisons [parfois jusqu'à deux lieux monastiques orthodoxes]³⁴⁶.

³⁴² *Ibidem*, Présentation de Mgr Gérard DAUCOURT, président de la Commission épiscopale française pour l'unité des chrétiens, p. 7.

³⁴³ Monique SIMON, *La vie monastique, lieu œcuménique*, p. 222.

³⁴⁴ Cf. *ibidem*, p. 223.

³⁴⁵ Conférence de sœur Marie-Benoît, lors du colloque sur l'œcuménisme dans le Gard, organisé par le Comité de l'Art Chrétien, Société d'histoire du diocèse de Nîmes, le 17/11/2012. Conférence à plusieurs voix, partagée avec deux sœurs de Pomeyrol, le pasteur Manoël, et un prêtre du diocèse.

³⁴⁶ Article de sœur Marie-Benoît, in *Les Amis des Monastères*, janvier 2015, p. 51-52.

En 2010, en fêtant les 40 ans de leur fondation, les sœurs ont « rendu grâce pour l'accueil et l'enracinement dans le pays cévenol, pour les relations de plus en plus nombreuses et fécondes³⁴⁷ ». Elles rendent grâce aussi au Seigneur d'avoir suscité un groupe « laïcs cisterciens » associés à la communauté. « Tout cela nous fait vivre, malgré le vieillissement et la précarité, portés néanmoins dans l'espérance quotidienne³⁴⁸ ». Aujourd'hui, les sœurs sont au nombre de 12, dont 1 novice. Leur communauté est bien enracinée localement et leur rayonnement dépasse la région.

³⁴⁷ Conférence de sœur Marie-Benoît, 17/11/2012.

³⁴⁸ *Ibidem*.

CONCLUSION

Héritières d'un domaine, celui de la Vierge Marie,
héritières d'une foi qui a traversé les relents du paganisme, les menaces des envahisseurs, les calamités, la captivité, les guerres, la persécution infernale, l'exil,
héritières de la foi chrétienne d'un peuple venu de génération en génération en ce lieu remettre à Dieu ses cris et son espérance par les mains de Marie,
héritières du dévouement de la communauté des augustins qui a porté des fruits de sainteté,
héritières de la foi ardente envers le Christ et de la charité de leurs sœurs aînées qui ont été chassées de pays en pays à travers l'Europe, témoins du don fait par Dieu de la vie monastique à l'Église et au monde, endurant la misère matérielle,

les sœurs de l'abbaye Notre-Dame des Gardes ont gardé ces trésors, non pas à la manière de reliquaires, tels ceux qu'elles ont fabriqués avec tant de talent pour les frères de Bellefontaine³⁴⁹, mais elles en ont vécu elles-mêmes. Il leur a été donné de partager cette foi avec une grande générosité, et de connaître elles aussi les vicissitudes de la persécution et de l'exil.

Cette foi et cette ouverture conduisent les sœurs aujourd'hui à mettre à disposition un logement pour des demandeurs d'asile en situation précaire, en partenariat avec une équipe de la commune et une association de Cholet. « Vous savez ce qu'éprouve l'étranger, car vous-mêmes vous avez été étrangers » (Ex 23, 9 ; Cf. Ex 22, 20 et Lv 19, 34).

Le premier centenaire de l'installation aux Gardes, le 7 août 1918, a eu lieu pendant leur dispersion. Nous sommes dans les années de célébration de bicentenaires de plusieurs monastères trappistes actuels : en 2015, La Trappe et Aiguebelle, fondations de moines venus de la Valsainte, puis Port-du-Salut, fondation de Darfeld ; en 2016, Bellefontaine et La Coudre.

Le deuxième centenaire de l'abbaye des Gardes est prévu en deux temps. En 2016, la communauté se rendra en pèlerinage en Normandie, sur le lieu de la fondation des Forges, à proximité de la Trappe. C'est la communauté des Forges, établie en 1816, qui s'est transférée aux Gardes. Puis, en 2018, les Sœurs vivront le bicentenaire de leur arrivée à Notre Dame des Gardes. Ce travail se voudrait une contribution à l'appropriation de leur héritage.

« Marie gardait tous ces événements et les méditait dans son cœur ». (Lc 2, 19 ; Cf. 2, 51 ; Cf. Gn 37, 11).

« Tu seras la joie de ton Dieu.
Sur tes remparts, Jérusalem, j'ai placé des veilleurs ;
ni de jour, ni de nuit, jamais ils ne doivent se taire.
Vous qui tenez en éveil la mémoire du Seigneur,
ne prenez aucun repos !
Ne lui laissez aucun repos
qu'il n'ait rendu Jérusalem inébranlable,
qu'il ne l'ait faite louange pour la terre ! » (Is 62, 6-7).

Sr Marguerite Marie, le 21 mai 2016, pour les 200 ans de notre arrivée aux Forges.

³⁴⁹ Dans sa traversée de l'Europe, beaucoup de reliques ont été offertes à Dom Augustin. Pour les exposer, il fit fabriquer un reliquaire pour chacune, par les sœurs des Gardes (Cf. Augustin-Hervé LAFFAY, *L'implantation des Trappistes à Bellefontaine sous la Restauration*, in *Les Cisterciens en Anjou*, p. 153).

BIBLIOGRAPHIE

Archives anciennes (Archives Départementales du Maine-et-Loire) :

- *Mandement de Saint Martin de Tours* année 775.
- *Livre noir de Saint-Maurice* : mandement année 844.
- *Cartulaire velin du Prieuré de Chemillé*.
- *Cartulaire XV de Marmoutier*.

ABBAYE DE BELLEFONTAINE, *Les Cisterciens en Anjou du XII^e siècle à nos jours. Colloque de Bellefontaine 26-27 septembre 1998*, Coll. Cahiers Cisterciens, Série « Des lieux et des temps » n° 3, Abbaye de Bellefontaine – ARCCIS, Bégrolles-en-Mauges 1999.

II. TONNERRE Noël-Yves, *L'Anjou à la veille des fondations cisterciennes*, p. 27-55.

III. SOURICE Gaëtan, *Naissance du Loroux, une fille directe de Cîteaux*, p. 57-78.

IV. PICHOT Laurent, *La fondation et les premières années de l'abbaye de Chaloché*, p. 79-99.

V. GARDA Claude, *La question des observances dans l'ordre de Cîteaux en France au XVII^e siècle*, p. 101-113.

VI. LAFFAY Frère Augustin, *L'implantation des Trappistes à Bellefontaine sous la Restauration*, p. 115-145.

VII. GRANDAIS Serge, *La personnalité de Dom Jean-Marie Chouteau à travers sa correspondance*, p. 147-192.

IX. BERTHIER Marcel, *L'abbaye cistercienne de Pontron, fille de l'Oroux*, p. 203-206.

X. GUITTON Anne-Estelle, *La fondation de l'abbaye de La Boissière*, p. 207-219.

XII. BAUDRY Père Etienne, *Notre Dame des Gardes, un monastère et deux ordres autour d'un pèlerinage*, p. 233-235.

SAINT BERNARD, *Œuvres complètes*, Traduction nouvelle par M. l'abbé Charpentier, Librairie de Louis Vivès Éditeur, F. Jean Mabillon, Paris 1865.

BRANCHEREAU Pierre, *Les Congrégations religieuses en Anjou sous l'épiscopat de Mgr Angebault 1842-1869*, Faculté de Théologie, Université Catholique de l'Ouest, Association Saint Yves, Angers 1976.

CESAR Jules, *Bellum Gallicum*, traduit par L.-A. Constans, in *Guerre des Gaules*, Tome I et II, Collection des Universités de France, Editions « Les Belles Lettres », Paris 1926.

CIVRAYS Th., *Histoire et Géographie de l'Anjou*, 14^{ème} édition mise à jour par A. Leroux, H. Siraudeau et C^{ie}, Angers 1968.

CLENET Louis-Marie, *Grignon de Montfort. Le Saint de la Vendée*, Editions Perrin, Paris 1988.

DORNIC François, *Histoire de l'Anjou*, Collection « Que sais-je ? » N° 934, 2^{ème} édition, Presses universitaires de France, Paris 1971.

FILLAUDEAU A., *Histoire de Chemillé*, reconstituée par J. Mercerolle d'après les brouillons faits ensemble avec Monsieur le Chanoine Fillaudeau de 1927 à 1933, Editeur : J.-M. Raimbault Président du Syndicat d'Initiative, Angers 1985.

FUNCK-BRENTANO Frantz, *L'histoire de France racontée à tous. Les Origines*, 3^{ème} édition, Librairie Hachette, Paris 1925.

GRANDAIS Serge, *Abbaye de Bellefontaine. 1000 ans d'histoire*, Coll. Cahiers cisterciens, Série « Des lieux et des temps » n°8, Abbaye de Bellefontaine-ARCCIS, Bégrolles-en-Mauges 2004.

GRANDAIS SERGE, *Entre les mains de Dieu. L'Odyssée trappiste de dom Urbain Guillet (1798-1803) Sur les routes de La Valsainte à Amsterdam*, Abbaye de Bellefontaine, Coll. Cahiers cisterciens, Série « Des lieux et des temps », n° 15, Bégrolles-en-Mauge 2016.

HENRY Bernard-Marie, *L'Anjou dans les textes anciens. Mille ans d'histoire celtique et gallo-romaine*, Les Editions du Choletais, Maulévrier 1978.

GRIGNION DE MONTFORT saint Louis-Marie, *Œuvres complètes*, Éditions du Seuil, Paris 1966.

D'HERBECOURT Pierre – PORCHER Jean, *Anjou Roman*, Editions Zodiaque, La nuit des temps 9, 1^{ère} édition, La Pierre-qui-Vire 1959.

DEYRES Marcel – PORCHER Jean, *Anjou Roman*, Zodiaque, La nuit des temps 9, 2^{ème} édition entièrement nouvelle, La Pierre-qui-Vire 1987.

KERVINGANT Sœur Marie de la Trinité, *Des moniales face à la Révolution française. Aux origines des Cisterciennes-Trappistines*, Editions Beauchesne, Paris 1989. (Sr Kervingant était moniale de Notre Dame des Gardes (1943-1990) et abbesse de cette Communauté de 1957 à 1979).

KERVINGANT Sœur Marie de la Trinité, *La vie sur la colline. Survol d'une longue histoire au pays des Mauges*, Imprimerie du Centre, Cholet 1983.

LAFFAY Augustin-Hervé, *Dom Augustin de Lestrangle et l'avenir du monachisme (1754-1827)*, Histoire religieuse de la France 12, Les Editions du Cerf, Paris 1998.

LEBRUN François, *Histoire du Diocèse d'Angers. L'Anjou chrétien des origines à nos jours*, Collection Histoire des Diocèses de France n° 13, Beauchesne, Paris 1981.

LEGER René, *La Tourlandry. Le centenaire de l'Église et son Histoire*, Imprimerie Bourdilleau, Chemillé 2000.

OURY Dom Guy, *Dom Marie-Gabriel Sortais. Abbé Général des Cisterciens Réformés (1902-1963)*, Editions Abbaye Saint-Pierre de Solesmes, Sablé-sur-Sarthe 1975.

PORT Célestin, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine & Loire et de l'ancienne Province d'Anjou*, 2^{ème} édition revue et mise à jour par Jacques Levron et Pierre d'Herbécourt, H. Siraudeau & Cie, Angers 1965.

QUERUAU-LAMERIE E., *Le Clergé du Département de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, Germain et Grassin, Imprimeurs-Libraires de Monseigneur l'Évêque, du Grand-Séminaire et du clergé, Angers 1899, p. 124-125.

RUBION Edmond, *Les Mauges*, Imprimerie du Pré-Arché, Beaupréau 1986.

SIMON Monique, *La vie monastique, lieu œcuménique. Au cœur de l'Église communion*, Théologies, Les Éditions du Cerf, Paris 1997. (Sr Monique est une Sœur de « La Paix-Dieu »).

SPAL J., *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet et de l'arrondissement*, (*Bulletin SSLBA*), 7^{ème} année 1888, Angers 1888, pages 363 à 380. (Jules Spal, Inspecteur de l'enseignement primaire de l'arrondissement de Cholet, était un collaborateur de Célestin Port pour la rédaction de son Dictionnaire).

TRESVAUX M. l'abbé, *Histoire de l'Église et du Diocèse d'Angers*, Tome Premier (Livres I à VIII) et Tome Deuxième (Livres IX à XIX), Jacques Lecoffre et C^{ie}, Paris, Cosnier et Lachèse – Lainé Frères, Angers 1858.

TRICOIRE Marie-Théophile, *Histoire du Sanctuaire et de la Communauté de Notre-Dame-des-Gardes*, 2^{ème} édition quelque peu augmentée, Angers 1893.

UZUREAU François, Articles in *Bulletin de l'Œuvre de Notre Dame des Gardes*, (*Bulletin ONDG*), Siraudeau Imprimeur-Éditeur, Angers. (François Uzureau a été Fondateur et Directeur de la Revue « Anjou Historique »), 25 numéros sur les Années 1898 à 1904.

ABRÉVIATIONS

Bulletin ONDG : Bulletin de l'Œuvre de Notre Dame des Gardes.

Bulletin SSLBA : Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet.

Archives C. NDG : Archives de la Communauté Notre Dame des Gardes.

A. D. : Archives Départementales.

C.V. : Cartulaire Velin du Prieuré Saint Pierre de Chemillé.



Fig. 1. Carte de l'Anjou, 1592,
(Archives Départementales de Maine-et-Loire, 1 Fi 723)

Pour ma Communauté de l'Abbaye Notre-Dame des Gardes, qui m'a soutenue dans ce travail, je remercie pour leurs conseils et les documents fournis :

Béatrice Salotti et Natalie de Guerdavid (cartes et illustrations des figures 3, 4, 5, 7, 9 et 13),

Monsieur Marcel Humeau et Monsieur Jean Beaumard,

Frère Serge Grandais,

Patricia Marchais,

Monsieur Hervé Martin, Maire de Saint-Georges des Gardes, et Conseiller départemental, qui a permis la consultation et la photographie des Plans cadastraux et des Cahiers d'États de sections des archives des Gardes à la Mairie de Saint-Georges (parmi ces photos, la figure 6),

La Direction des Archives Départementales de Maine-et-Loire (figures 1 et 2),

La Direction des Archives Départementales de l'Orne (figure 10),

Le CDIF de Cholet (figure 8),

et Sœur Marcelle Bodson pour ses relectures.